POUR DES COLLECTIVITÉS PLUS SÛRES

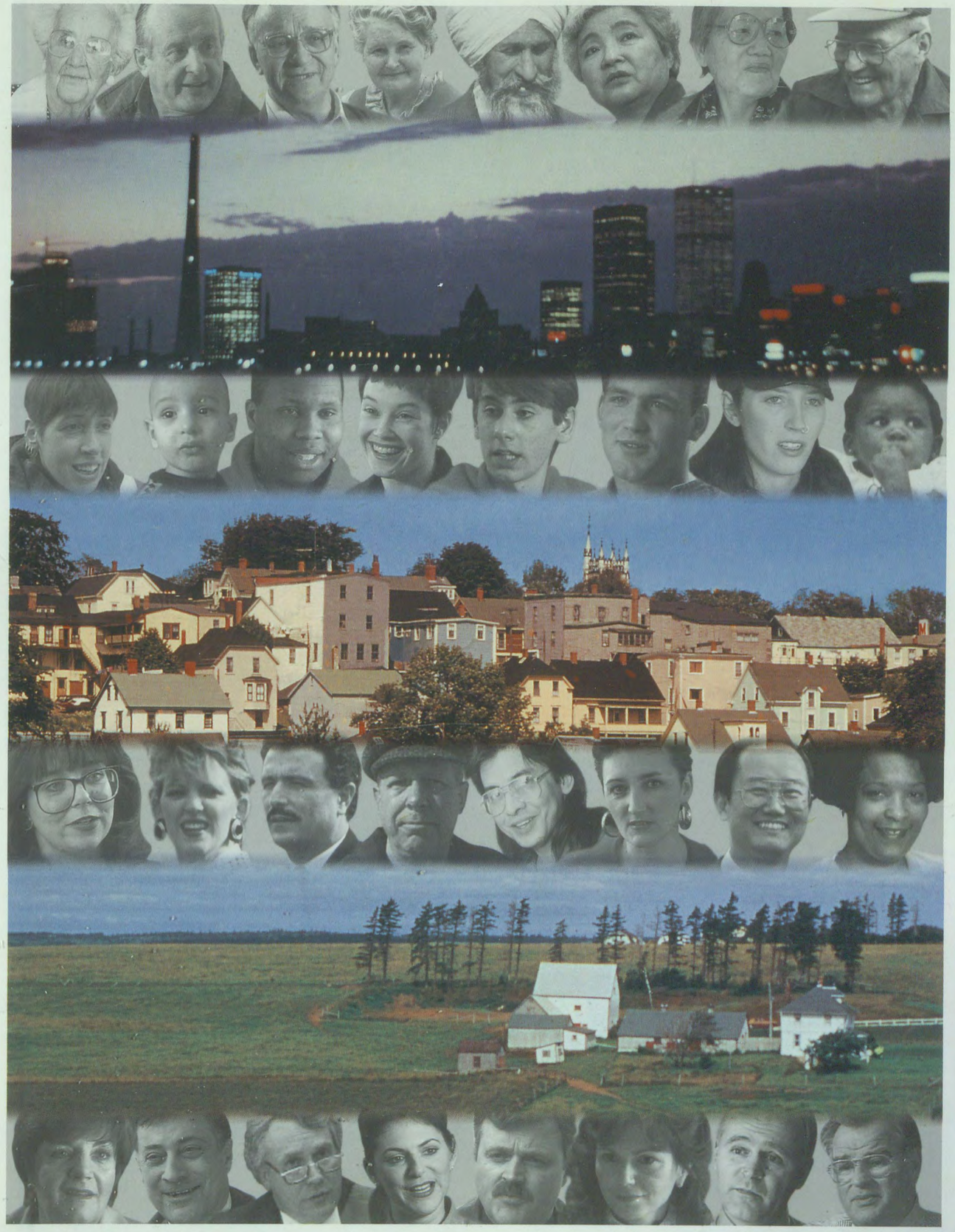

Guide du parlementaire en matière de prévention de la criminalité

Canada

POUR DES COLLECTIVITÉS PLUS SÛRES

Guide du parlementaire en matière de prévention de la criminalité

Solliciteur général Canada
Solicitor General Canada

Ministère de la Justice Canada
Department of Justice Canada

Recherche et rédaction : B&W Communications

Conception, mise en pages et production : Le groupe Ove Design Group inc.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

1. Introduction 1.1
Le renforcement des cibles et la PCDS 1.1
Remerciements 1.3

2. Le contexte 2.1
La criminalité au Canada : les faits 2.2
Comment interpréter les statistiques 2.3
Les chiffres 2.4
Ce que coûte la criminalité 2.5
Les méthodes classiques de prévention de la criminalité 2.6
Les interventions policières, judiciaires et correctionnelles 2.7
Pour créer des collectivités plus sûres 2.8
Réduire les occasions de perpétrer un acte criminel grâce au renforcement des cibles 2.8
S'attaquer aux racines de la criminalité au moyen de la PCDS 2.8
Initiatives nationales en matière de prévention de la criminalité 2.11
Des collectivités unies contre la criminalité 2.12

3. Les situations préoccupantes 3.1
Les enfants 3.1
L'importance de la prévention auprès des enfants en bas âge 3.2
L'étude de Montréal : La maison et l'école 3.3
Le Perry Preschool Program 3.4
Les jeunes 3.5
Comment prévenir la criminalité chez les jeunes 3.6
Les femmes et les enfants 3.7
L'effet des voies de fait contre la conjointe sur les enfants 3.8
La violence et la négligence à l'égard des enfants 3.9
Les aînés 3.10
Les solutions 3.11
Les minorités vulnérables 3.12
La violence familiale est l'affaire de tout le monde 3.13

4. Des collectivités qui se prennent en main 4.1
La prévention de la criminalité grâce au développement social 4.1
La réduction des occasions 4.2
Le programme de surveillance de quartier 4.3
L'aménagement sécuritaire 4.3
Exemples d'initiatives de prévention du crime 4.4
Un bon départ pour les enfants négligés : programme

Bon départ de Moncton 4.4
L'histoire d'une métamorphose : l'école catholique Mary Fix 4.6
Une médecine alternative : Tandem Montréal 4.8
La violence à l'école : le point de vue d'un adolescent 4.11
La foire de la sécurité urbaine : la Downtown Eastside/ Strathcona Safety Fair 4.12
La police communautaire : agir dans la rue 4.13
Le programme de patrouille de quartier à pied d'Edmonton 4.16
Une solution de remplacement autochtone : la collectivité des Premières Nations de Hollow Water 4.17

5. Des chiffres et des faits 5.1
Tendances récentes quant à la pauvreté 5.1
Voies de fait contre la conjointe 5.3
Alphabétisation et prévention de la criminalité 5.5
Les bandes de jeunes au Canada : tendances générales 5.7
La criminalité haineuse et issue de préjugés chez les jeunes 5.8
Les armes dans les écoles canadiennes 5.9
La police communautaire au Canada 5.11
La prévention du crime grâce aux services correctionnels communautaires 5.13
Les autochtones et les services correctionnels 5.15

6. Le rôle des médias 6.1
Introduction 6.1
Le village global 6.2
La grande portée des médias 6.3
Les médias contribuent-ils à la création d'un cercle de violence? 6.3
La télévision en tant que coupable 6.5
Quelle est l'histoire de la puce V (V-chip) 6.6
Un tremplin pour le changement 6.7
Programmes des médias de masse contre la violence 6.7
Street Kids International 6.7
Laissons tomber! 6.7
Le programme Street Law 6.8
Quelle est la prochaine étape? 6.9
Connaissances des médias 6.9
Médias de masse dans les écoles canadiennes 6.10
La responsabilité des médias eux-mêmes 6.12
Compréhention du réseau Internet 6.14
De nouveaux partenariats 6.15

7. Les outils de la communication 7.1
Outils à la disposition des députés 7.1
Comment traiter de prévention de la criminalité dans un bulletin parlementaire 7.1
Les fiches d'information et les argumentaires 7.2
Calendrier 7.3
Article d'appoint : Les principes de la prévention du crime dans la collectivité 7.4
Qu'est-ce que les membres de votre collectivité savent au sujet de la prévention du crime? 7.5

Jeu-questionnaire 7.9
Article d'appoint : Mythes et réalité 7.10
Article d'appoint : Des chiffres éloquents 7.11
Article d'appoint : Une intervention qui compte 7.12
Article d'appoint : Les secrets de la réussite 7.14
Article d'appoint : Les avantages d'avoir des buts et objectifs 7.15
Article d'appoint : La planification stratégique et la prévention du crime 7.16
Article d'appoint : La violence familiale est l'affaire de tout le monde 7.17
Article d'appoint : Les mauvais traitements infligés aux aînés 7.18
Article d'appoint : Des faits au sujet des mauvais traitements infligés aux aînés 7.19
Article d'appoint : Comment prévenir la criminalité des jeunes 7.20
Article d'appoint : La criminalité chez les jeunes exige tout un éventail d'interventions 7.21
Article d'appoint : L'école avant tout 7.22
Article d'appoint : Jeunesse j'écoute 7.23
Argumentaire : La réaction de l'industrie face à la violence dans les médias 7.24
Article d'appoint : Le Conseil national de prévention du crime 7.25
Article d'appoint : Le saviez-vous? 7.26
Argumentaire : Conseils et messages en matière de prévention de la criminalité 7.27
Argumentaire : Cinq moyens de prendre part à la prévention de la criminalité 7.28
Argumentaire : Conseils sur la prévention de la criminalité : la sécurité dans votre véhicule 7.29
Argumentaire : Conseils sur la prévention de la criminalité : la sécurité à domicile 7.30
Argumentaire : Conseils sur la prévention de la criminalité : à long terme 7.31
Argumentaire : Consommateurs, méfiance 7.32

Argumentaire : Le contrôle des armes à feu 7.33
Argumentaire : Les armes à feu en général 7.33
Argumentaire : Décès par arme à feu 7.34
Argumentaire : Enregistrement des armes à feu 7.35
Argumentaire : Les jeunes contrevenants 7.36
Argumentaire : Prévention de la criminalité et réadaptation 7.36
Argumentaire : La criminalité chez les jeunes au Canada/peines/partis pris 7.36
Argumentaire : Principes de base de la *Loi sur les jeunes contrevenants* 7.37
Argumentaire : Modifications récentes de la *Loi sur les jeunes contrevenants* 7.38
Argumentaire : Les effets des modifications récentes de la *Loi sur les jeunes contrevenants* 7.39

DEUXIÈME PARTIE

1. Les ressources 1.1
- Liste des organismes locaux 1.1
- Les dirigeants locaux 1.1
- Les organismes locaux, publics et d'action bénévole 1.1
- Le système d'éducation 1.3
- Les guides d'action locale 1.4
- Liste des organismes 1.5
- Bibliographie choisie 1.9

2. Bon de commande

Le défi...

« Le défi le plus important à relever en matière de prévention du crime consiste à convaincre les gens qu'ils ont plus de pouvoir qu'ils ne le pensent sur ce plan. Il faut tout d'abord surmonter l'obstacle du défaitisme.

« Pour cela, il faut recréer un sentiment d'appartenance, un sentiment de vie communautaire. Il est important de mobiliser la collectivité, de dire aux citoyens : " Il y a des problèmes, mais il y a des solutions et il y a des résultats. "

« Nous devons convaincre les décideurs que la prévention du crime est rentable et qu'elle constitue un investissement dans l'avenir. »

Serges Bruneau, coordonnateur général
Tandem
Ville de Montréal

Le rôle...

« Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les élus au palier municipal, provincial ou fédéral s'occupent seuls des problèmes. Nous, les citoyens, savons en quoi consistent véritablement les problèmes. C'est pourquoi nous devons agir au niveau de la collectivité et travailler en étroite collaboration les uns avec les autres.

« Certaines personnes travaillent depuis des années dans ce domaine; elles possèdent une vaste expérience qu'elles ont acquise sur le terrain parce qu'elles se sont engagées à faire de leur collectivité un endroit sûr et sain où vivre.

« C'est pourquoi nous considérons les élus non pas tellement comme des chefs de file en ce qui concerne la prévention du crime, mais plutôt comme des partenaires, comme des personnes-ressources. Il ne s'agit pas nécessairement et uniquement d'obtenir des fonds, même si cela peut aider; il peut s'agir d'une action aussi simple que de reconnaître les membres de la collectivité qui se sont engagés à prévenir le crime, ou d'une intervention aussi complexe que de faciliter une réunion de groupes communautaires frustrés. Voilà le genre d'appui dont nous avons besoin. »

Sergent Murdock MacLeod
Services communautaires
Police régionale d'Ottawa-Carleton

Première partie
Introduction

INTRODUCTION

Le renforcement des cibles et la PCDS

Inquiets au sujet de la criminalité, les Canadiens cherchent à prévenir celle-ci et à trouver des moyens de créer une société plus sûre. L'accroissement des préoccupations des Canadiens signifie que les parlementaires seront de plus en plus invités à répondre à l'appel en vue de rendre les collectivités plus sûres en se prononçant sur des dossiers et en créant des politiques, des lois et des programmes. *Pour des collectivités plus sûres : Guide du parlementaire en matière de prévention de la criminalité* vise à faciliter ce processus en fournissant une information générale pertinente et accessible.

La prévention du crime a traditionnellement été associée au nombre de serrures installées sur la porte de son domicile et à la taille du service de police de la localité. Bien que cette démarche axée sur le *renforcement des cibles* s'impose, on se concentre désormais sur les causes fondamentales de la criminalité. *La prévention du crime grâce au développement social (PCDS)* est une optique axée sur les problèmes fondamentaux qui sont liés à la criminalité comme la pauvreté, l'analphabétisme, la violence familiale, la violence sexuelle, la toxicomanie, le chômage et les logements inadéquats.

Dans ce guide, nous montrerons comment appliquer ces deux démarches pour prévenir la criminalité et accroître la sécurité dans les collectivités du Canada. Nous proposons des remèdes à court terme et des solutions à long terme à certains problèmes très complexes. Comme nous avons opté pour la reliure à feuilles mobiles, le lecteur peut facilement extraire les passages qui l'intéressent pour les photocopier et il peut également y verser des communiqués, des numéros de *Juristat*[1] et d'autres documents pertinents. L'information est présentée sous diverses formes; le guide traite d'un éventail de sujets liés à la prévention de la criminalité et aux démarches visant à rendre nos collectivités plus sûres.

Pour des collectivités plus sûres: Guide du parlementaire en matière de prévention de la criminalité est divisé en 7 chapitres :

« Le contexte » brosse un tableau de la criminalité au Canada et passe en revue les approches qui ont été proposées pour prévenir la perpétration de crimes et créer une société plus sûre.

« Les situations préoccupantes » présente les secteurs de la société qui sont les plus vulnérables et explique les volets de la prévention qui les touchent directement.

[1] Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) publie régulièrement le *Juristat*, qui offre un examen en profondeur des tendances statistiques au Canada. Le CCSJ offre une gamme étendue de produits et services statistiques sur la criminalité au Canada, sous la forme de publications et de rapports officiels. Pour obtenir de plus amples renseignements, on peut communiquer avec le CCSJ, 19e étage, Immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario), K1A 0T6. Le numéro de téléphone est le (613) 951-9023 ou, sans frais, le 1 800 387-2231.

« Des collectivités qui se prennent en main » est une série d'articles de style journalistique illustrant des activités de prévention de la criminalité qui ont connu un grand succès dans diverses localités du Canada.

« Des chiffres et des faits » explore un ensemble de sujets d'actualité, sous forme de fiches techniques faciles à consulter.

« Le rôle des médias » traite de la violence dans les médias et de son effet sur la société, et passe en revue les moyens de remédier à ce problème.

« Les outils de communication » contient de la documentation que les parlementaires peuvent utiliser pour produire des bulletins, rédiger des discours ou produire des messages d'intérêt public.

« Les ressources » énumère les principales organisations et documents de référence, et suggère une série de moyens de se renseigner sur les démarches entreprises dans une collectivité donnée.

REMERCIEMENTS

Le guide *Pour des collectivités plus sûres : Guide du parlementaire en matière de prévention de la criminalité* est le fruit d'une collaboration entre le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général du Canada. Il fait partie de *Prévention du crime 95*, une démarche en matière de communication conçue par la Direction des communications et des exécutifs du ministère de la Justice et il est en accord avec les objectifs énoncés dans la *Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime,* qui est une démarche de collaboration entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral en vue de combattre la criminalité au Canada.

Pendant toute la rédaction du guide, le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général du Canada ont sollicité les conseils et l'opinion de praticiens locaux et de plusieurs organisations qui collaborent avec eux dans la prévention de la criminalité : le Conseil national de prévention du crime, des associations nationales qui s'intéressent à la prévention de la criminalité et à la sécurité communautaire, les adjoints de députés siégeant au Comité permanent de la justice et des affaires juridiques, plusieurs praticiens oeuvrant dans le domaine de la prévention de la criminalité et des experts de tout le pays. Le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général du Canada souhaiteraient remercier tout spécialement les représentants suivants d'organismes communautaires, qui leur ont donné des conseils précieux sur l'orientation et le contenu du Guide, à diverses étapes de la rédaction :

- Erik Bunkis, Patti Mordasewicz et Catherine Lundquist, Conseil de la prévention du crime d'Ottawa
- Catherine Gilbert, Conseil de prévention de la criminalité de l'Outaouais
- Sergent Murdock MacLeod, Services communautaires, Police régionale d'Ottawa-Carleton
- Florence Redman et Roselyn Thomas, Harambee Centres of Canada
- Dave Smith, citoyen engagé et entrepreneur d'Ottawa
- Tim Simboli, Boys and Girls Club of Ottawa-Carleton
- Jeff Walker, Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa-Carleton et Société John Howard d'Ottawa-Carleton
- Brandon Welsh, Fédération canadienne des municipalités

I-2

Le contexte

LE CONTEXTE

Le problème de la criminalité existe partout dans le monde. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le taux de criminalité a augmenté dans tous les grands pays industrialisés. La criminalité coûte chaque année des milliards de dollars à tous les États, mais ce qui la rend inacceptable, c'est ce qu'elle coûte en souffrances. La criminalité occasionne des pertes matérielles, des blessures et des traumatismes, et elle transforme le visage des collectivités.

Indices nationaux de criminalité, ajustés pour la victimisation par effraction, 1960 à 1990

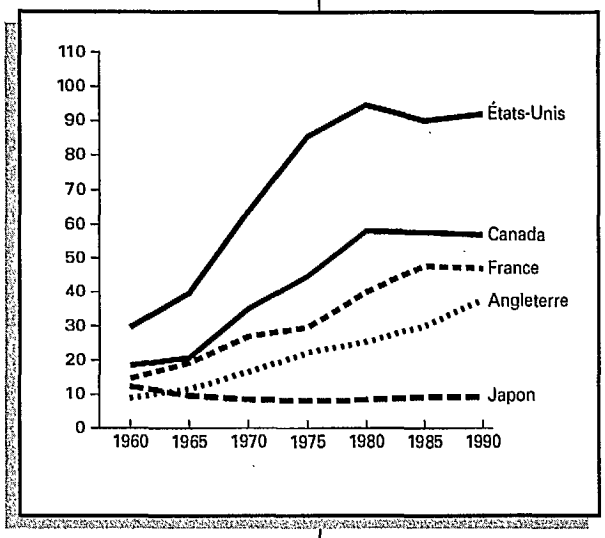

Malgré l'indication des donnés récentes à l'effet que la criminalité diminue au Canada, les Canadiens continuent à s'inquiéter de plus en plus du niveau de criminalité dans leurs collectivités. Dans une enquête nationale réalisée en 1994[1] par Angus Reid, le tiers des répondants ont dit que les questions liées à la criminalité, comme la peur des agressions et l'inquiétude au sujet des biens personnels, constituaient le problème le plus urgent à régler dans leur collectivité. Pourtant, le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) a fait état d'une baisse de 5 p.100 du taux de criminalité rapporté par les services de police en 1994 pour la troisième année consécutive. Mais le fait que ce taux est toujours 8 p. 100 plus élevé qu'il y a 10 ans revêt une grande importance quant au sentiment des Canadiens vis-à-vis du crime dans leurs collectivités.

Dans l'Enquête sociale générale effectuée par Statistique Canada en 1993, plus du quart des Canadiens (27 p. 100) ont déclaré ne pas se sentir en sécurité lorsqu'ils marchent seuls la nuit dans leur quartier. En outre, un sondage mené par Decima en 1988 révèle que deux Canadiens sur trois craignent de ne pas pouvoir se promener à pied en sécurité dans nos villes d'ici l'an 2000. La recherche confirme donc que le crime et la crainte du crime sont deux questions distinctes, d'autant plus que le nombre de crimes avec violence commis par des inconnus est minime. Les données de la police pour 1993 et pour 1994 révèlent en effet qu'environ 70 p. 100 des victimes de crimes de violence connaissaient leur agresseur[2]. De plus, les femmes et les enfants risquent davantage d'être victimes d'actes de violence dans leur famille qu'aux mains d'inconnus.

1 Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada. Statistiques de la criminalité au Canada, *1994*, vol. 15, nº 12 (publié le 2 août 1995).

2 Centre canadien de la statistique juridique. *Juristat*, Statistiques de la criminalité au Canada, *1994*, vol. 15, nº 12 et *Juristat*, Statistiques de la criminalité au Canada, *1994*, vol. 14, nº 14.

LA CRIMINALITÉ AU CANADA : LES FAITS

L'Enquête sociale générale de 1993 révèle que le risque d'être victime d'un acte criminel n'a pas augmenté au Canada depuis cinq ans. Pourtant, presque un Canadien sur quatre (24 p. 100) aurait été victime d'au moins un acte criminel pendant la période étudiée[1]. De plus, selon presque la moitié des Canadiens interrogés (46 p. 100), le nombre d'actes criminels aurait augmenté dans leur quartier au cours des cinq années précédentes.

Au cours des quinze dernières années, le nombre et le taux d'actes criminels déclarés ont augmenté au Canada. En 1993, le taux des infractions au *Code criminel* déclarées était 33 p. 100 plus élevé que le taux de 1978. Bien que cette augmentation n'ait pas été régulière, elle représente une augmentation annuelle moyenne de 2 p. 100.

Infractions au *Code criminel*, 1993

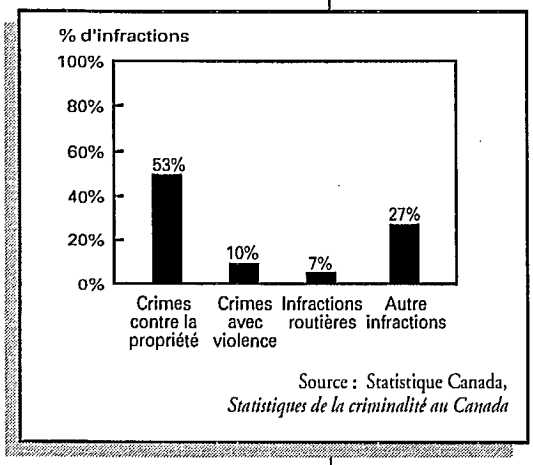

Source : Statistique Canada, *Statistiques de la criminalité au Canada*

La majorité des actes criminels signalés qui sont commis au Canada sont des infractions contre les biens. Des 2,9 millions d'infractions aux lois fédérales déclarées par la police en 1993, 97 p. 100 étaient des infractions au Code criminel. Ces infractions se répartissent comme suit : 53 p. 100 d'infractions contre les biens, 10 p. 100 d'actes criminels avec violence, 7 p. 100 d'infractions aux règles de la circulation et 27 p. 100 d'infractions diverses comme la prostitution, l'incendie criminel et le méfait. En ce qui concerne les autres infractions, 186 000 consistaient en des infractions criminelles aux règles de la circulation, 61 000 en des infractions relatives aux drogues et 40 000 en des infractions à la Loi sur l'accise, la Loi sur l'immigration et la Loi sur la marine marchande du Canada[2].

En 1994, la criminalité a diminué aux États-Unis tout comme au Canada. En effet, les données préliminaires publiées par le Federal Bureau of Investigation en mai 1995 pour l'année 1994 révèlent que les crimes déclarés ont diminué pour la troisième année consécutive. Aux États-Unis, en 1994, les crimes avec violence ont diminué de 4 p. 100 et les crimes contre les biens, de 3 p. 100. Au cours de la même période, au Canada, le taux de crimes avec violence a diminué de 3 p. 100 et le taux de crimes contre les biens, de 6 p. 100[3].

1 Les réponses aux questions sur les contacts avec la criminalité et le système de justice pénale révèlent que le nombre de victimes d'actes criminels n'a pas changé entre 1988 et 1993.

2 Centre canadienne de la statistique juridique. *Juristat*, Statistiques de la criminalité au Canada, 1994, vol. 15, nº 12.

3 Centre canadienne de la statistique juridique, *Juristat*, Statistiques de la criminalité au Canada, 1994, vol. 15, nº 12.

Comment interpréter les statistiques

Les statisticiens nous rappellent toutefois que l'augmentation du nombre d'actes criminels déclarés est peut-être due au fait que les citoyens et les policiers sont plus portés à signaler ces actes. Depuis 10 ans, par exemple, les agressions sexuelles, la violence faite aux femmes et les mauvais traitement infligés aux enfants ont fait l'objet de lois, de campagnes de sensibilisation et d'une vaste couverture dans les médias. Les citoyens et les policiers ont été encouragés à signaler et à noter ces infractions, même parfois tenus de le faire. Les pires actes de violence ont toujours été largement signalés, mais il se peut que les crimes avec violence dans la famille soient de plus en plus signalés parce que le public y est davantage sensibilisé et que les citoyens sont de plus en plus conscients qu'ils constituent des crimes.

Incidents relevant du *Code criminel*, 1978 à 1993

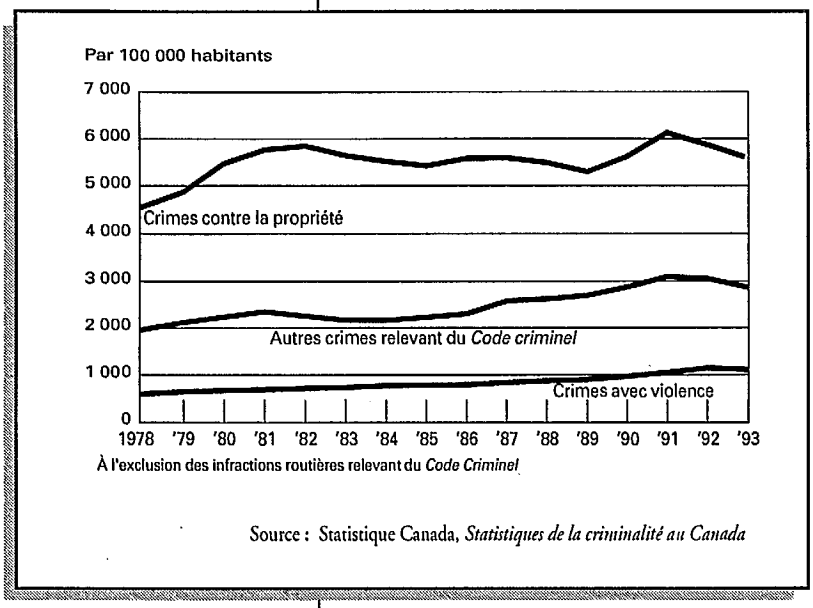

Source : Statistique Canada, *Statistiques de la criminalité au Canada*

Il faut cependant souligner que le fait qu'un taux donné change ou reste le même ne l'empêche pas d'avoir été inacceptable. La situation n'est pas aussi terrible que les médias le laissent souvent entendre, mais le taux de criminalité actuel indique clairement qu'il faut agir si nous voulons pouvoir vivre en sécurité dans nos collectivités.

Les chiffres

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) publie régulièrement des renseignements au sujet de l'envergure et de la nature de la criminalité dans notre société dans un document intitulé *Juristat*. Voici quelques titres de numéros récents de *Juristat* : *Statistiques de la criminalité au Canada 1994*, *L'homicide au Canada 1994*, *Recueil de données sur la criminalité et l'administration de la justice au Canada* et *La peur et la sécurité personnelle*.

La plupart des données statistiques que renferme ce chapitre sont tirées de cette publication, qui est basée sur la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ce mécanisme de collecte de statistiques et de renseignements sur la criminalité au Canada existe depuis 1962. Il sert à dénombrer et à décrire les actes criminels qui sont signalés à la police ou dont cette dernière a connaissance. L'Association canadienne des chefs de police l'a donc fortement appuyé.

En outre, dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG), Statistique Canada a mené des enquêtes nationales sur la victimisation en 1988 et à nouveau en 1993 afin de compléter les données officiellement réunies sur la criminalité, étant donné qu'un nombre considérable d'actes criminels de certaines catégories ne sont pas signalés à la police. Ces enquêtes servent à déterminer la mesure dans laquelle des actes criminels ne sont pas signalés à la police, les raisons pour lesquelles les victimes ne les signalent pas, les conséquences des actes criminels sur les victimes et les impressions du public au sujet du niveau de criminalité.

Pour vous abonner à *Juristat* ou obtenir d'autres renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19e étage, Immeuble R.H. Coats, Parc Tunney, Ottawa (Ontario) K1A 0T6. Numéros de téléphone : (613) 951-9023, 1 800 387-2231 ou 1 800 267-6677.

CE QUE COÛTE LA CRIMINALITÉ

Les coûts sociaux de la criminalité sont catastrophiques. Il n'existe aucun moyen de quantifier avec précision les dommages physiques, affectifs et psychologiques qu'un acte criminel peut causer chez la victime. Les personnes qui perdent un enfant ou un membre de leur famille à la suite d'un acte criminel vivent une perte indescriptible, et celles qui ont été agressées physiquement ou sexuellement peuvent en rester marquées jusqu'à la fin de leurs jours.

La peur que la criminalité fait naître dans une collectivité exerce un effet de contrainte. Elle restreint le sentiment de liberté et engendre la méfiance et l'intolérance. La crainte des actes criminels peut amener les gens à se barricader derrière des portes verrouillées, dans des maisons munies de systèmes de protection, et à se méfier des personnes qu'ils ne connaissent pas.

Dépenses totales pour la justice au Canada, par secteur, 1988-89 à 1992-93

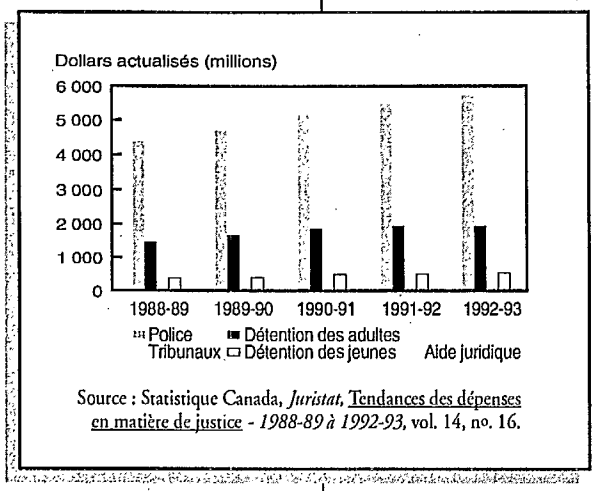

Source : Statistique Canada, *Juristat*, Tendances des dépenses en matière de justice - *1988-89 à 1992-93*, vol. 14, no. 16.

Chaque année, les interventions qu'exige la criminalité, c'est-à-dire l'arrestation des contrevenants, leur condamnation, leur incarcération et leur réadaptation, coûtent aux contribuables canadiens plus de 9,5 milliards de dollars. De plus, la criminalité a des coûts indirects : pertes matérielles, services de sécurité, indemnisation par les assurances, hospitalisation. On estime que ces coûts atteignent 7 milliards de dollars par année. De plus, la criminalité entraîne une menace de mort ou peut même être mortelle, et elle peut aussi causer des blessures psychologiques ou physiques qui exigent souvent des soins médicaux de longue durée. Ainsi, le gouvernement verse chaque année, dans le cadre du Régime d'assurance publique du Canada, la somme d'environ 2 milliards de dollars pour les frais de services directs et indirects et les prestations aux victimes de violence familiale. Au total, les Canadiens dépensent donc presque 18,5 milliards de dollars par an à cause de la criminalité, c'est-à-dire environ 2 000 $ par ménage[1].

La criminalité a également un effet sur le développement économique des collectivités. Un taux de criminalité élevé fait chuter le prix des maisons et incite les gens qui en ont les moyens à déménager dans d'autres quartiers. Les industries ne s'intéressent pas aux secteurs où la criminalité est élevée, parce qu'elles n'y trouvent pas la main-d'oeuvre et les conditions matérielles dont elles ont besoin. L'infrastructure se détériore au fur et à mesure que l'assiette fiscale disparaît; le développement économique et social ralentit ou commence à régresser. Il est difficile d'évaluer la valeur monétaire de ce coût économique.

Inversement, la prévention de la criminalité et des problèmes qui s'y rattachent et la sécurisation et la sensibilisation des collectivités peut apporter de nombreux avantages : une meilleure utilisation des fonds publics, une meilleure qualité de vie, un développement économique plus marqué et un plus grand sentiment de sécurité dans la vie quotidienne.

1 *Models and Visions for the Prevention of Crime and Community Safety — Comparative Mobility Facts: Soundbites.* National Criminal Justice Commission Fact Sheet, 1994. Centre canadien de la statistique juridique, *Juristat*: Tendances des dépenses en matière de justice - 1988-1989 à 1992-1993, vol. 14, no 16.

Bien qu'il soit possible de quantifier certains aspects des coûts de la criminalité, il est presque impossible d'en évaluer le coût humain total. Aucun des chiffres susmentionnés ne reflète les coûts profonds et invisibles, à savoir la diminution du sentiment de sécurité qu'éprouve la victime et les conséquences que l'on peut imaginer sur ses aspirations personnelles et son bien-être.

LES MÉTHODES CLASSIQUES DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

Il est impossible de prévenir la criminalité si l'on se limite aux méthodes de répression classiques, à savoir l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle. Bien que ces méthodes soient nécessaires pour faire face aux conséquences de la criminalité, les recherches démontrent qu'elles ne font rien pour remédier aux causes sous-jacentes de celle-ci. Si l'on veut prévenir la criminalité, il faut s'occuper des grandes causes qui favorisent son développement dans les collectivités. Ces causes sont notamment la pauvreté, le chômage, les inégalités du système et le manque d'instruction.

> Il est impossible de prévenir la criminalité si l'on se limite aux méthodes de répression classiques, à savoir l'intervention policière, judiciaire et correctionnelle.

Un grand nombre de Canadiens croient que les criminels ne sont pas traités assez sévèrement. Les États-Unis ont le taux d'incarcération le plus élevé de tous les pays industrialisés, mais il suffit de constater ce qui se passe au sud de la frontière pour comprendre que la répression ne permet pas de prévenir la criminalité.

La population carcérale des États-Unis a doublé depuis 10 ans; elle atteint aujourd'hui le niveau record de quatre détenus par 1 000 habitants. Les États-Unis dépensent chaque année plus de 90 milliards de dollars en frais de police, de tribunaux et de services correctionnels. Pourtant, chaque heure, environ 200 Américains sont victimes d'un acte de violence[1].

Dans le XIIe Rapport du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, on affirme ceci : « Si l'emprisonnement des personnes qui contreviennent aux lois rendait la société plus sûre, les États-Unis seraient le pays le plus sûr au monde ».[2]

La situation du Canada diffère de celle des États-Unis. En fait, les taux de criminalité et d'incarcération au Canada se rapprochent plutôt de ceux que l'on observe en France et au Royaume-Uni. Comme le Canada, ces pays cherchent un équilibre entre les méthodes classiques de répression et les stratégies de prévention de la criminalité et de sécurité urbaine qui s'attaquent aux racines de la criminalité.

1 Centre international de la prévention de la criminalité, *La prévention de la criminalité à l'échelle internationale - Pistes d'action pour bâtir un monde durable*, Montréal (Québec), p. 1. On trouvera également des renseignements supplémentaires à ce sujet dans *Le rapport mondial sur le développement humain 1994*, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), New York.

2 *Prévention du crime au Canada : Vers une stratégie nationale.* XIIe Rapport du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, appelé également le *Rapport Horner*, du nom du président du Comité, le député Bob Horner, Chambre des communes, février 1993.

Les interventions policières, judiciaires et correctionnelles

Le modèle classique d'intervention face à la criminalité est efficace pour identifier, arrêter et punir les criminels. Il permet aussi de prévenir la criminalité en empêchant les délinquants de commettre d'autres actes criminels. Toutefois, ces méthodes classiques n'ont guère permis de :

- remédier aux facteurs sous-jacents liés à la criminalité;
- intervenir face au nombre réel de crimes (il y a un nombre inconnu de crimes qui ne sont pas décelés, et un grand nombre de ceux qui sont découverts ne sont pas signalés à la police);
- identifier tous les contrevenants et les traduire en justice;
- changer le comportement des délinquants qui sont reconnus coupables et condamnés.

S'il est bien sûr important d'améliorer et de modifier les pratiques employées en justice pénale, il faut aussi aller plus loin pour trouver de nouvelles solutions et fixer des niveaux de sécurité communautaire nouveaux.

POUR CRÉER DES COLLECTIVITÉS PLUS SÛRES

Le but ultime de la prévention de la criminalité est de créer des collectivités plus sûres. Pour y parvenir, il faut une intervention concertée de la part de tous les secteurs de la société. Cette intervention doit viser les causes de la criminalité en s'attaquant aux conditions et aux motifs qui favorisent la criminalité et en réduisant les occasions de commettre des actes criminels.

Réduire les occasions de perpétrer un acte criminel grâce au renforcement des cibles

> Le but ultime de la prévention de la criminalité est de créer des collectivités plus sûres.

Les mesures préventives courantes visent à réduire les occasions de perpétration d'un acte criminel. Il s'agit de gestes que posent les collectivités et les particuliers pour éviter d'être victimes de crimes contre la personne ou contre la propriété. Par exemple, on installera de meilleures serrures ou des systèmes d'alarme, on mettra sur pied des programmes de surveillance de quartier et des programmes parent-secours, et l'on effectuera des modifications au plan urbain comme améliorer l'éclairage des rues. Ces mesures peuvent être efficaces, mais elles ne visent pas les racines de la criminalité. Il faut donc réfléchir davantage aux dimensions sociales de la lutte contre la criminalité. Des mesures comme la déjudiciarisation, l'éducation du public et la formation forment ce qu'on appelle couramment la démarche de la prévention de la criminalité grâce au développement social (PCDS).

S'attaquer aux racines de la criminalité au moyen de la PCDS

La criminalité n'est pas attribuable à une cause unique; ses racines sont nombreuses et complexes. Les études révèlent que l'on devient criminel à cause d'une combinaison de facteurs : pauvreté, agressions physiques et sexuelles, mauvais traitements et traumatismes subis dans l'enfance, faible estime de soi, manque d'instruction, mauvaises conditions de logement, chômage, inégalité sociale et dysfonctionnement familial. Les mesures de prévention de la criminalité à long terme visent à diminuer la probabilité que des citoyens adoptent un comportement criminel en modifiant les conditions qui exposent les enfants à la négligence et au désavantage. Elles englobent des programmes visant à améliorer les compétences parentales et à réduire l'alcoolisme, la toxicomanie, le chômage et l'analphabétisme.

Il est vrai que les gens qui grandissent dans des conditions horribles ne deviennent pas tous des criminels, loin de là, et que les criminels ne sont pas tous issus d'un milieu défavorisé. Néanmoins, on sait deux choses : premièrement, ces conditions augmentent le risque de criminalité; deuxièmement, le facteur primordial est le système de valeurs véhiculé par l'entourage et la collectivité.

Il est prouvé que les programmes de lutte contre les conditions favorisant l'apparition de comportements criminels sont de bons investissements à long terme. On estime en particulier que les mesures de soutien au développement de l'enfant sont parmi les moyens les plus rentables pour prévenir le crime. Les programmes d'éducation préscolaire (programmes « Bon départ »), qui visent à stimuler intellectuellement les enfants et à augmenter ainsi leurs chances de réussir à l'école, ont donné de bons résultats; en général, ils sont assortis de programmes destinés aux parents.

Un programme étalé sur 25 ans, intitulé « Partir d'un bon pas, pour un avenir meilleur » vient d'être mis sur pied par trois ministères ontariens (les ministères des Services sociaux et communautaires, de la Santé et de l'Éducation), avec l'aide financière de deux ministères fédéraux (le ministère des Affaires indiennes et du Nord et l'ancien Secrétariat d'État)[1]. Le programme se déroule dans sept quartiers urbains et quatre collectivités autochtones. Il s'adresse aux enfants de la naissance à huit ans qui vivent dans des milieux défavorisés et risquent de souffrir de problèmes de développement, et à leur famille. Le programme vise trois objectifs : prévenir les problèmes affectifs, comportementaux, sociaux, physiques et cognitifs; promouvoir le bon développement des enfants; et améliorer la situation des collectivités.

Les activités prévues sont dirigées vers les enfants, les parents et la collectivité. Par exemple, les parents bénéficient de visites à domicile pendant la grossesse et après l'accouchement. Ils reçoivent une éducation parentale et participent à un groupe d'entraide. De leur côté, les enfants reçoivent une formation en fonctionnement social, suivent des cours de langues patrimoniales et reçoivent un petit déjeuner gratuit. Enfin, la collectivité fait l'objet d'interventions visant à améliorer la qualité de vie de ses membres; elle profite aussi d'activités axées sur la sensibilisation aux relations interculturelles, le renforcement du sentiment d'appartenance et l'amélioration de la sécurité.

On suivra les progrès réalisés par les enfants, les familles et les collectivités pendant 25 ans. En outre, on recueillera des données dans des collectivités témoins choisies pour leur similarité avec les collectivités expérimentales (par exemple, caractéristiques socio-économiques, taille, composition ethnique et culturelle, développement des enfants).

Depuis 1974, un programme similaire, appelé Programme Bon départ de Moncton, est réalisé au Nouveau-Brunswick[2]. Il procure aux enfants issus de familles défavorisées sur les plans social, émotif et éducationnel un milieu d'apprentissage stimulant et agréable qui vise entre autres à accroître leur estime de soi. Les parents reçoivent aussi de l'aide pour améliorer leur situation : on les incite à apprendre à lire et à écrire, à acquérir des compétences professionnelles, ainsi qu'à augmenter leur capacité à régler les problèmes et à élever leurs enfants. Le principal objectif du programme est d'aider les familles à devenir autonomes et à participer à la société.

1 Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la sécurité des collectivités et la prévention de la criminalité. *Modèles d'intervention en sécurité communautaire et en prévention du crime*, p. 24-25, 1995. (On peut obtenir des exemplaires auprès du Secrétariat du Conseil national de prévention du crime, à Ottawa, nº de téléphone : (613) 957-4640. On peut aussi obtenir des renseignements supplémentaires auprès du Centre ontarien d'information en prévention, nº de téléphone : 1 800 263-2846.

2 Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet du Programme Bon départ de Moncton, on peut communiquer avec Mme Claudette Bradshaw, directrice générale, 1111, chemin Mountain, Moncton (Nouveau-Brunswick), E1C 2S9. Nº de téléphone : (506) 858-8252.

Les programmes « Bon départ » ont fait leurs preuves. Par exemple, une étude américaine très prisée sur le développement des enfants - le Perry Preschool Project[1] - a révélé que les enfants pauvres ayant participé à un programme d'éducation préscolaire étaient arrêtés deux fois moins souvent pour des actes criminels, étaient moins dépendants de l'aide sociale, avaient plus de chances de terminer leurs études secondaires et gagnaient mieux leur vie que les autres. L'étude a aussi établi que les contribuables économisaient 7,16 $ pour chaque dollar investi dans le programme d'éducation préscolaire. Les enfants inscrits à des programmes de ce genre coûtent moins cher à la société parce qu'ils sont moins susceptibles d'avoir des démêlés avec la justice.

[1] Schweinhart, L.J., Barnes, H.V. et Weikart, D.P. *Significant Benefits: The High/Scope Perry Preschool Study Through Age 27*, Ypsilanti, MI, High/Scope, 1993.

INITIATIVES NATIONALES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

La prévention du crime est une priorité nationale pour le gouvernement du Canada. En juillet 1994, il a créé le Conseil national de prévention du crime (CNPC)[1] pour donner suite au rapport Horner (adopté unanimement par tous les partis) publié en février 1993 par le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

Le CNPC est un conseil indépendant composé de 25 membres (citoyens bénévoles) issus de toutes les professions et de toutes les communautés culturelles. Le CNPC a pour mandat d'unifier les efforts de prévention de la criminalité déployés dans toutes les régions du pays, et de les orienter vers des buts communs.

L'une des principales fonctions du CNPC est de conseiller les gouvernements et d'élaborer une stratégie visant à accroître la sécurité et le bien-être des personnes et des collectivités. Le Conseil collabore avec les collectivités dans des programmes de prévention de la criminalité. Il dresse des plans de prévention qui visent autant les causes de la criminalité que les occasions de perpétrer des actes criminels et les conditions qui exposent les citoyens aux actes criminels.

Le CNPC contribue également à la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. Cette stratégie, qui a été élaborée en collaboration avec les provinces et les territoires, prévoit une série d'objectifs à atteindre pour rendre les collectivités canadiennes plus sûres. Le CNPC présente aussi des rapports aux ministres responsables de la justice des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le Canada administre aussi plusieurs programmes[2] visant à prévenir certaines formes de criminalité grâce à la politique de santé et à la politique sociale, comme la Stratégie canadienne antidrogue (phase II). Ce programme de cinq ans lancé en avril 1992 est consacré à la prévention, au traitement, à la répression et à la diminution de la toxicomanie, ainsi qu'à la réadaptation des toxicomanes, à la recherche et à la collecte de renseignements.

L'Initiative de lutte contre la violence familiale[3], dont le budget s'élève à 136 millions de dollars et qui devait durer quatre ans, a récemment été prolongée d'une autre année. Cette initiative, à laquelle participent 15 ministères et organismes fédéraux, est axée sur la violence conjugale et la violence faite aux aînés et aux enfants, y compris l'exploitation sexuelle des enfants.

Il y a aussi l'Initiative pour le développement de l'enfant, lancée dans le cadre du programme Grandir ensemble. Il s'agit d'une stratégie quinquennale de 500 millions de dollars annoncée en 1992, en réponse au Sommet mondial pour les enfants, qu'a coprésidé le Canada. Elle a pour but d'améliorer la santé et le développement social des enfants exposés à des risques comme la pauvreté, la maladie, le manque d'hygiène, la violence et la négligence.

1 Conseil national de prévention du crime, 130, rue Albert, Ottawa (Ontario), K1A 0H8. N° de téléphone : (613) 952-3515, n° de télécopieur : (613) 957-4697.

2 Groupe de travail interministériel sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. *Répertoire des activités fédérales en prévention du crime*, août 1994. Ce répertoire consiste en une liste des activités fédérales destinées à prévenir la criminalité; on y trouve le nom du programme, le nom de la personne-ressource et un bref résumé de l'initiative. Pour obtenir un exemplaire, communiquez avec le Secrétariat du Conseil national de prévention du crime, n° de téléphone : (613) 957-4640.

3 Centre national d'information sur la violence familiale, Division de la prévention de la violence dans la famille, Direction des services sociaux, Santé Canada, Ottawa (Ontario), K1A 1B5. N° de téléphone : (613) 957-4222 ou sans frais : 1 800 267-1291.

En outre, en 1989, le gouvernement canadien a financé la Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain, à Montréal. La déclaration finale de la Conférence, intitulée Pour des villes plus sûres, a fait l'objet d'une résolution sur la prévention de la criminalité urbaine lors du VIIIe Congrès des Nations Unies, en 1990.

En plus d'administrer ces programmes, le Canada participe activement aux colloques internationaux sur la prévention de la criminalité et la promotion de collectivités plus sûres. Par exemple, au cours du IXe Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui a eu lieu du 28 avril au 8 mai 1995, le Canada a présenté une résolution sur l'élimination de la violence faite aux femmes. Le Congrès a accepté cette résolution, qui a été coparrainée par 55 États membres[1].

DES COLLECTIVITÉS UNIES CONTRE LA CRIMINALITÉ

Les collectivités ont un rôle de premier plan à jouer pour prévenir la criminalité et pour créer une société plus sûre. Pour que les efforts du fédéral portent fruit, la collectivité doit y être associée comme partenaire actif et respecté. Les collectivités sont en effet les mieux placées pour savoir ce qui leur convient; de plus, bon nombre d'entre elles sont déjà engagées dans un effort de changement. D'ailleurs, les chances de succès d'un programme de prévention dépendent en grande partie de la cohésion, de la motivation et de la volonté d'agir d'une collectivité.

Aux yeux du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, l'intervention concertée contre la criminalité, connue comme l'approche des « villes plus sûres »[2], repose sur les principes suivants :

- la collectivité est le point de départ de la prévention de la criminalité;
- la collectivité doit cerner les besoins à court et à long terme et y répondre;
- les efforts de prévention doivent réunir des représentants de divers secteurs si l'on veut combattre la criminalité;
- les stratégies de prévention de la criminalité doivent recevoir l'appui de toute la collectivité.

Des particuliers et des groupes s'emploient à rendre les collectivités plus sûres dans toutes les régions du Canada. Il est important pour les députés de les rencontrer et de les encourager dans leur lutte contre la criminalité. L'animation communautaire et la participation à la vie de la collectivité dans le domaine de la prévention de la criminalité sont indispensables pour rendre nos villes plus sûres. La collectivité fait toute la différence.

1 Pour obtenir le texte de la résolution et d'autres renseignements au sujet de la contribution du Canada au IXe Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, veuillez communiquer avec le service des renseignements généraux, Direction des communications et de la consultation, ministère de la Justice, 239, rue Wellington, Ottawa (Ontario), K1A 0H8. No de téléphone : (613) 957-4222; no de télécopieur : (613) 954-0811.

2 *Prévention du crime au Canada : Vers une stratégie nationale.* XIIe Rapport du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, Chambre des communes, p. 12, février 1993.

Les situations préoccupantes

I-3

LES SITUATIONS PRÉOCCUPANTES

Dans ce chapitre, nous examinerons la prévention de la criminalité par rapport à certaines situations préoccupantes. Nous nous concentrerons sur les enfants et l'importance de la prévention auprès des enfants en bas âge et des adolescents, et sur les mesures que les Canadiens peuvent prendre pour prévenir la criminalité chez les jeunes, la violence sexuelle, les voies de fait contre l'épouse, la négligence à l'égard des enfants, les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées, la violence faite aux membres de minorités vulnérables et la violence au foyer.

LES ENFANTS

Il est vital pour toute société de veiller au développement harmonieux des enfants, si elle veut assurer son avenir. De même, il est essentiel pour les collectivités de permettre aux enfants de grandir et de se développer dans un cadre sûr et chaleureux si elles veulent assurer la sécurité de leurs membres. Malheureusement, certains enfants grandissent dans un milieu qui risque de les amener à avoir des démêlés avec la justice. Cependant, les programmes conçus pour combler les besoins des enfants peuvent aider ces derniers à acquérir des comportements acceptables et à se débarrasser des comportements qui mènent à la criminalité.

La recherche démontre que la majorité des actes criminels sont commis par une minorité de délinquants de sexe masculin. Les études ont révélé que les récidivistes ont souvent commencé à commettre des infractions en bas âge, et que celles-ci sont devenues progressivement plus graves à mesure qu'ils vieillissaient.

Autrement dit, les comportements criminels de l'adulte sont souvent enracinés dans le vécu de l'enfant. En fait, des études de longue durée[1], y compris celles du professeur Richard Tremblay de l'Université de Montréal, ont prouvé que les enfants du primaire qui manifestent un comportement antisocial et agressif sont plus susceptibles de devenir des délinquants à l'adolescence, et que la délinquance chronique mène souvent à la criminalité.

Les chercheurs ont commencé à explorer les « facteurs de protection » qui permettent à un enfant d'être fort et de réussir même s'il grandit dans un milieu défavorable et sombre. Leurs travaux ont révélé que les enfants forts présentaient généralement les caractéristiques suivantes :

- ils ont réussi à former un lien étroit avec une personne responsable compétente et stable sur le plan affectif, souvent un membre de leur famille élargie;
- leurs amis viennent de familles stables, ils aiment l'école, ils affectionnent un professeur en particulier et ils participent à des activités communautaires;

[1] Tremblay, R.E., Vitaro, F., Bertrand, L., LeBlanc, M., Beauchesne, H., Boileau, H. et David, L. Parent and child training to prevent early onset of delinquency: The Montreal longitudinal-experimental study. In : McCord, J. et Tremblay, R. (dir.), *Preventing Antisocial Behaviour*, p. 117-138. New York, Guilford, 1992.

Tremblay, R.E. LeBlanc, M. et Schwartzman, A.E. The predictive power of first-grade peer and teacher ratings of behaviour: Sex differences in antisocial behaviour and personality at adolescence, *Journal of Abnormal Child Psychology*, vol. 16, p. 571-583, 1988.

- on leur a donné l'occasion d'aider les autres; ils ont en quelque sorte été « obligés d'être serviables »;
- ils ont un sentiment d'espoir, une sorte de dimension spirituelle, résultant souvent d'une profonde foi religieuse.

L'importance de la prévention auprès des enfants en bas âge

Une série de facteurs interdépendants serait liée à l'apparition des comportements antisociaux et de la délinquance juvénile. Elle inclut la pauvreté, l'inconsistance des parents, une discipline excentrique, la criminalité chez les parents, un mauvais rendement scolaire et la discorde familiale. Plusieurs facteurs prénataux et périnataux, comme le syndrome d'alcoolisme fœtal et un faible poids à la naissance, peuvent aussi mener à des problèmes de comportement, puis à la délinquance et à la criminalité. Par conséquent, il est important de mettre en oeuvre des programmes de prévention qui touchent les enfants dès leur plus jeune âge, ainsi que d'apporter un soutien aux parents.

De plus, les adolescents ou les adultes qui ont été victimes, dans l'enfance, de mauvais traitements, d'exploitation sexuelle et de négligence sont plus susceptibles d'être arrêtés pour délinquance, actes criminels et crimes de violence. La plupart des survivants de violence n'ont pas de casier judiciaire, mais une étude à long terme des cas confirmés de mauvais traitements subis dans l'enfance a révélé que les personnes qui avaient été maltraitées ou négligées dans l'enfance étaient plus susceptibles que celles qui ne l'avaient pas été :

- dans une proportion de 53 p. 100, d'être arrêtées à l'adolescence;
- dans une proportion de 38 p. 100, d'être arrêtées à l'âge adulte;
- dans une proportion de 38 p. 100, d'être arrêtées pour crimes de violence[1].

Les mesures de prévention auprès des enfants en bas âge sont importantes notamment parce qu'il est difficile de déterminer l'étendue réelle de la violence à l'égard des enfants étant donné que les spécialistes n'ont connaissance que des cas les plus graves. De plus, le refus de reconnaître les cas de violence à l'égard des enfants, voire l'existence même du phénomène, explique que des cas ne soient pas signalés.

La nature du problème, le secret qui l'entoure, le sentiment de honte qu'il suscite, le jeune âge des victimes et leur état de dépendance relative, tous ces facteurs nuisent à la disposition à signaler volontairement des cas de violence. C'est pourquoi, même si l'on peut déterminer le nombre de cas de violence à l'égard des enfants dont s'occupent les organismes sociaux, on ne peut qu'estimer la fréquence réelle des cas cachés et non signalés de violence[2].

1 American Humane Association. *Child Protection Leader*, mars 1994. Réimprimé dans le B.C. Parents In Crisis Society Newsletter, printemps 1994.

2 Division de la prévention de la violence familiale, Santé Canada. *La violence et la négligence à l'égard des enfants. Renseignements du... Centre national d'information sur la violence dans la famille*, publication nº 01-9819.

L'étude de Montréal : La maison et l'école

Étant donné que la socialisation des enfants se fait à la maison et à l'école, la famille et le système scolaire sont des lieux d'intervention privilégiés dans les programmes de prévention. On a donc proposé de former les parents et les enseignants comme moyen de corriger le comportement antisocial des enfants. Une des études de cohortes les plus importantes qui prouve la véracité de cette corrélation a été menée par le professeur Richard Tremblay de l'Université de Montréal[1].

En 1985, l'équipe de recherche de Montréal a entrepris une étude longitudinale, sous la direction du professeur Tremblay. Au cours des deux premières années, les chercheurs ont recruté 250 garçons francophones de race blanche inscrits à la maternelle qui avaient un comportement perturbateur et qui présentaient un risque élevé de commettre dans l'avenir des infractions. Les garçons ont été répartis au hasard entre un groupe expérimental et un groupe témoin.

À partir de l'âge de 7 ans, les garçons faisant partie du groupe expérimental ont reçu une formation aux compétences sociales qui s'est poursuivie pendant deux ans. L'accent a été mis sur le fonctionnement social des enfants (p. ex. : « Qu'est-ce que je peux faire quand je suis en colère? »).

On a aussi donné aux tuteurs des enfants faisant partie de ce groupe une formation en compétences parentales. On leur a par exemple montré à encourager le comportement prosocial et à décourager le comportement antisocial. On leur a aussi appris comment punir l'enfant de façon efficace sans tomber dans l'excès, et comment gérer les crises familiales.

Lorsque les garçons ont atteint l'âge de 12 ans, on a pu observer des différences marquées entre ceux qui avaient reçu la formation et les autres. Comparés aux enfants du groupe témoin, ceux du groupe expérimental manifestaient moins d'agressivité physique à l'école, étaient plus souvent à un niveau scolaire correspondant à leur âge, souffraient de problèmes d'adaptation scolaire moins graves et adoptaient moins de comportements délinquants.

[1] Tremblay, R.E., Vitaro, F., Bertrand, L., LeBlanc, M., Beauchesne, H., Boileau et David, L. Parent and child training to prevent early onset of delinquency: The Montreal longitudinal-experimental study. In : McCord, J. et Tremblay, R. (dir.), *Preventing Antisocial Behaviour*, p. 117-138, New York, Guilford, 1992.

Le Perry Preschool Program

Un programme de prévention qui a connu beaucoup de succès est le Perry Preschool Program[1], mis sur pied à Ypsilanti (Michigan) en 1962. Ce programme de préparation à l'école s'adressait à 123 enfants de race noire nés dans la pauvreté et présentant un risque élevé d'échec scolaire. Le programme avait pour but de les stimuler intellectuellement, d'augmenter leurs aptitudes cognitives et d'améliorer leur rendement scolaire futur.

Des enfants âgés de 3 et 4 ans ont été divisés en deux groupes : un groupe expérimental et un groupe témoin. Les enfants du groupe expérimental ont reçu 2 heures et demie par jour d'enseignement préscolaire actif de première qualité, complétées par une visite à domicile hebdomadaire d'une heure et demie. Les enfants du groupe témoin n'ont reçu ni formation ni visite.

Les membres des deux groupes ont été suivis jusqu'à l'âge de 27 ans. L'observation de leur évolution révèle un écart considérable entre eux. Ainsi, comparés aux membres du groupe témoin, ceux du groupe expérimental

- ont été arrêtés deux fois moins souvent en moyenne;
- sont plus nombreux à avoir terminé leurs études secondaires;
- gagnent un revenu nettement plus élevé.

Une analyse de rentabilité du programme a révélé que, pour chaque dollar investi, le contribuable avait économisé 7,16 $. Le Perry Preschool Program est une étude unique, parce qu'elle illustre clairement les avantages à long terme d'investir tôt dans le soutien des enfants à risque élevé. Le succès de l'initiative repose sur deux grands facteurs: elle s'adressait spécialement aux enfants défavorisés et elle consistait à leur offrir un programme de garderie éducatif intensif et de première qualité.

(Voir le chapitre « Des collectivités qui se prennent en main », qui renferme des détails supplémentaires sur la façon dont des Canadiens ont appliqué ces concepts.)

[1] Schweinhart, L.J., Barnes, H.V. et Weikart, D.P. *Significant Benefits: The High/Scope Perry Preschool Study Through Age 27*, Ypsilanti, MI, High/Scope, 1993.

FOCUS ON: YOUTH

Youth Charged with *Criminal Code* or other federal statute offences	Number
Violent offences	
1986	9,275
1992	20,033
Property offences	
1986	78,862
1992	83,642
Other *Criminal Code* offences	
1986	20,869
1992	31,673
Other federal statute offences	
1986	4,021
1992	5,036
Total offences	
1986	113,027
1992	140,384

Source: The Correctional Service, Canada, *Forum on Corrections Research*, January 1995.

Canada's young people are one of the country's most precious resources. The vast majority are sincere, ambitious and hard–working youth who are respectful of their fellow citizens. They are maturing into law–abiding members of their communities, poised to make a valuable contribution to society. Although there is a minority of Canadian youth who are criminal offenders, it would be unfair to view all youths as potential criminals.

Still, Canadians have become increasingly worried about youth crime in recent years. There is a public perception that youth crime, especially violent crime, is dramatically increasing. Media reports of youth gangs, violence in schools and homicides tend to create the impression that the situation has reached crisis proportions, especially given the fact that violent offences have more than doubled between 1986 and 1992. While research does not tend to support this view, as experts suggest this trend could possibly reflect more sensitive reporting, it does indicate that youth crime is cause for concern.[1]

Statistical research reveals the following:

- Youth crime is predominately committed by male youth.
- Most youth crimes are not violent; the majority are property offences.
- In cases of youths charged with violent offences, the types of violent crimes are comparable with those committed by adults.
- The youth homicide rate has decreased consistently since 1986.
- Youth crime since 1986 has mirrored the overall societal increase in crime.[2]

1 This is a perspective that appears in a variety of sources including *Crime Prevention In Canada: Toward A National Strategy*, The Twelfth Report on the Standing Committee on Justice and the Solicitor General, House of Commons, Feb. 1993; *Youth Violence and Youth Gangs: Responding to Community Concerns*, produced by the Federation of Canadian Municipalities; *A Background Paper on the Young Offenders Act*, Department of Justice Canada, May 1994; *Youth Crime: Sorting Fact From Fiction*, Facts sheet #3, John Howard Society of Ontario; also, *Public Knowledge of Crime and Justice Canada: An Inventory of Findings*, A Report Prepared for the Department of Justice Canada by Professor Julian Roberts of the Department of Criminology, University of Ottawa, 1994.

2 *Forum on Corrections Research: "Questions and Answers on Youth and Justice."* Correctional Services Canada, Ministry of the Solicitor General, Ottawa. January, 1995.

Comment prévenir la criminalité chez les jeunes

Les statistiques sont utiles parce qu'elles nous donnent une image plus claire du problème. Cependant, la question de fond reste la même : Que pouvons-nous faire pour prévenir la criminalité chez les jeunes?

Un grand nombre de recherches sur la prévention de la criminalité soulignent l'importance d'identifier et d'aider les jeunes qui risquent d'avoir des démêlés avec la justice. Il importe en particulier de se concentrer sur les jeunes qui vivent dans la pauvreté, qui sont victimes de mauvais traitements, qui sont victimes de discrimination ou qui reçoivent peu de soutien de leur famille ou de la collectivité. Sont également à risque les jeunes aux prises avec l'alcoolisme ou la toxicomanie, ceux qui n'ont pas pu profiter du système d'éducation et ceux qui sont démunis dans la vie quotidienne ou analphabètes. Si l'on aide ces jeunes à surmonter leur handicap, ils risqueront moins d'avoir des démêlés avec la justice.

Par ailleurs, il importe de poser des gestes pour que les jeunes deviennent plus tolérants face aux autres cultures, aux autres races et aux autres habitudes de vie. Dans beaucoup de collectivités canadiennes, le nombre d'actes criminels attribuables au racisme et aux préjugés a augmenté. On considère qu'il y a un tel acte quand quelqu'un est agressé ou harcelé à cause de sa race, de sa religion, de son origine ou de son orientation sexuelle. Les victimes de ces actes, qui sont souvent des jeunes eux aussi, hésitent parfois à signaler les incidents par crainte de subir des représailles.

Pour augmenter le taux de réussite des programmes de prévention, il faut nous occuper davantage des jeunes. Nous devons tous assumer cette responsabilité et faire participer les jeunes au processus. Les écoles, les services sociaux, les organismes locaux, la police et les églises ont tous une responsabilité à assumer et un rôle à jouer. Il est parfois difficile d'élaborer des programmes de prévention efficaces, mais les efforts investis dans ce travail contribueront à ouvrir de meilleures perspectives d'avenir aux jeunes et à bâtir une société plus sûre pour tous les Canadiens.

LES FEMMES ET LES ENFANTS

La famille constitue le noyau de notre société. Dans l'idéal, les familles devraient être un refuge où chacun peut s'épanouir et mettre en valeur tout son potentiel. Trop souvent, il existe un écart tragique entre cet idéal et la réalité. Depuis quelques années, il est devenu de plus en plus clair que certaines formes de violence familiale, comme les voies de fait contre la conjointe et l'exploitation sexuelle des enfants, constituent des problèmes d'une ampleur renversante. Cette violence a un prix humain et un prix social énormes, et des répercussions profondes dans la société.

> Les jeunes doivent participer aux programmes de prévention de la criminalité pour que ceux-ci donnent de meilleurs résultats.

Le tribut que la violence conjugale fait payer à ses victimes est dévastateur. Les femmes battues par leur conjoint subissent différentes formes de traumatismes, autant physiques que psychologiques. D'un côté, elles se retrouvent avec des ecchymoses, des os cassés, des blessures au dos ou à la tête; de l'autre, elles souffrent d'accès de terreur, de dépression, d'une profonde perte d'estime personnelle. Dans sa forme la plus extrême, la violence conjugale cause la mort de sa victime; en 1993, 38 p. 100 des homicides contre des femmes ont été commis par le conjoint ou l'ex-conjoint de la victime. En 1994, cette proportion a atteint 40 p. 100[1].

Voici d'autres chiffres tirés de l'Enquête nationale sur la violence envers les femmes réalisée en 1993 par Statistique Canada[2] :

- Parmi les femmes mariées ou ayant vécu dans le mariage au Canada, trois sur dix ont été victimes d'au moins une agression physique ou sexuelle de la part d'un conjoint.
- Les femmes dont le conjoint avait vu leur père poser des gestes violents ont été agressées plus gravement et pendant plus longtemps que celles dont le beau-père n'était pas violent.
- Environ 26 p. 100 des cas d'agression déclarés aux enquêteurs de Statistique Canada avaient été signalés à la police.
- Parmi les femmes ayant déclaré avoir subi une agression, 24 p. 100 ont fait appel aux services sociaux. Huit pour cent de toutes les femmes agressées ont communiqué avec une maison d'hébergement pour femmes battues. Treize pour cent des femmes agressées ayant quitté leur conjoint ont séjourné à un tel endroit.
- Les enfants ont été témoins des gestes de violence posés contre leur mère dans presque 40 p. 100 des ménages où il y avait de la violence. Dans beaucoup de cas, les enfants ont assisté à des scènes de violence très graves et, dans plus de la moitié de ces cas, ils ont craint pour leur vie.

1 Ces statistiques ont été obtenues au cours d'une discussion avec des fonctionnaires du Centre national d'information sur la violence dans la famille de Santé Canada. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, composez le numéro sans frais du Centre : 1 800 267-1291.

2 Centre canadien de la statistique juridique. *Juristat : Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe*, vol. 14, no 9, mars 1994.

L'effet des voies de fait contre la conjointe sur les enfants

Les enfants qui sont témoins de voies de fait contre la conjointe subissent eux aussi une profonde blessure affective. Ils ne sentent pas en sécurité chez eux, ils ont peur et se sentent sans défense. Leur estime personnelle et leur confiance en soi risquent d'être détruites; il leur arrive de s'isoler et d'avoir du mal à s'intégrer ou à s'entendre avec les autres enfants. En grandissant, ils risquent de devenir extrêmement passifs ou extrêmement agressifs. Les enfants témoins de violence peuvent se sentir impuissants ou désespérés et devenir par conséquent déprimés et se replier sur eux-mêmes.

Ces enfants peuvent aussi sombrer dans la délinquance et devenir agressifs. Les études ont démontré que les enfants qui sont victimes ou témoins d'actes de violence dans leur famille risquent davantage de poser des actes semblables à l'âge adulte ou d'être victimes d'actes de ce genre. Les garçons sont particulièrement susceptibles d'adopter avec leur petite amie le comportement humiliant et violent dont ils ont été témoins dans leur foyer. C'est ainsi que se perpétue le cycle de la violence.

Néanmoins, l'effet de la violence familiale sur un enfant dépend de plusieurs variables. La gravité et la durée du comportement violent, par exemple, sont des facteurs déterminants. Par ailleurs, si l'enfant entretient une bonne relation avec sa mère ou dispose d'un bon réseau de soutien, il a plus de chances d'échapper aux graves séquelles de la violence familiale et de la violence faite aux femmes, même si cela ne diminue en rien la gravité des crimes dont il est témoin.

La violence et la négligence à l'égard des enfants

La violence à l'égard des enfants[1] n'est pas un phénomène propre à un groupe démographique ou à une classe sociale. Ce problème touche en effet tous les groupes, indépendamment de leur origine ethnique, de leur appartenance religieuse, ou de leur statut social et économique. Toutefois, ce sont ordinairement les familles situées au bas de l'échelle socio-économique qui attirent l'attention des autorités publiques. La catégorie éventuellement la plus grave de violence à l'égard des enfants est celle qui touche les enfants en bas âge ou les enfants d'âge préscolaire. Les premiers surtout sont en grand danger dans les foyers où il y a de la violence étant donné qu'ils sont vulnérables, qu'ils dépendent totalement des personnes qui s'occupent d'eux, qu'ils ne peuvent pas communiquer verbalement et qu'ils exigent de leurs parents une attention et une patience considérables.

Les enfants veulent généralement faire part de la violence dont ils sont victimes pour mettre fin à celle-ci, mais ils craignent souvent qu'on ne les croira pas ou qu'on ne les protégera pas, ou encore ils redoutent les conséquences que pourrait entraîner leur divulgation. La violence à l'égard des enfants a des effets profonds et à long terme; elle peut entraîner des conséquences sociales très graves comme la délinquance, la criminalité, la maladie mentale, des retards dans le développement et la grossesse chez les adolescentes. Les enfants qui sont victimes de violence risquent grandement de souffrir de retards dans l'acquisition du langage, de troubles de l'apprentissage, de maladie mentale et de lésion cérébrale. De même, les enfants qui grandissent dans un foyer où il y a de la violence sont plus susceptibles de souffrir de malnutrition et de retards dans leur croissance.

L'« arrêt de croissance » chez les enfants en bas âge est parfois le résultat de la négligence qui, dans les cas extrêmes, entraîne des retards dans le développement et même la mort. Les cas de voies de fait sont plus susceptibles d'être signalés aux autorités, mais la négligence constitue un risque tout aussi grave pour l'enfant; de plus, ce problème est plus répandu que celui des sévices.

La violence à l'égard des enfants a beaucoup attiré l'attention du public ces dernières années, mais ce n'est pas le cas de la négligence. Pour tenter véritablement d'atténuer ce problème, il faudrait chercher à répondre à certains besoins, par exemple les besoins d'un revenu convenable, de garderies abordables, de services de soutien aux familles accessibles, de programmes d'emploi et d'autres ressources indispensables pour créer un milieu familial favorable.

Une étude menée à Toronto auprès d'adolescents fugueurs a révélé que près de 75 p. 100 de ces derniers avaient été battus dans l'enfance. Les personnes qui sont victimes de violence dans l'enfance sont plus susceptibles de devenir elles-mêmes des agresseurs. D'après une étude récente du Service correctionnel du Canada, 75 p. 100 des maris violents venaient d'une famille violente. Une autre étude réalisée auprès de jeunes prostitués du sexe masculin a révélé que 72 p. 100 de ces derniers avaient été victimes d'une violence physique ou psychologique perpétrée par des membres de leur famille.

[1] Division de la prévention de la violence familiale, Santé Canada. *La violence et la négligence à l'égard des enfants. Renseignements du... Centre national d'information sur la violence dans la famille*, publication nº 01-9819.

LES AÎNÉS

Cela est triste à dire, mais pour plusieurs personnes âgées au Canada, c'est à la maison que les choses vont mal. Une enquête nationale menée en 1989 a révélé qu'environ 98 000 aînés, soit 4 p. 100 de la population âgée, vivant dans des habitations privées au Canada sont victimes de mauvais traitements[1]. D'après les spécialistes, ces chiffres constituent une sous-estimation de l'envergure du problème.

Beaucoup d'aînés sont en position de faiblesse, parce qu'ils sont faibles physiquement, qu'ils sont malades ou qu'ils dépendent financièrement ou émotivement de leur agresseur. Ils sont vulnérables aux situations où une personne (l'agresseur) profite de la position de pouvoir qu'elle détient par rapport à une autre personne (la victime) pour maltraiter celle-ci. On oublie souvent que tant les femmes que les hommes âgés peuvent être victimes de violence.

Cette violence peut prendre plusieurs formes : violence physique, violence psychologique, fraude ou négligence. La violence physique prend la forme de voies de fait, d'agression sexuelle, de bousculades et de refus de répondre aux besoins physiques. La violence psychologique prend la forme d'agressions verbales, d'isolement social, de refus d'affection ou du fait de ne pas consulter la personne âgée au sujet des décisions qui la concernent. La fraude consiste à utiliser à mauvais escient l'argent ou les biens des personnes âgées. La négligence, enfin, est la négligence active (intentionnelle) ou passive (non intentionnelle) d'un soignant qui fait du tort à un aîné dépendant. La forme la plus répandue de violence est la fraude, qui touche quelque 60 000 personnes âgées[2] au Canada chaque année.

Les mauvais traitements dont sont victimes les aînés n'ont été révélés qu'il y a quelques années. Cela est dû en partie au fait que les aînés ne les signalaient pas auparavant. On peut croire que, dans certains cas, ils craignaient de mettre leur agresseur en colère, ou qu'ils avaient trop honte. Dans d'autres cas, ils ne se rendaient pas compte que l'on abusait d'eux, n'étaient pas capables — mentalement ou physiquement — de porter plainte ou ne savaient pas à qui s'adresser.

1 *Les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées. Renseignements du.... Centre national d'information sur la violence dans la famille,* Santé Canada, publication nº H72-22-6-1993E. Source : Elizabeth Podnieks et coll., *National Survey on Abuse of Elderly in Canada,* Toronto, Ryerson Polytechnical Institute, 1990. On peut obtenir des exemplaires auprès du Centre national d'information sur la violence dans la famille en composant le 1 800 267-1291.

2 *Les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées. Renseignements du.... Centre national d'information sur la violence dans la famille,* Santé Canada, publication nº H72-22-6-1993E.

Les solutions

L'élimination des mauvais traitements faits aux aînés passe notamment par l'éducation. Il faut renseigner les aînés au sujet de leurs droits, leur donner l'information dont ils ont besoin pour administrer leurs affaires et leur dire à qui ils peuvent faire appel en cas de besoin. Plusieurs organismes répondent déjà à ces besoins.

On doit aussi diffuser de l'information sur le vieillissement et faire des campagnes de sensibilisation sur les mauvais traitements infligés aux aînés. On peut, par exemple, apprendre au personnel médical et aux autres spécialistes à reconnaître les symptômes des mauvais traitements et à élaborer des protocoles d'intervention dans les cas où l'on soupçonne qu'il y a violence.

En plus d'éduquer la population, il faut réduire l'isolement des aînés et changer l'attitude de la société à leur égard. Par exemple, beaucoup d'organismes administrent des programmes pour aider les aînés à conserver leur autonomie et à se prendre en charge. Divers programmes de bénévolat, comme le Programme de vigilance des facteurs de Postes Canada, visent à établir un lien avec les personnes âgées isolées et vulnérables. Pour modifier les attitudes, on peut aussi mettre sur pied des programmes permettant aux personnes âgées de passer plus de temps avec des jeunes. Ce genre d'activités offre des occasions de communiquer et de dialoguer, et contribuent ainsi à faire tomber les barrières entre générations. Les conseils scolaires, par exemple, pourraient aider les aînés à créer une image positive des personnes âgées, en les invitant à donner des conférences « d'histoire orale » dans les cours d'histoire ou de sciences humaines.

Un autre facteur capital pour briser le cycle de la violence est la coordination et la coopération entre organismes, tels les services sociaux, les services de santé, les services communautaires, le système d'éducation, la police, les tribunaux et les communautés religieuses.

LES MINORITÉS VULNÉRABLES

On ne saurait laisser pour compte les préoccupations particulières que suscite la violence dont sont victimes les femmes et les enfants autochtones et les membres de minorités ethnoculturelles, les femmes handicapées, les lesbiennes et celles qui habitent dans des collectivités rurales et éloignées. Des travaux de recherche et de développement ont été entrepris pour étudier la nature du problème que vivent ces minorités vulnérables et pour élaborer des démarches acceptables sur le plan culturel afin d'y remédier. Il y a aussi beaucoup de travail à faire pour sensibiliser ces collectivités et groupes, de même que les intervenants de première ligne qui travaillent auprès d'eux. Voici quelques exemples de problèmes auxquels sont confrontés les groupes marginaux.

Collectivités autochtones - La violence familiale est plus répandue dans les collectivités autochtones que dans la société en général. Dans une étude de 1993 sur la violence familiale dans les collectivités des Premières Nations, 40 p. 100 des répondants ont affirmé que le problème de la violence familiale existait dans leur collectivité.

L'actuelle initiative de lutte contre la violence familiale a constitué la première occasion, pour la plupart des collectivités autochtones, de se pencher sur le problème. On demande de plus en plus la poursuite et l'élargissement des services et programmes et on se préoccupe davantage du problème de la violence familiale dans les collectivités autochtones hors réserve.

Collectivités rurales éloignées - Beaucoup de collectivités isolées connaissent un nombre croissant de problèmes sociaux, y compris la violence familiale, le chômage et de mauvaises conditions de logement. Le manque d'accès aux services constitue un problème majeur dans un grand nombre de localités rurales et éloignées. En outre, les démarches et ressources créées pour les collectivités du sud ne conviennent pas toujours aux régions septentrionales.

Personnes handicapées - Des études comme l'Enquête sur la violence faite aux femmes de 1993 révèlent que les femmes handicapées risquent beaucoup plus d'être victimes de violence que les autres femmes. Selon une étude de 1984 dans laquelle on a comparé le risque de violence auquel étaient exposés les enfants vivant dans des établissements à celui auquel étaient exposés des enfants vivant dans un cadre familial, le niveau de risque est le double pour les premiers.

Les personnes handicapées ont souvent de la difficulté à demander des renseignements et à obtenir de l'aide, et leur isolement ne fait qu'accroître leur vulnérabilité. Les organismes qui les représentent ont déterminé qu'il fallait sensibiliser le public au taux élevé de violence dont étaient victimes les personnes handicapées, ainsi qu'à la nécessité d'améliorer l'accès aux services.

Minorités ethniques et visibles - Les minorités ethnoculturelles correspondent aux 42 p. 100 de Canadiens dont l'origine ethnique n'est ni britannique, ni française ni autochtone, et dont environ le tiers sont nés à l'étranger. Les programmes de prévention de la violence familiale destinés au public canadien en général tendent à ne pas atteindre les membres des minorités ethnoculturelles étant donné qu'ils ne sont souvent pas adaptés à ces dernières sur les plans culturel et linguistique. Dans un grand nombre de collectivités, la violence familiale demeure largement un problème caché. Les Canadiens de la première génération, surtout ceux qui ne parlent pas couramment l'anglais ou le français, sont particulièrement isolés.

Les membres des minorités ethnoculturelles ont besoin de renseignements au sujet des programmes de prévention et d'intervention en matière de violence familiale du Canada. Les Canadiens de la première génération, même s'ils sont au Canada depuis de nombreuses années, doivent être mis au courant des lois canadiennes au sujet de la violence ainsi que du fonctionnement des systèmes de santé, de services sociaux et de justice. Il faut urgemment sensibiliser les collectivités aux problèmes de la violence familiale.

LA VIOLENCE FAMILIALE EST L'AFFAIRE DE TOUT LE MONDE

La violence familiale a un prix humain et un prix social énormes, littéralement impossibles à quantifier, mais elle a aussi un prix économique. La société dépense beaucoup d'argent pour les services policiers et judiciaires, les services de santé et les services sociaux, les maisons d'hébergement pour femmes battues et l'aide sociale à cause de ce fléau. En 1980, selon une estimation, les contribuables canadiens ont dépensé au moins 32 millions de dollars au palier municipal pour financer les interventions policières, les services de soutien et les services administratifs connexes requis par des cas de violence conjugale.

Aucune loi ni aucun programme gouvernemental ne suffira pour éliminer la violence familiale. La violence faite aux femmes par leur conjoint, les mauvais traitements que les enfants ou leurs parents et les personnes âgées subissent aux mains de ceux qui prennent soin d'eux, voilà un problème profondément enraciné qui existe dans toutes les collectivités canadiennes. Beaucoup de Canadiens ont eu l'occasion de lutter contre la violence familiale comme travailleur social, policier ou enseignant. Beaucoup d'autres l'ont fait à titre de bénévoles, dont un grand nombre de femmes. Cependant, c'est à chaque Canadien qu'il appartient d'agir quand un incident violent est porté à sa connaissance, et qu'il revient de contester les valeurs et les attitudes qui sous-tendent la violence faite aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux membres de minorités vulnérables.

Des collectivités qui se prennent en main

I-4

DES COLLECTIVITÉS QUI SE PRENNENT EN MAIN

La plupart des Canadiens, quand ils pensent à prévenir la criminalité, se demandent ce qu'ils peuvent faire pour ne pas en être victime : ils pensent à des moyens pour rendre plus difficile la perpétration des actes criminels. Cette approche dissuasive est considérée comme étant une forme de prévention immédiate. On l'appelle la « réduction des occasions » ou « renforcement des cibles » parce qu'elle vise à limiter les occasions dont pourraient profiter les délinquants potentiels pour commettre une infraction et qu'elle augmente le risque de se faire prendre.

Une démarche à long terme axée sur les causes fondamentales de la criminalité est celle qu'on appelle la prévention de la criminalité grâce au développement social (PCDS). Ensemble, ces deux méthodes constituent le fondement de toute intervention destinée à prévenir la criminalité dans la collectivité. Dans les pages suivantes, nous décrirons ces méthodes pour ensuite donner des exemples précis de leur application.

LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ GRÂCE AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'approche consistant à combattre la criminalité grâce au développement social met l'accent sur le délinquant potentiel plutôt que sur la victime. Elle va au-delà des mesures visant à décourager la perpétration d'actes criminels pour s'attaquer aux sources de la délinquance. Comme son nom l'indique, cette approche fait appel au développement social pour modifier les conditions qui font naître la criminalité.

D'après des études de cohortes, dans lesquelles on suit des groupes de personnes depuis un jeune âge et pendant une longue période, un nombre relativement petit de délinquants chroniques commettent un nombre disproportionné de tous les crimes. Ces études révèlent en effet que moins de 10 p. 100 des délinquants commettent entre 50 et 70 p. 100 de toutes les infractions. Ces dernières années, des études scientifiques de cohortes ont permis d'isoler les facteurs les plus couramment associés à la criminalité. Les récidivistes tendent en effet à avoir été défavorisés sur plusieurs plans de leur vie[1].

La plupart des récidivistes tendent à avoir été maltraités ou négligés par leurs parents, ou à avoir eu des parents qui manquaient de cohérence dans leurs méthodes disciplinaires, à avoir connu des difficultés à l'école, à avoir eu des fréquentations malsaines et/ou à avoir été exposés à de mauvais exemples dans leur quartier. Des études de cas sur des parents maltraitants révèlent souvent que, dans l'enfance, ces derniers ne se sentaient ni aimés, ni voulus, ni valorisés. Leur manque d'estime de soi représente souvent la réalisation des prophéties de leurs parents, qui les jugeaient « bons à rien ». Les parents maltraitants tendent à être convaincus que leurs enfants ne sont bons à rien et ils posent des gestes qui confirment cette opinion. De plus, les parents violents ont souvent peur ou sont psychologiquement incapables de demander de l'aide auprès de services de soutien, même lorsque les ressources nécessaires sont disponibles.

[1] Andrews, D.A. et Bonta, James. *The Psychology of Criminal Conduct*, Anderson Publishing Co. Cincinatti, Ohio. Ces deux professeurs de l'Université Carleton ont décrit en détail la contribution importante des études de cohortes à l'élaboration de la psychologie du comportement criminel. Pour approfondir ce domaine, ils recommandent la collection préparée sous la direction de Katherine Van Dusen et Sarnoff Mednick intitulée *Prospective Studies of Crime and Delinquency*, 1983.

Les études révèlent également que si l'on peut dépister et aider ces personnes pendant leur développement, on réduit le risque qu'elles ne deviennent des criminels. Il est possible d'atteindre ces personnes au moyen de divers programmes axés sur les services de santé, l'éducation, le logement et les possibilités d'emploi.

- Les programmes de prévention de la criminalité qui suivent une démarche de développement social peuvent varier énormément quant aux activités offertes et aux populations visées. Un programme de PCDS présente toutefois certaines caractéristiques fondamentales qui le distinguent des autres programmes sociaux et surtout des programmes de réduction des occasions qui visent la prévention de la criminalité. On remarquera, par exemple, que la plupart des programmes de PCDS :

- traduisent la relation qui existe entre certaines conditions sociales et économiques et un risque accru de se livrer à des activités criminelles;

- visent certains groupes de personnes qui, d'après les recherches, sont plus susceptibles de se tourner vers la criminalité;

- reflètent le fait que les personnes qui risquent le plus de se livrer à des activités criminelles connaissent ordinairement une série de problèmes et ils proposent une gamme de ressources pour offrir des solutions multiples à des problèmes multiples;

- sont offerts en collaboration avec d'autres organismes et organisations avec lesquels les responsables partagent une vision de ce qui constitue des collectivités plus sûres;

- comprennent des buts et objectifs à court et à long terme, le principal but à long terme étant la prévention de la criminalité. Les objectifs à court terme peuvent être axés sur les divers facteurs qui contribuent à la criminalité tels la pauvreté, le chômage, la violence familiale, la toxicomanie et des conditions de logement insatisfaisantes;

- incluent un processus d'évaluation à court et à long terme servant à mesurer et à surveiller leur incidence.

LA RÉDUCTION DES OCCASIONS

On peut réduire les occasions de commettre un acte criminel en modifiant le milieu physique, c'est-à-dire en rendant les cibles des criminels moins vulnérables ou plus difficiles à atteindre. On appelle cette méthode le renforcement des cibles. Il s'agit par exemple d'installer un meilleur système d'éclairage, des serrures et des alarmes, et de prendre des mesures pour donner l'impression que les habitations vides sont occupées.

Le programme de surveillance de quartier

Le programme de surveillance de quartier[1] est un bon exemple de programme de réduction des occasions. Un programme de ce genre comprend d'habitude quatre volets. Le premier consiste à améliorer la sécurité en installant de meilleurs serrures sur les portes et les fenêtres (par exemple, serrures à pêne dormant d'un pouce, au lieu de serrures à pêne demi-tour, que l'on peut ouvrir avec une carte de crédit ou un couteau, à cause de leur forme triangulaire), en posant des barreaux devant les fenêtres de sous-sol et en améliorant l'éclairage extérieur. Le deuxième volet consiste à faire en sorte que la maison ait toujours l'air habitée : ne pas laisser les journaux et le courrier s'accumuler, faire tondre le gazon et pelleter la neige, brancher l'éclairage sur une minuterie. Le troisième consiste à poinçonner un numéro d'identification sur tous les objets de valeur. Le quatrième est d'organiser des assemblées de quartier où chacun peut s'entendre avec ses voisins pour exercer une surveillance réciproque et signaler tout incident suspect.

L'aménagement sécuritaire

Une autre technique pour réduire les occasions de commettre un crime consiste à modifier le milieu physique de manière à augmenter les chances de détection et à diminuer l'intérêt du crime pour le délinquant, et en faisant tout pour éliminer la rentabilité du crime. Cette approche a été utilisée dans les années 1970 par la chaîne de magasins 7-Eleven. Pour réduire le vol à l'étalage, on a placé les caisses à l'avant du magasin. On a aussi supprimé les annonces des vitrines, pour que les caisses soient visibles de la rue. On a installé un éclairage extérieur intense et l'on a placé les caisses sur des plates-formes, sur lesquelles devaient aussi travailler les caissiers et les caissières. Enfin, on a limité la quantité d'argent que contiennent les caisses en installant des coffres-forts (en particulier des coffres-forts à minuterie).

En 1975, l'entreprise a réalisé une étude en Californie pour vérifier l'efficacité de ces mesures. Elle a réaménagé 60 magasins selon ces principes, et conservé l'ancien aménagement dans 60 autres. Après huit mois, les 60 magasins non modifiés avaient subi le même nombre de vols à main armée qu'auparavant, alors que les magasins modifiés en avaient subi 30 p. 100 de moins.

Partout au Canada, des municipalités ont créé des comités de la sécurité urbaine, chargés d'élaborer des stratégies afin d'améliorer la sécurité de leurs habitants. Ces comités encouragent les urbanistes à tenir compte de la sécurité dans leurs plans d'aménagement. Ils sensibilisent la population aux mesures de prévention. Enfin, ils font la promotion de programmes visant à prévenir la violence contre les femmes et les autres groupes vulnérables de la société.

[1] *Waller and Weiler's Crime Prevention through Social Development: An Overview with Sources.*

EXEMPLES D'INITIATIVES DE PRÉVENTION DU CRIME

Les articles présentés dans les pages suivantes décrivent différentes mesures de prévention du crime mises en place dans des localités partout au Canada. Certaines visent surtout à réduire les occasions de commettre des infractions, d'autres sont axées davantage sur le développement social, d'autres enfin combinent les deux approches. Mais dans tous les cas, les initiatives sont considérées comme les « meilleures pratiques », c'est-à-dire des exemples de programmes très efficaces de prévention du crime.

Un bon départ pour les enfants négligés

Programme Bon départ de Moncton

L'histoire officieuse du Programme Bon départ de Moncton[1] commence au début des années 1970, lorsque Claudette Bradshaw se rend compte que certains enfants de son quartier sont des enfants « à risque » même si ce n'est pas le terme qu'elle aurait employé, à l'époque. Ce qu'elle voit, ce sont des enfants souffrant de négligence ou de mauvais traitements, des enfants mal lavés, affamés, souvent agressifs, des enfants qui sacrent, qui volent et qui n'ont pas d'amis, parce qu'ils sont méprisés par leurs camarades.

Pour permettre à ces enfants de partir du bon pied dans la vie, Mme Bradshaw a fondé le Programme Bon départ de Moncton en 1974. Elle voulait aider les enfants de 3 à 5 ans à développer leurs aptitudes sociales et intellectuelles très tôt, pour qu'ils aient au moins une chance de réussir à l'école et dans la vie en général.

> Mme Bradshaw a vite pris conscience que, pour aider les enfants, il était crucial de toucher aussi les parents.

Les 40 enfants inscrits au programme aujourd'hui ont tous souffert d'une forme ou d'une autre de négligence, de mauvais traitements ou de privations. Leurs parents, pour la plupart, ont eux aussi été victimes de négligence et de mauvais traitements quand ils étaient petits. Beaucoup n'ont pas eu l'occasion d'acquérir des notions de base en alimentation, en hygiène et en éducation. Mme Bradshaw a vite pris conscience que, pour aider les enfants, il était crucial de toucher aussi les parents.

Convaincre les parents d'assumer leurs responsabilités

« Je n'aurais jamais accepté de diriger un programme où j'aurais été la seule à m'occuper des enfants, a déclaré Mme Bradshaw. J'ai dit aux parents : " C'est votre enfant et c'est vous qui en êtes responsables. Si vous venez ici, vous pourrez apprendre comment assumer cette responsabilité. "

« À la première visite, je leur dis (aux parents) : " Si vous ne voulez pas que votre enfant finisse en prison ou comme assisté social, c'est à vous de faire quelque chose. Personne ne pourra l'élever à votre place. Alors, est-ce que vous êtes vraiment prêts à changer? " »

[1] Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de ce programme, veuillez communiquer avec Mme Claudette Bradshaw, directrice générale, 1111, chemin Mountain, Moncton (Nouveau-Brunswick), E1C 2S9. No de téléphone : (506) 858-8252.

Le Programme Bon départ de Moncton aide les parents à devenir de bons parents. Par exemple, on leur donne des notions d'alimentation et on leur apprend à faire la cuisine. On leur montre comment écouter et comment exprimer leurs sentiments avec des mots, plutôt que par l'agression ou la violence. On leur donne l'occasion de parler avec des pairs qui ont surmonté des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie. On montre aux parents qui ne le savent pas à lire ou à écrire. Mme Bradshaw a été témoin de grandes transformations chez les parents, mais elle sait que le Programme Bon départ ne peut pas aider les parents à régler tous leurs problèmes.

Aider les enfants à changer et à s'épanouir

Mme Bradshaw a aussi été témoin de changements impressionnants chez les enfants. Les enfants qui s'inscrivent à son programme souffrent de problèmes de comportement profondément enracinés, de retards dans l'expression verbale et d'un manque de confiance ou de sécurité intérieure. Les 40 enfants qui participent chaque année au programme sont âgés de trois à cinq ans. Ils passent en moyenne cinq heures par jour à la garderie, quatre jours par semaine. Là, ils jouent, mangent, se lavent, se brossent les dents (certains n'ont jamais vu de brosse à dents auparavant), font de l'exercice et cherchent de l'amour, de l'affection et de la stabilité. Ils apprennent comment exprimer leur colère et comment s'entendre avec les autres.

« On peut voir des changements évidents chez ces enfants après un certain temps, confirme Mme Bradshaw. La première chose que l'on remarque, c'est qu'on arrive à les toucher. Quand ils mettent les pieds ici pour la première fois, on a l'impression que leur peau est morte et que leurs yeux sont vides. Et il est impossible de les toucher. Avez-vous déjà vu un chat qui n'est pas habitué aux humains? Dès qu'il voit qu'on s'aproche de lui, il se met à siffler. Ces enfants sont pareils. Mais dès qu'ils voient qu'ils sont en sécurité, ils changent. Et quand on commence à les nourrir, c'est comme s'ils jetaient leur ancienne peau et en mettaient une neuve. »

Mme Bradshaw croit que le Programme Bon départ fait toute la différence dans la vie de ces enfants. Certains de ses pupilles sont maintenant âgés de 24 et 25 ans. On n'a pas encore mené de recherches à leur sujet, mais Mme Bradshaw espère que l'on réussira à en financer une un jour. « Pour le moment, dit-elle, le seul résultat que je peux confirmer est celui-ci : il n'y a pas beaucoup de nos enfants qui sont en prison ou qui dépendent de l'assistance sociale. Certains d'entre eux sont allés à l'université. » Les éducateurs du Programme Bon départ restent en contact avec leurs anciens élèves. Ils veulent que les enfants sentent qu'ils ont toujours quelqu'un sur qui compter. Pour sa part, Mme Bradshaw croit que ce soutien est crucial : « Ils savent que s'ils se mettent les pieds dans les plats, nous serons là pour les aider. »

Trouver les fonds

Le Programme Bon départ de Moncton reçoit des fonds de plusieurs sources différentes, quoique ses dirigeants se soient fixé comme objectif de fonctionner sans subvention publique. Le gouvernement provincial participe au financement du programme, mais celui-ci reçoit aussi l'appui financier de grandes entreprises, de commerces locaux et de la collectivité en général. Par exemple, Shell Canada a contribué à la construction d'un local qui sert pour les cours d'alimentation et de cuisine. WAL-MART donne des vêtements pour enfants et la Pharmacie Jean Coutu fournit gratuitement le savon et la pâte dentifrice.

L'an dernier, on a aussi recueilli 2 000 $ grâce à une vente de garage. Les responsables ont encouragé les Monctonnais à mettre de côté les articles dont ils n'ont plus besoin et à les donner pour la vente de l'année suivante. De leur côté, les magasins donnent des articles dont ils veulent se débarrasser.

Les responsables ont également mis sur pied une entreprise de recyclage pour recueillir des fonds. Ils recueillent les vêtements que les boutiques de vêtements d'occasion ne réussissent pas à vendre, les empaquettent par catégorie et les vendent à des acheteurs partout au pays. Des chômeurs et des détenus travaillent à cette entreprise. Mme Bradshaw aimerait que davantage de délinquants y participent. Elle croit que s'ils avaient pu profiter pendant leur jeunesse d'un programme comme celui qu'elle dirige, ils n'auraient peut-être pas eu de démêlés avec la justice à l'âge adulte.

Mme Bradshaw est convaincue que si la société n'investit pas dans les enfants « à risque » quand ils sont jeunes, elle en paiera le prix plus tard. « La société paiera pendant le restant de leurs jours, parce que ce sont ces jeunes-là qui finissent en prison.

« Mais on peut faire quelque chose pour ces jeunes, dit-elle. Nous pouvons leur éviter la prison. J'en suis convaincue. Je le crois dur comme fer. »

L'histoire d'une métamorphose :

L'école catholique Mary Fix

L'école Mary Fix[1] de Mississauga était la cible d'actes de vandalisme systématique commis par une bande de jeunes appelés les Fix Warriors. Les membres de ce groupe ne formaient pas une véritable bande, même s'ils se plaisaient à le croire. Ils aimaient aussi traîner dans un grand parc boisé situé à côté de l'école. Le lundi matin, les enseignants découvraient des éclats de bouteilles de bière dans la cour et sur le toit de l'école, des graffiti sur les murs et des ampoules cassées. Certains jours, on trouvait des fenêtres brûlées, des bicyclettes volées sur le toit, des escaliers brisés et les plafonds des classes portatives défoncés. En 1992, les enseignants et les élèves ont même découvert, en arrivant à l'école, qu'une des classes portatives avait été rasée par le feu : une perte de 40 000 $.

Cet incendie criminel a été le catalyseur qui a fait réagir l'école. Malgré l'échec des tentatives précédentes pour enrayer la destruction des biens de l'école, le personnel a décidé de trouver un moyen de mettre fin au vandalisme. Il a adopté une nouvelle approche, qui a connu un grand succès. Non seulement les actes de vandalisme ont-ils pratiquement cessé, mais les Fix Warriors aident bénévolement à entretenir une patinoire pour les élèves, participent à la levée de fonds de l'école et entretiennent eux-mêmes le parc voisin.

Impliquer la collectivité

L'école a réussi à redresser la situation en s'attaquant au problème sur plusieurs fronts en même temps, et en faisant participer beaucoup de gens à l'élaboration de son plan d'action. On a organisé une assemblée publique, et invité toutes les personnes que l'école concernait de près

[1] Renseignements préliminaires tirés de *Modèles d'intervention en sécurité communautaire et en prévention du crime* du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, p. 28, 1995. On peut obtenir des renseignements supplémentaires à l'adresse suivante : École catholique Mary Fix, 486, boulevard Paisley ouest, Mississauga (Ontario), L5P 2M4. No de téléphone : (905) 270-3140.

ou de loin : les conseillers scolaires, la police, le conseil étudiant, les habitants du quartier, le service municipal chargé des loisirs et des parcs. Plus de 100 personnes se sont présentées. Ce sont elles qui, toutes ensemble, ont défini le plan d'action. Ces personnes se sont réunies une fois par mois pendant deux ans pour veiller à l'application du plan.

La directrice de l'école, Mme Gail Vick, en explique les bases : « On a suggéré que le parc devienne un vrai parc de quartier. Les gens se sont dit que, s'il y avait plus de terrains de jeux pour les enfants, plus de monde utiliserait le parc, qui deviendrait moins intéressant pour les jeunes qui veulent se retrouver tout seuls dans le noir. » Le parc était relativement boisé, et le petit groupe de jeunes qui l'avaient adopté comme territoire faisaient fuir les promeneurs.

Plus précisément, on a décidé de nettoyer le sous-bois, d'élaguer les arbres, d'installer des lampadaires à toute épreuve et d'élargir les sentiers. On a aussi aménagé une patinoire et un terrain de basket-ball. Enfin, on a encouragé les habitants du quartier à profiter du parc avec leurs enfants et à y promener leur chien.

Sévir contre les intrus

On s'est aussi rendu compte qu'il valait mieux protéger l'école contre le vandalisme et le cambriolage. On a donc amélioré l'éclairage, relié les classes portatives à un système d'alarme et renforcé les fenêtres de celles-ci. De son côté, la police a entrepris de porter systématiquement des accusations contre les jeunes qui entraient sans autorisation sur le terrain de l'école.

Comme l'indique Mme Vicks, « En cinq ou six mois, elle a porté des accusations d'intrusion contre 30 jeunes gens. De ces 30 jeunes, je crois qu'environ 22 sont passés devant les tribunaux. Ces jeunes ont reçu des amendes de 65 $ à 70 $ à la première infraction, mais les juges ont augmenté considérablement cette amende à la deuxième et à la troisième infractions. Je sais qu'à un certain moment, des jeunes ont payé de 350 $ à 400 $ d'amende pour intrusion dans une propriété privée. » Mme Vicks précise que les accusations ont été portées contre les jeunes qui continuaient à traîner sur le terrain de l'école malgré un avertissement.

Faire naître le sentiment d'appartenance

L'école s'est aussi attaquée aux racines du vandalisme par deux moyens. Premièrement, elle a créé un programme de loisirs en soirée. Deuxièmement, elle est entrée en communication avec les jeunes qui commettaient les actes de vandalisme dans le parc.

Le programme de loisirs a été mis sur pied en collaboration avec le service des loisirs et des parcs de la municipalité. Le mardi soir, environ 30 enfants fréquentant la 5e, la 6e et la 7e années se sont retrouvés à l'école pour jouer dans la cour ou le gymnase. « La police nous a dit que plus un bâtiment est utilisé, moins il fait l'objet d'actes de vandalisme. Sans compter que, si les enfants aiment leur école, ils la protègent. On dirait que c'est ce qui se passe.

« Beaucoup de ces enfants n'ont pas d'autre endroit où aller, le soir, ajoute Mme Vicks. Ils ne font ni hockey ni d'autre sport organisé. Ce n'est pas leur genre d'aller patiner avec leurs parents le mardi soir. Ce sont des enfants qui n'ont nulle part où aller. Et ce sont souvent eux qui décident de traîner dans le parc, après avoir terminé leur 8e année. Cela ne se produit plus depuis deux ans : aucun membre du groupe ne vient de l'école Mary Fix. »

Il restait encore un noyau de jeunes qui traînaient autour du parc. « À un moment donné, en 1993, dit Mme Vicks, nous nous sommes dit, il faut parler à ces gars-là. Il n'y a plus de vandalisme, mais ils traînent encore dans le parc quand il fait beau. Il faut aller leur parler. »

On a donc organisé une rencontre; 12 jeunes - dont certains avaient 25 ans - s'y sont présentés. « Cette rencontre avec les jeunes a été un point tournant. Ils se sont rendu compte que nous sommes des êtres humains et qu'ils sont aussi des êtres humains, et que nous ne voulons pas d'un quartier comme celui-là. » C'est après cette rencontre que certains jeunes ont commencé à donner un coup de main à l'école et au parc. Maintenant, plusieurs d'entre eux entretiennent bénévolement la patinoire de l'école, et quatre ou cinq se pointent chaque année pour aider les gens du quartier à étendre des copeaux dans les sentiers et à faire du nettoyage dans le parc.

Il y en a encore qui font du bruit dans le parc la fin de semaine, mais la situation est bien loin de ce qu'elle était avant. L'école Mary Fix est devenue une source de fierté pour ses élèves. Ils se vantent d'avoir la meilleure école de la ville, en citant comme preuves la patinoire et le programme parascolaire.

Maintenant, élèves et enseignants savent qu'en arrivant, le lundi matin, ils ont très peu de chances de trouver l'école dans un état différent de celui où elle était quand ils l'ont quittée le vendredi après-midi. Pour une école qui avait la réputation d'être la cible des vandales depuis 1986, c'est tout un exploit.

Une médecine alternative :

Tandem Montréal

Tandem Montréal est considéré comme l'un des principaux éléments dans le développement de la prévention de la criminalité au Québec et au Canada.

« La prévention de la criminalité ne doit pas être considérée comme une dépense, mais comme un placement. » Voilà ce qu'affirme Serges Bruneau, le coordonnateur en chef de Tandem[1] Montréal, un programme municipal de prévention de la criminalité qui est en train de lui donner raison. Depuis la mise sur pied du programme en 1982, le taux de criminalité a chuté à Montréal : les vols avec effraction ont diminué de 27 p. 100 entre 1981 et 1994. L'an dernier seulement (1993-1994), ils ont baissé de 9 p. 100.

Le succès de Tandem explique l'appui que la ville accorde au programme, un appui qui n'a pas fléchi malgré trois changements d'administration.

Un programme primé

Tandem Montréal est considéré comme l'un des principaux éléments dans le développement de la prévention de la criminalité au Québec et au Canada. Le programme jouit d'une réputation nationale et internationale enviable, et il a gagné plusieurs prix : en 1990, un prix décerné par l'International Society of Crime Prevention Practitioners (États-Unis); en 1990 aussi, un certificat de mérite décerné par le Solliciteur général du Canada et, en 1992, un prix décerné par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

[1] Renseignements préliminaires tirés de *Modèles d'intervention en sécurité communautaire et en prévention du crime* du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, p. 28, 1995. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, on peut écrire directement à Tandem à l'adresse suivante : Pièce 123, boulevard Saint-Michel, Montréal (Québec), H2A 2Z1 ou lui téléphoner au numéro (514) 872-6155.

Tandem est un exemple dont on s'inspire pour mettre sur pied des programmes similaires dans d'autres villes au Canada et à l'étranger, notamment en Espagne, en France et en Argentine.

Travailler en tandem

Opération Tandem, comme s'appelait le programme au départ, est une initiative de la Ville de Montréal. Il s'agit d'un programme unique dans la prévention de la criminalité à l'échelle municipale du fait que, contrairement à la majorité des programmes similaires, il ne relève pas du service de la police. Autre trait distinctif, Tandem Montréal fait appel au savoir-faire des groupes communautaires pour atteindre ses objectifs. Les dirigeants de Tandem Montréal croient en effet que ces groupes connaissent les problèmes locaux et sont les mieux placés pour cerner les besoins de la collectivité et pour concevoir et organiser des activités permettant de corriger ces problèmes.

Une douzaine de groupes communautaires répartis dans les neuf districts administratifs de Montréal participent à plus de 2 000 activités dont le but est de sensibiliser la population aux problèmes et de prévenir la criminalité. Le rôle de la municipalité consiste à définir les orientations du programme, à gérer son budget, à s'occuper des relations publiques et à produire de la documentation sur la prévention de la criminalité.

Au début, Tandem Montréal fonctionnait suivant le modèle des programmes de surveillance de quartier. Il avait pour but de faire participer la population à des mesures de prévention de la criminalité afin de réduire le nombre d'introductions par effraction. En 1992, cependant, les autorités municipales ont élargi le mandat du programme. Tout en conservant son volet de prévention de la criminalité, on a commencé à s'attaquer aux racines de la criminalité urbaine et à tenir compte d'un aspect jusque-là négligé : la peur des citoyens. L'initiative s'est transformée en un programme de promotion de la sécurité urbaine.

Tout en dispensant des services à l'ensemble de la population, les organisateurs de Tandem Montréal administrent des programmes qui s'adressent expressément aux personnes âgées, aux femmes, aux minorités, aux enfants et aux jeunes. En plus de distribuer des brochures aidant les membres de ces groupes à se protéger, ils s'associent à un ensemble d'activités communautaires qui leur sont destinées.

La sécurité des personnes âgées

« Les personnes âgées peuvent avoir peur des jeunes si elles ne les comprennent pas... elles n'ont pas eu l'occasion de discuter avec eux, dit M. Bruneau, et les jeunes ne comprennent pas que les personnes âgées peuvent avoir peur d'eux. » Voilà pourquoi l'une des activités de Tandem Montréal, baptisée L'amitié n'a pas d'âge, permet aux jeunes et aux personnes âgées de se rencontrer et d'apprendre à se connaître.

Tandem Montréal utilise aussi le théâtre pour communiquer de l'information sur la prévention de la criminalité. Elle a produit une pièce réalisée par et pour des personnes âgées, qui a attiré des publics d'environ 200 personnes. La troupe a donné 20 représentations et a reçu un certificat de mérite du Solliciteur général du Canada.

Enfin, Tandem Montréal produit toutes sortes de documents destinés aux personnes âgées et participe à un éventail d'autres activités visant à renseigner les gens sur les activités criminelles et les moyens de les prévenir.

Travailler avec les femmes

Une des priorités de Tandem Montréal est de rendre la ville plus sûre pour les femmes. D'après un sondage Gallup de 1992, 68 p. 100 des Montréalaises ne se sentent pas en sécurité quand elles marchent la nuit dans leur propre quartier. Selon la documentation distribuée par Tandem Montréal, cette peur empêche les femmes de se sentir libres de se déplacer dans leur propre ville. Elle limite leurs possibilités de profiter des plaisirs et des ressources de la vie urbaine, alors qu'elles y ont droit en tant que contribuables.

Le programme Tandem a notamment pour but d'éliminer la violence faite aux femmes dans les lieux publics. La ville de Montréal, en collaboration avec Tandem, a produit un guide pour aider les femmes à organiser et à mener des marches exploratoires afin de découvrir les endroits où elles ne se sentent pas en sécurité. Ce guide a été basé sur le Women's Safety Audit Guide produit par le Metro Action Committee on Public Violence Against Women and Children (METRAC) de Toronto. Après avoir déterminé qu'un secteur n'est pas sûr, on peut prendre des mesures pour remédier à la situation. On pourrait par exemple demander à la ville d'améliorer l'éclairage des rues et à des entreprises, de nettoyer leur arrière-cour.

> « La prévention de la criminalité ne doit pas être vue comme une dépense, mais comme un placement. »

Impliquer les hommes

Une des nouvelles activités de Tandem Montréal s'adresse aux hommes. Il s'agit d'une campagne qui invitera bientôt les hommes à reconnaître que la violence exercée par d'autres hommes contre les femmes est inacceptable. On les encouragera à signer une pétition visant à faire adopter une charte rejetant toute forme de violence envers les femmes. Des documents leur donneront aussi des conseils sur les moyens d'accroître la sécurité des femmes et leur sentiment d'être en sûreté : éviter les plaisanteries sexistes ou intervenir si un collègue fait du harcèlement. Autrement dit, comme le souligne M. Bruneau, « la campagne veut aider les hommes à prendre conscience du rôle qu'ils sont appelés à jouer pour mettre fin à la violence contre les femmes ».

Aider les enfants

Tandem Montréal comprend beaucoup d'activités visant à inculquer aux très jeunes enfants le respect des autres et des biens d'autrui. Récemment, il a organisé une activité en ce sens en collaboration avec le Jardin botanique de Montréal. Dans plusieurs garderies de la ville, on a donné une fleur à chaque enfant, en le chargeant d'en prendre soin et de la regarder grandir. On a aussi amené les enfants visiter le Jardin botanique. Selon M. Bruneau, cet exercice « aide les enfants à apprendre à respecter les biens d'autrui : quand l'enfant s'occupe de sa plante, il fait automatiquement attention aux fleurs des autres. On peut donc appliquer ce principe du respect d'une manière qui est adaptée aux capacités de l'enfant. »

Parmi les autres activités destinées aux enfants, signalons un spectacle de marionnettes et un livre à colorier mettant les enfants en garde contre les enlèvements. Le livre, qui met en vedette un personnage appelé Prudence, est utilisé avec un cahier pédagogique dans les écoles.

Les défis

Selon M. Bruneau, en matière de prévention de la criminalité, le plus grand défi est « de convaincre les gens qu'ils ne sont pas aussi impuissants qu'ils le croient sur le plan de la sécurité, de les convaincre de faire échec à leur défaitisme ». Pour y parvenir, on doit « recréer un sentiment d'appartenance, de vie communautaire. Il faut mobiliser la collectivité. Je pense qu'il faut être honnête avec les gens, en leur disant : oui, il y a des problèmes, mais il y a des solutions également, et quand on applique des solutions, on obtient des résultats. »

En ce qui concerne la situation à l'échelle du pays, pour reprendre les propos de M. Bruneau : « Il faut de la répression et il faut de la prévention, mais, actuellement, la prévention est l'enfant pauvre de notre système. Il faut convaincre les élus de voir la prévention non pas comme une dépense, mais comme un investissement dans notre avenir. Je pense que la volonté politique est un élément fondamental dans tout programme de prévention. »

La violence à l'école :

Le point de vue d'un adolescent

> Il faut convaincre les élus de voir la prévention non pas comme une dépense, mais comme un investissement dans notre avenir.

Keith Arvisais est un adolescent[1] qui s'est joint à un groupe contre la violence chez les jeunes parce que, comme il le dit lui-même : « Si tu ne le fais pas, si ton voisin ne le fait pas et si son voisin ne le fait pas non plus, comment va-t-on régler le problème? ».

Keith siège à l'un des groupes de travail mis sur pied dans le cadre de l'Initiative en matière de violence juvénile, qui est issue d'une conférence tenue en mars 1993. L'initiative a pour but d'élaborer une stratégie globale de lutte contre la violence chez les jeunes, en collaboration avec les jeunes eux-mêmes. « Je suis ami avec tout le monde et j'arrive à régler mes affaires en discutant, d'habitude. Quand on ne réussit pas à parler ou qu'on ne veut pas parler, on en vient vite aux coups. »

Néanmoins, Keith dit qu'il sait que la violence est un problème à l'école, tout en ajoutant que, selon lui, les choses ne vont pas aussi mal qu'on le pense. « Les médias donnent l'impression que l'on se fait rentrer dans les casiers chaque fois qu'on met les pieds à l'école. Ça n'arrive pas tous les jours. Il y a une tension, et je pense qu'elle sera toujours là. C'est la gravité de cette tension qu'il faut surveiller.

« À l'école, il y a régulièrement des bagarres. J'en ai entendu parler et j'en ai vu quelques-unes. J'ai vu des bagarres où il y avait des couteaux... C'est le genre de violence qui est beaucoup plus grave. Avant, on avait deux gars qui sortaient et qui se tapaient dessus; maintenant, ça se fait plutôt en groupe, comme une bataille de rue. »

Les enseignants et les conseillers scolaires ont eux aussi l'impression que la violence devient plus grave à l'école. Pour eux, la « violence » ne se limite pas à l'usage des armes à feu et des couteaux : elle inclut tout recours à la force, à l'intimidation ou au pouvoir pour atteindre un objectif. Les enseignants veulent créer dans les écoles un climat où tous les élèves - quels que soient leur race, leur sexe ou leur orientation sexuelle - puissent étudier à l'abri de toute dynamique de violence.

Selon Keith, les jeunes doivent être impliqués, comme décideurs, dans tout projet qui les concerne. « Si l'on n'a pas le point de vue des jeunes, ça marchera peut-être quand même, mais ça ne sera pas aussi efficace. Si on fait quelque chose qui concerne les élèves, il faut savoir ce qu'ils en pensent. Parfois, les adultes sont vraiment déphasés, parce qu'ils regardent les choses d'en dehors. Ce sont les jeunes qui sont pris avec le problème. Nous sommes là quand ça arrive.

« Nous devons profiter des occasions de dire ce que nous avons à dire, au lieu de laisser l'administration et les enseignants prendre les décisions à notre place. »

[1] Keith Arvisais est membre du Réseau des jeunes du Conseil de la prévention du crime d'Ottawa. On peut communiquer avec lui par l'entremise de M. Eric Bunkis, directeur exécutif, Conseil de la prévention du crime d'Ottawa, Hôtel de ville d'Ottawa, 111, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), K1N 5A1.

La Foire de la sécurité urbaine

La Downtown Eastside/Strathcona Safety Fair

La Downtown Eastside/Srathcona Safety Fair, qui a lieu chaque année à Vancouver, est la démarche qu'a choisie une collectivité pour montrer qu'il y a moyen de prévenir la criminalité. Le coordonnateur de la foire, Richard Page, explique la raison d'être de la manifestation : « La foire a pour but de commencer à renseigner les gens, de les encourager à sentir qu'ils sont ici dans leur quartier à eux et de leur faire comprendre qu'il existe des moyens à la portée des simples citoyens pour prévenir la criminalité. »

Le quartier où la foire se déroule depuis trois ans a le plus faible revenu par habitant au Canada. « Il y a beaucoup de drogués dans le quartier, beaucoup de prostitution et beaucoup de gens très marginaux, comme des ex-psychiatrisés », dit M. Page. On trouve aussi dans le quartier beaucoup d'immigrants et de réfugiés. Leur présence contribue à sa diversité et à sa richesse culturelles.

Rendre la foire amusante

La foire est une manifestation joyeuse qui attire les familles dans la communauté. Les musiciens locaux donnent des spectacles, les élus sont invités à prononcer des discours et des kiosques d'information renseignent les gens sur toutes sortes de sujets. On distribue des passeports d'entrée et les enfants passent de kiosque en kiosque pour collectionner des timbres.

« Pour obtenir un timbre, dit M. Page, les enfants doivent répondre à une question sur la sécurité, par exemple : " Qu'est-ce que tu dois faire quand tu trouves une vieille seringue? Qu'est-ce qui arrive quand quelqu'un s'exhibe devant toi? " » La question est liée au thème du kiosque.

L'an dernier, beaucoup de kiosques étaient installés par des organisations officielles comme la Croix-Rouge et la police municipale. Pour la prochaine foire, qui aura lieu en juillet, les organisateurs tenteront de recruter des groupes populaires de la collectivité même.

« Ce que nous aimerions faire, dit M. Page, c'est profiter de cette occasion pour célébrer ce que les gens ont fait pour améliorer la sécurité du quartier. »

Lutter contre la peur chronique

Selon M. Page, la foire a un deuxième but : « Informer les gens qu'il y a d'autres solutions que de vivre dans la peur. Quand on fait cela, on rend aux gens leurs moyens d'action. Personne ne veut vivre dans la crainte. »

Les organisateurs de la Downtown Eastside/Strathcona Safety Fair répondent à ce besoin en expliquant aux participants ce qu'ils peuvent faire pour se protéger et pour protéger leur famille et leur quartier. Par exemple, on explique comment renforcer les cibles, on donne des conseils sur la sécurité personnelle et on apprend aux jeunes comment se protéger dans la ville. On veut aussi susciter une réflexion et stimuler la discussion sur ce que la collectivité peut faire pour régler ses problèmes. « Essentiellement, il faut amener la collectivité à s'impliquer », affirme M. Page.

« La criminalité est un problème collectif, et ce, pour plusieurs raisons. Certains enfants tombent dans la délinquance très tôt, parce qu'ils ne peuvent pas rester à la maison. S'ils restent à la maison, ils se font taper dessus. Alors, ils traînent dans la rue, et qu'est-ce qui se passe dans la rue? Ils tombent entre les griffes de prédateurs. »

Dans le quartier où se déroule la fête, la peur des criminels est très enracinée. « Les personnes âgées, dit M. Page, vivent pratiquement comme si elles étaient en prison après la tombée de la nuit. » Les gens ont peur de signaler les délits à la police. Leur priorité est de quitter le secteur dès qu'ils ont les moyens de le faire.

« Dans un quartier comme celui-ci, dit M. Page, dès que quelqu'un décroche un emploi valable, neuf fois sur dix, il déménage. Il va s'installer dans un quartier plus sûr. »

Ceux qui restent dans le quartier n'ont pas grand espoir de redresser la situation. M. Page a donc été très encouragé de constater que « pendant la semaine qui a suivi la fête, les gens ont commencé à parler du quartier. Grâce à elle, ils se sentent plus concernés. »

Selon lui, « la fête a aidé les gens à travailler ensemble, et on commence à créer de la solidarité. » C'est un premier pas pour régler le problème.

La police communautaire :

Agir dans la rue

Quand la police d'Edmonton a commencé à mettre sur pied son service de police communautaire[1] pendant les années 1980, l'agent Lew Evans-Davis n'était pas très intéressé à y travailler. Il avait l'impression que le travail communautaire n'était pas du vrai travail policier. « Quand je parle du " travail policier ", je veux dire arrêter des trafiquants de drogues et des conducteurs saouls, attraper les méchants, quoi. »

Ce n'est que lorsqu'il a eu l'occasion de discuter avec certains de ses collègues qui « faisaient des interventions préventives vraiment intéressantes, en plus de leur vrai travail de policier, que je me suis rendu compte de l'importance de cette démarche et que j'ai changé d'avis. » L'agent Evans-Davis est maintenant un des principaux défenseurs de la démarche de la police communautaire.

Fort de son expérience, l'agent a demandé à travailler dans un des quartiers les plus populeux et les plus diversifiés d'Edmonton, celui de Canora. Le quartier englobe 39 pâtés de maisons; on y trouve 75 immeubles d'habitation, 182 commerces, deux hôtels et un campus collégial. C'est un secteur où les policiers étaient souvent appelés à intervenir.

« Une des premières choses que j'ai remarquées, dit l'agent Evans-Davis, c'est qu'il y avait énormément de problèmes liés à un hôtel en particulier : on y passait beaucoup de drogue, il y avait du recel d'objets volés, de la prostitution - un vrai repaire de bandits. » En plus, les concierges des immeubles d'habitation du quartier demandaient régulièrement l'aide des policiers pour régler des litiges avec les locataires. Enfin, au collège, il y avait de nombreux vols et cambriolages.

[1] Document initial : Hornick, J. *An Evaluation of the Neighbourhood Foot Patrol Program of Edmonton*, Solliciteur général du Canada, 1990. On peut obtenir des renseignements supplémentaires en s'adressant au service suivant : Community and Organizational Support Section, Edmonton Police Service, 9620 - 103A Avenue, Edmonton (Alberta), T5H 0H7. No de téléphone : (403) 421-2357.

L'agent Evans-Davis a donc organisé une rencontre avec les concierges des immeubles d'habitation; il leur a expliqué comment régler eux-mêmes les problèmes mineurs comme les disputes au sujet des places de stationnement et il a demandé l'aide de l'avocat de l'association des propriétaires et locataires pour expliquer les règles d'expulsion des locataires. Il leur a aussi montré comment dépister les problèmes plus sérieux qui requièrent l'intervention de la police comme l'usage de drogue, les mauvais traitements infligés aux enfants et les voies de fait contre l'épouse.

« Nous avons réussi, affirme l'agent Evans-Davis, à réduire le nombre de plaintes en montrant aux concierges des immeubles d'habitation à régler eux-mêmes leurs problèmes. » Cela libère la police, qui peut s'occuper davantage des problèmes graves, comme le trafic de drogues et les voies de fait.

Réduire les actes criminels commis au collège

Pour aider le collège à mettre fin à une vague de cambriolages, l'agent Evans-Davis a invité des experts en prévention de la criminalité à montrer aux administrateurs et aux étudiants comment réduire les occasions de commettre un crime.

> « L'un des objectifs de la police communautaire est non seulement de réduire le nombre d'appels, mais aussi de réduire la peur de la criminalité », dit l'agent Evans-Davis.

« Comme l'établissement ne voulait pas dépenser une fortune en matériel de sécurité, on a lancé une campagne de publicité sur la prévention de la criminalité. On a conseillé aux gens de ne jamais laisser d'objets de valeur dans leur armoire-vestiaire. Certains voleurs ont des outils qui coupent un cadenas à combinaison comme si c'était du beurre. Les concierges ont commencé à vérifier systématiquement les portes pour s'assurer qu'on ne les avait pas empêché de fermer. Le personnel a cessé de prêter librement les clés des bâtiments aux étudiants, et tous les utilisateurs du campus ont commencé à surveiller un peu plus ce qui se passait autour d'eux.

« Nous avons réussi à réduire d'environ 70 p. 100 le nombre de cambriolages en faisant de la publicité et en rendant les gens plus attentifs à ce qui se passe autour d'eux. »

Vider un repaire de bandits

L'agent Evans-Davis a mis trois ans à régler le problème de l'hôtel, que certaines personnes considéraient comme le foyer de la criminalité dans le quartier. Le gérant du bar de cet hôtel, selon lui, était « un peu comme le personnage de Fagan, dans Oliver Twist. Il avait un réseau de voleurs et un réseau de receleurs, et il faisait le lien entre les deux. Il écoulait de la viande, des fours à micro-ondes, des magnétoscopes, n'importe quoi. S'il trouvait un débouché, il alignait les voleurs et les clients, et il faisait un profit sans même se salir les mains. »

Le gérant du bar accueillait aussi les revendeurs de drogue, contre une redevance de 20 $ par jour, et les prostituées, qui devaient lui verser une commission de 5 $ par client. Il avait aussi engagé des jeunes comme indicateurs pour l'avertir de toute visite inopinée de la police.

La méthode d'assainissement choisie

Hésitant encore un peu à adopter une vraie approche communautaire proactive, l'agent Evans-Davis a tout d'abord essayé de s'attaquer au foyer de criminalité avec des méthodes « réactives » traditionnelles. Il a arrêté le plus de revendeurs de drogue possible. Après une quarantaine d'arrestations, il s'est rendu compte que les choses ne s'arrangeaient toujours pas. Il a donc opté pour une optique proactive de résolution du problème.

Pour commencer, il a concentré ses efforts sur le gérant du bar. Après quelques recherches, l'agent Evans-Davis a découvert qu'aucune loi ne rendait un gérant de bar responsable des transactions de drogues effectuées dans son établissement. Il a donc écrit au Solliciteur général de la province pour lui suggérer de modifier en ce sens la loi sur le contrôle des boissons alcooliques.

« À peu près un an plus tard, j'ai reçu une belle surprise par la poste. On m'annonçait que la loi avait été changée et que l'on pouvait dorénavant poursuivre les détenteurs de permis et leurs agents si l'on pouvait prouver qu'ils étaient au courant des activités criminelles. »

L'agent Evans-Davis a aussi réussi à obtenir des renseignements confidentiels sur les revendeurs de drogue grâce à un informateur qu'il a rencontré, par une curieuse coïncidence, en faisant sa ronde dans la ruelle séparant les deux hôtels du quartier.

« Il (l'informateur) m'a dit : " Où donc est ta voiture? ". J'ai dit " Non, je fais de la patrouille à pied, je n'ai pas de voiture. " Il m'a ensuite demandé ce que je faisais là. Je lui ai parlé des problèmes de drogue et de violence familiale dans le quartier, et je lui ai expliqué que j'essayais de les régler. Alors, il a dit : " Bon, et bien, je vais t'aider. " » L'informateur était un ancien revendeur de drogue qui a pu donner à l'agent Evans-Davis des renseignements de première main sur le milieu. Grâce à cette information, l'agent a réussi avec le temps à chasser les revendeurs des hôtels, puis à faire de Canora un endroit plus sûr où vivre et travailler.

« Enfin, nous avons pu nous débarrasser du gérant du bar et de ses amis. Cela a clairement été un tournant pour l'hôtel. Bien sûr, je n'ai pas réussi à éliminer complètement la drogue des bars, mais je me suis débarrassé du cartel de revendeurs qu'il y avait ici quand je suis arrivé. »

L'hôtel, qui était auparavant un foyer pour le trafic de drogues, est maintenant une brasserie où se réunissent les personnes âgées du quartier, et son propriétaire fait plus de profits que lorsque la clientèle était composée de toutes sortes de délinquants. Les gens qui avaient peur d'y mettre les pieds s'y sentent maintenant chez eux, est fier d'affirmer l'agent Evans-Davis.

Réflexions

« Ce travail a vraiment été extraordinaire, dit-il. Je n'aime pas beaucoup employer le mot, parce que les gens nous regardent d'un drôle d'air quand on l'utilise, mais je me sens habilité, parce que j'ai l'autonomie qu'il me faut pour dépister les problèmes et les régler. »

De plus, selon l'agent Evans-Davis, dans un monde idéal, il suffirait de régler les problèmes dans la famille pour éliminer en grande partie la criminalité étant donné qu'à son avis, la plupart des criminels viennent d'un milieu où ils ont été exposés à la violence verbale, la toxicomanie ou la violence physique. Mais compte tenu de ce qu'il sait au sujet du monde réel, il lui semble que la meilleure façon d'accroître la sécurité dans une collectivité est de travailler aussi proche de celle-ci que possible.

D'après cet agent qui doutait jadis de la valeur de la police communautaire, il faut, pour assurer un meilleur service de police à l'échelon local, non seulement réduire le nombre de demandes d'intervention inutiles, mais aussi réduire la crainte du crime. D'après lui, l'agent qui exerce des fonctions de police communautaire doit servir de catalyseur de l'action communautaire et s'employer à régler ou à atténuer les problèmes.

Le programme de patrouille de quartier à pied d'Edmonton

Dans le modèle de la police communautaire, l'agent devient un catalyseur de l'action collective et un pont entre les ressources de la collectivité et celles de la police. Il prend le temps d'étudier à fond les incidents criminels et de comprendre les conditions et les facteurs qui sont à leur source. L'agent ne se contente pas de réagir aux actes criminels quand il se produisent; il travaille aussi avec les gens du quartier pour réduire le nombre d'actes criminels et même éliminer ceux-ci.

La police municipale d'Edmonton a commencé à s'orienter vers l'intervention communautaire au début des années 1980. En 1988, elle a créé le programme de patrouille de quartier à pied, qui comprenait quatre grands volets :

- La patrouille de quartier à pied - un agent est chargé de s'occuper d'un secteur bien défini. En 1988, la police d'Edmonton a délimité 21 secteurs de patrouille à pied. Chacun des secteurs était un foyer de criminalité reconnu où les policiers étaient appelés à intervenir régulièrement.

- Les bureaux locaux - Dans chaque secteur, le policier de quartier s'est installé dans un local loué ou donné.

- Les bénévoles - On a commencé à recourir à des bénévoles pour les tâches de bureau comme le classement, la dactylographie, la liaison entre l'agent et la collectivité, et diverses tâches d'assistance.

- Les comités de liaison avec la collectivité - Ces comités conseillent la police; dans la plupart des cas, ils ont été constitués en fonction d'un besoin précis.

Une solution de remplacement autochtone :

La collectivité des Premières Nations de Hollow Water

Hollow Water[1] est une petite collectivité objibway située à environ 160 kilomètres au nord de Winnipeg. Vers le milieu des années 1980, certains membres de la collectivité ont commencé à examiner celle-ci et se sont rendu compte que les problèmes de criminalité étaient liés aux rapports entre les membres de la collectivité. Voyant que les contacts avec les systèmes non autochtones de justice et d'assistance sociale aggravaient certains problèmes, la collectivité s'est mise à explorer son propre modèle. Voici comment une femme qui a travaillé au projet du cercle de la vie holistique de Hollow Water depuis sa création décrit le cheminement de cette collectivité :

J'ai toujours beaucoup de difficulté à expliquer aux gens de l'extérieur ce qui se passe à Hollow Water. Je préfère qu'ils viennent voir eux-mêmes ce qui s'y passe. Beaucoup de personnes entrent en jeu, mais comme femme, il s'est agi vraiment d'un cheminement personnel au sein de la collectivité.

Mon père nous décrivait la collectivité dans laquelle il a grandi. Il nous expliquait que les membres de la collectivité travaillaient tous ensemble et partageaient tout. Je n'ai pas connu cela. Moi, j'ai vu les églises venir, les écoles venir, tous ces systèmes de l'extérieur qui ont commencé à fragmenter la collectivité. Dans les années 1980, celle-ci était devenue un endroit horrible. De plus en plus de femmes étaient battues et violées, les enfants étaient maltraités. Par conséquent, le défi que nous devons actuellement relever dans ma collectivité consiste à revenir à l'époque de mon père, au mode de vie que nous avions alors. Il s'agit de déterminer comment nous allons procéder; il nous faut jeter des ponts.

Aujourd'hui, nous vivons dans une collectivité caractérisée par la peur, la honte, le silence. Un grand nombre de membres de la collectivité restent muets au sujet de la violence dont ils ont été victimes. Nous avons un problème de structure sociale; nous devons revenir à celle qui existait auparavant. Les lois qui régissaient cette structure à l'époque de mon père étaient très simples. Les règles que j'applique dans mon travail sont celles de la bienveillance, de l'honnêteté, de la compassion, du partage et de la foi. On dit encore que nos enfants sont un don du Créateur, mais beaucoup de membres de la collectivité ne comprennent pas ce que cela signifie. Je crois que les générations précédentes savaient ce que cela voulait dire, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Je crois que nous avons oublié ce que cela signifie. Nous savons également que, dans nos traditions, les femmes occupaient une place d'honneur parce qu'elles étaient porteuses de vie. Voilà donc les principes fondamentaux qui m'éclairent dans mon travail.

Pour faire face à la colère, on a tout simplement, dans ma collectivité, fermé les yeux sur ce qui se passait. Pour faire face au bouleversement social survenu il y a au moins trois ou quatre générations, ma collectivité a fait semblant qu'il ne s'était rien passé. Voilà quel était le vrai dilemme lorsque nous avons commencé à examiner notre collectivité. Où commencer? À qui demander? Nous avons été forcés, sous bien des rapports, de commencer nous-mêmes le processus de guérison. Mais ce n'est que vers le milieu des années 1980 que nous avons commencé à réfléchir à notre propre guérison. Bon nombre d'entre nous croyions nous être pris en main, et nous avons commencé à intervenir auprès de notre collectivité. Nous avions une foule d'idées, de programmes et de projets qui étaient censés nous aider, mais

[1] Il s'agit d'une interprétation personnelle d'un projet de guérison du cercle de la vie holistique de Berma Bushie de la collectivité des Premières Nations de Hollow Water, Wanipigow (Manitoba), R0E 2E0. No de téléphone : (204) 363-7278.

nous avons vraiment été renversés. Nous avons commencé à comprendre qu'aucun changement ne pouvait survenir tant que nous n'aurions pas opéré certains changements en nous-mêmes. Nous devions commencer à nous guérir de notre violence, de nos propres comportements dysfonctionnels; c'est un cheminement que nous devions tous faire dans la collectivité.

Durant notre voyage de guérison, nous avons dû, à un moment donné, nous tourner vers nos enfants. Nous n'avions pas la force de créer une collectivité parce que nous avions vécu dans une collectivité silencieuse qui avait perpétué la violence de génération en génération. Il y avait beaucoup de peur. Personne ne voulait parler de ce qui était arrivé. Mais le vécu actuel des membres de la collectivité était lié à leur développement dans l'enfance. Lorsque nous avons commencé à nous ouvrir et à parler de la violence dont nous avions été victimes, ce sont les enfants qui ont pris la relève. Je suis toujours renversée par la force et le courage de nos enfants. Après avoir donné aux enfants la permission de parler de ce qui leur était arrivé, c'est une vague d'histoires qui a commencé à déferler.

Pendant cinq ans, notre collectivité a vécu en état de crise. Nous n'avions pas le choix, à cette époque, dans les années 1980; les services de protection de l'enfance commençaient à arriver dans notre collectivité, tout comme ceux du système de justice. Nous avons immédiatement pu nous rendre compte de la grande différence entre ces deux systèmes. À un moment donné, nous nous sommes dit qu'il ne servait à rien de parler, qu'il fallait continuer. Nous savions ce qu'il fallait faire. Il faut qu'on comprenne que ces systèmes, ces lois ont une incidence sur notre collectivité. Il faut qu'on comprenne que ces lois et ces systèmes ne fonctionnent pas chez nous. Ils ne font qu'intensifier la peur qui existe déjà, la rage qui existe déjà.

Nous avons donc examiné ces deux systèmes dans lesquels nous n'avions absolument pas voix au chapitre. Dans cette province, lorsqu'on signale un cas de violence, les autorités retirent l'enfant de sa famille et, souvent, de sa collectivité, et l'enfant doit passer par le système de justice pénale. C'est un système barbare, qui n'est absolument pas civilisé.

À l'heure actuelle, les enfants ne sont pas obligés de quitter la collectivité. Il nous a tout d'abord fallu assurer à des foyers une formation au sujet de la dynamique de la violence, du comportement des enfants, des familles et des collectivités, nous avons dû créer des sauvegardes dans ces foyers pour les enfants. Nous avons ensuite pu prendre les enfants de leur famille pour les placer dans ces foyers pendant de courtes périodes. À ce stade, l'enfant a surtout besoin de soutien. Il a besoin qu'on le croit lorsqu'il dévoile certaines choses.

À l'heure actuelle, nous retirons un enfant de son domicile uniquement s'il y a eu inceste parce que nous estimons que les familles ne sont alors pas en mesure d'assurer à l'enfant le soutien dont il a besoin. Mais si l'agresseur est une personne qui ne fait pas partie de la famille immédiate, même s'il y a des liens de parenté, si la famille nucléaire peut appuyer l'enfant, l'enfant y reste.

Pour reprendre ces structures communautaires, c'est-à-dire pour nous prendre en main, nous avons dû trouver un moyen qui permettrait à la collectivité de parler directement des questions de justice aux agresseurs, aux victimes et aux familles. Nous nous sommes employés à faire comprendre cet aspect aux responsables du système de justice.

Nous ne croyons pas en l'incarcération, parce qu'en prison il n'y a pas de guérison possible. Les personnes touchées ont besoin d'un milieu qui les appuie, d'un endroit sûr où elles peuvent commencer à s'ouvrir, à parler des crimes qu'elles ont commis. Ce n'est que lorsque les gens s'ouvrent et qu'ils s'appuient que

l'interaction peut commencer, qu'un changement peut s'opérer et que la vie peut reprendre son équilibre. À nos yeux, ces gens ont perdu l'équilibre dans leur vie. C'est pourquoi nous disons aux tribunaux que nous les voulons ici. Ces personnes ont commis des crimes dans cette collectivité; le crime a touché les membres de cette collectivité. Elles doivent commencer à effacer la douleur qu'elles ont causée. À quoi cela nous sert-il qu'elles soient incarcérées? Il est facile pour elles d'aller en prison. Nous insistons pour que les accusés plaident coupables parce que nous ne voulons pas que nos enfants participent aux procès. Voilà pourquoi nous avons pris ces mesures dans notre collectivité; nous ne voulons pas que nos enfants passent par le processus judiciaire. Ils nous ont dit, à nous les adultes de la collectivité, qu'ils en avaient eu assez. Notre tâche est de mettre fin à leur douleur. Notre tâche est de faire en sorte que les adultes assument la responsabilité de leurs actes. C'est pourquoi nous insistons pour qu'ils plaident coupables.

J'ai moi-même beaucoup de difficulté à raconter ce qui m'est arrivé. Je sais donc qu'il n'est pas facile pour les agresseurs d'affronter la collectivité, leur famille. Mais nous voulons que ce processus de guérison se poursuive dans la collectivité, non seulement lorsqu'il s'agit d'actes de violence, mais aussi d'autres infractions comme celles qui sont instruites dans les tribunaux de la famille et les tribunaux pour adolescents; la collectivité doit pouvoir régler elle-même toutes ses affaires.

Il faudra sans doute continuer à recourir aux tribunaux pour un petit nombre de cas, mais notre collectivité veut favoriser le mieux-être, elle veut opérer un changement véritable et appuyer ses membres. Je ne sais pas si nous y parviendrons. Mais je crois que le système sera confronté à un véritable défi, celui d'écouter les collectivités, d'avoir foi en elles. C'est ce que nous visons.

Des chiffres et des faits

DES CHIFFRES ET DES FAITS

TENDANCES RÉCENTES QUANT À LA PAUVRETÉ

Une gamme de facteurs contribue au comportement antisocial et à la délinquance juvénile. Elle inclut la pauvreté, le manque de compétences parentales, la criminalité des parents, un mauvais rendement à l'école et la discorde ou les perturbations dans la famille. La relation entre la pauvreté et la criminalité est à la fois complexe et imprévisible. La grande majorité des personnes qui vivent dans la pauvreté ne deviennent pas des criminels, pas plus que tous les criminels ne viennent d'un milieu pauvre. Toutefois, la pauvreté tend à exacerber un grand nombre des autres facteurs de risque que nous venons d'énumérer et qui ont été associés à la délinquance. Voici quelques faits au sujet de la pauvreté au Canada[1] :

- Entre 1992 et 1993, un demi-million de personnes sont venues grossir les rangs des pauvres (dont le nombre est passé de 4 320 000 à 4 775 000), et le taux de pauvreté est passé de 16,1 p. 100 à 17,4 p. 100.
- En 1993, plus de 1,4 million d'enfants vivaient dans la pauvreté, et le taux de pauvreté chez les enfants était de 20,8 p. 100. Ces chiffres sont les plus élevés en 14 ans.
- Malgré une légère baisse du taux de chômage, la pauvreté a augmenté en 1993 parmi les Canadiens d'âge actif. En 1993, 993 000 familles dont les membres n'étaient pas des personnes âgées étaient pauvres. Pour la première fois en 14 ans, ce nombre frise le million.
- L'absence d'emplois convenables est la principale cause de la pauvreté. Les taux de pauvreté chez les adultes âgés de moins de 65 ans tendent à varier en fonction de l'évolution du taux de chômage.
- Chez les personnes âgées de 65 ans et plus, le taux de pauvreté tend à ne pas être un reflet du taux de chômage, mais plutôt à être un miroir de la vigueur des programmes publics et privés de pension.
- En 1993, 72 000 personnes sont venues grossir les rangs des aînés vivant dans la pauvreté (dont le nombre est passé de 564 000 à 636 000). Cela veut dire que le taux de pauvreté dans ce groupe a augmenté de 20,5 p. 100, soit près de 2 p. 100 de plus qu'en 1992, lorsque le taux de pauvreté s'établissait à 18,6 p. 100. On n'a pas déterminé les raisons de cette augmentation.

[1] Conseil national du bien-être. *Profil de la pauvreté 1993.* Le Conseil est un organisme qui conseille le ministre du Développement des ressources humaines du Canada. On peut obtenir des renseignements supplémentaires ou une liste des publications en s'adressant directement au bureau du Conseil situé au 1010, rue Somerset ouest, 2e étage, Ottawa (Ontario), K1A 0J9. No de téléphone : (613) 957-2961.

- Entre 1980 et 1992, le taux de pauvreté chez les personnes seules était à peu près le triple de celui enregistré pour les familles. En 1993, cet écart s'est légèrement rétréci; le taux de pauvreté des personnes seules était à peu près deux fois et demie plus élevé que le taux de pauvreté des familles.

- Le taux de pauvreté varie selon la sorte de famille, le sexe, l'âge, l'emploi, la scolarité, le logement et la population de la localité en question. Parmi les familles ayant des enfants, le taux varie également en fonction du nombre et de l'âge des enfants. Chez les immigrants, on constate des différences importantes qui sont liées à la durée du séjour au Canada.

VOIES DE FAIT CONTRE LA CONJOINTE

La violence faite aux femmes et son incidence sur les enfants

L'Enquête sur la violence faite aux femmes de Statistique Canada a révélé ce qui suit[1] :

- La violence à l'égard de la conjointe est un phénomène qui se produit indépendamment du milieu socio-culturel, du niveau de scolarité et des antécédents culturels des familles, même si certains groupes sont plus portés à demander de l'aide que d'autres. Ainsi, les femmes qui ne parlent ni anglais ni français sont souvent moins susceptibles de demander de l'aide pour mettre fin à la violence dont elles sont victimes parce que cette aide ne répond pas nécessairement à leurs besoins sur le plan linguistique ou culturel.

- D'après les données de l'Enquête sur la violence faite aux femmes effectuée par Statistique Canada, vingt-neuf pour cent des Canadiennes qui ont été mariées ou qui ont vécu dans une union de fait ont été agressées par leur conjoint.

- Dans bien des cas, les voies de fait, la violence ou la menace de violence étaient si graves que la femme craignait pour sa vie. D'après l'enquête, le tiers des femmes qui ont été agressées par un conjoint ont craint pour leur vie à un certain moment durant la relation de violence.

- Près de la moitié (45 p. 100) des cas de voies de fait contre la conjointe ont comporté des blessures physiques à la victime. Les blessures les plus courantes étaient des ecchymoses (90 p. 100), suivies de coupures, d'égratignures et de brûlures (33 p. 100), d'os cassés (12 p. 100) et de fractures (11 p. 100). Près de 10 p. 100 des femmes ont dit avoir subi des blessures internes ou avoir fait une fausse couche.

- Des armes ont été employées par 44 p. 100 des conjoints violents; dans 38 p. 100 des cas, le conjoint actuel ou l'ex-conjoint de la femme lui avait lancé un objet pouvant la blesser, dans 19 p. 100 des cas, la femme avait été frappée par un objet pouvant la blesser et, dans 16 p. 100 des cas, l'agresseur avait utilisé un couteau ou une arme à feu.

- Dans certains mariages, la violence commence et se poursuit souvent durant la grossesse; 21 p. 100 des femmes victimes de violence conjugale ont été agressées durant leur grossesse. En outre, 40 p. 100 des femmes ont dit que la violence avait commencé durant leur grossesse.

- D'après les recherches sur les voies de fait contre la conjointe, le fait d'avoir été témoin de violence contre sa propre mère augmente la probabilité qu'une femme vivra dans une relation de violence et qu'un homme sera violent envers sa conjointe.

- Étant donné l'étroite relation entre le fait d'avoir été témoin de violence dans l'enfance et le recours, plus tard, à la violence, il y a lieu de s'inquiéter du fait que 39 p. 100 des femmes vivant dans une relation caractérisée par la violence ont dit que leurs enfants avaient été témoins de la violence qui leur avait été faite.

[1] Centre canadien de la statistique juridique. *Juristat : Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe*, vol. 14, nº 9, mars 1994.

- Les enfants semblent être témoins de formes très graves de violence. Dans 52 p. 100 des relations caractérisées par la violence où des enfants ont été témoins de celle-ci, les femmes ont craint pour leur vie, et dans 61 p. 100 des mariages où il y a eu de la violence dont les enfants ont été témoins, celle-ci était suffisamment grave pour que les femmes subissent des blessures.

- Les voies de fait contre la conjointe ont été considérées comme un crime caché parce que les agresseurs ont pu invoquer le principe de la protection des renseignements personnels à l'égard des incidents survenus dans leur foyer et aussi parce que, par le passé, l'État n'a pas voulu se mêler de « questions familiales ». Au début des années 1980, on a adopté partout au Canada des politiques prévoyant l'obligation de porter des accusations dans les cas de violence familiale pour inciter la police à porter des accusations dans les cas de voies de fait contre la conjointe et pour encourager la Couronne à intenter des poursuites dans ces cas. On espérait du même coup que ces politiques inciteraient les femmes à signaler ces infractions à la police.

- Pour les femmes qui ont signalé des actes de violence à la police, la violence a diminué ou a cessé après l'intervention policière dans 45 p. 100 des cas. Dans 40 p. 100 des cas, le comportement de l'homme n'a pas changé, tandis que dans 10 p. 100 des cas, la violence s'est en fait intensifiée.

- Le quart des femmes agressées par leur conjoint ont fait appel à un organisme de service social qu'elles ont généralement trouvé utile. Mais la plupart des femmes se sont tournées vers leur famille et leurs amis.

ALPHABÉTISATION ET PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

- Les recherches menées au Canada et ailleurs dans le monde indiquent qu'un faible niveau d'alphabétisation[1] et un taux élevé de décrochage scolaire sont deux des facteurs contribuant à la criminalité.

- Le chômage et la pauvreté sont deux autres facteurs qui contribuent à la prolifération des activités criminelles. Les personnes sachant mal lire et écrire ont peu d'occasions de trouver du travail et peuvent se trouver esclaves d'un cycle de pauvreté dont il est difficile de s'extirper.

- Il est important de souligner que la plupart des gens issus de milieux défavorisés ne deviennent pas des criminels.

- La plupart des personnes ayant de la difficulté à lire et à écrire mènent aussi une vie honnête. Cependant, nous savons que bon nombre des personnes qui ont des démêlés avec la justice ont de la difficulté à lire et à écrire. Ainsi, 65 p.100 des personnes incarcérées pour la première fois ne savent ni bien lire ni bien écrire.

- Quand un condamné est peu alphabétisé, situation qui va souvent de pair avec des sentiments de frustration et de piètre estime de soi, il a souvent de la difficulté à trouver un autre gagne-pain que l'activité criminelle.

- Chez les détenus, l'alphabétisation augmente l'estime de soi et peut ouvrir des débouchés qui les aideront à ne pas récidiver.

- L'alphabétisation peut également contribuer à la prévention de la criminalité. Lorsque les gens peuvent lire l'information diffusée à propos des activités criminelles, du système juridique et de la prévention de la criminalité, ils sont mieux en mesure de comprendre ces questions. Cette compréhension peut les rendre moins craintifs et les inciter à s'engager pour bâtir une société plus sûre.

- En les faisant participer à une démarche d'apprentissage, les programmes d'alphabétisation peuvent apprendre aux membres d'une collectivité à se connaître et à se comprendre. C'est un grand avantage dans les collectivités cosmopolites dont les membres peuvent être isolés par des barrières raciales, culturelles ou linguistiques.

- L'alphabétisation augmente les choix s'ouvrant aux jeunes qui risquent d'avoir des démêlés avec la justice; elle peut aussi les aider à se prendre en main. Le fait d'accroître leur niveau d'alphabétisation convainc souvent les jeunes qu'ils sont capables d'effectuer des changements dans leur vie, ce qui peut les mener à poser d'autres gestes constructifs.

- L'alphabétisation permet aux jeunes de sentir qu'ils font partie de la collectivité, même s'ils sont marginaux.

[1] Deux sources ont été utilisées pour cette partie sur l'alphabétisation et la prévention de la criminalité, avec la permission de l'auteur, la conseillère d'Ottawa Linda MacLeod. Il s'agit de *BCCPA News*, automne, vol. 10, nº 3, 1994. Cette publication est le bulletin de la British Columbia Crime Prevention Association, 12206 - 86th Avenue, Surrey (Colombie-Britannique), B3W 3H7. Nº de téléphone : (604) 594-1552. On a également utilisé *La campagne nationale de la sécurité communautaire et de la prévention de la criminalité 1994*, publié par le Conseil canadien de la sécurité, 6-2750, promenade Stevenage, Ottawa (Ontario), K1G 3N2. Nº de téléphone : (613) 739-1535.

- Dans les bibliothèques de quartiers où la criminalité est élevée, on constate que l'alphabétisation peut faire partie d'une démarche globale pour stimuler le développement personnel et collectif. Les bibliothèques peuvent ainsi devenir des endroits où les gens peuvent se rencontrer, apprendre, dialoguer et explorer des choix et des possibilités en toute sécurité.
- Les programmes d'alphabétisation peuvent également aider les gens à en apprendre plus sur les services sociaux, médicaux et juridiques qui leur sont accessibles, et ainsi leur permettre d'obtenir de l'aide avant de sombrer dans la criminalité.
- L'alphabétisation n'est pas une formule magique pour prévenir la criminalité, mais un élément essentiel de la panoplie d'outils qui permet d'y faire échec.

LES BANDES DE JEUNES AU CANADA : TENDANCES GÉNÉRALES

- On se sert souvent du terme « gang » ou « bande », à tort, pour décrire les groupes de jeunes qui se contentent de « traîner » ensemble. Les groupes d'amis fournissent à leurs membres un certain nombre d'avantages, notamment l'occasion de socialiser, de se sentir acceptés et de se forger une identité. L'appartenance à un groupe peut aussi conférer un certain statut social.

- Selon la police, les deux principaux facteurs permettant de distinguer les bandes de jeunes des groupes d'amis sont le niveau d'organisation du groupe et sa participation à des activités criminelles.

- Les jeunes qui adhèrent à des bandes le font pour répondre à des besoins auxquels la famille, l'école ou la collectivité ne satisfont pas.

- Les jeunes se joignent à des bandes beaucoup plus tôt aujourd'hui, et les filles sont de plus en plus souvent impliquées dans des actes de violence liés aux bandes de jeunes. Elles font l'objet de 15 p. 100 de toutes les accusations portées en rapport avec des activités illégales de bandes.

- Le phénomène des bandes de jeunes ne se limite pas à certains groupes raciaux ou ethniques, ou certaines classes sociales; on l'observe dans tous les groupes socio-économiques.

- En dépit de certaines impressions contraires, il existe peu de bandes de jeunes très organisées au Canada.

- Les recherches indiquent que pour protéger les collectivités contre les bandes de jeunes, il faut appliquer des programmes actifs et équilibrés en faveur des jeunes, et axés sur la prévention, l'intervention en bas âge et la réadaptation.

- Certains services de police ont établi des unités spécialisées pour traiter avec les bandes ou avec les jeunes; ces unités s'occupent à la fois de faire observer la loi et de mettre en oeuvre des stratégies de prévention et d'intervention.

- Un grand nombre d'élèves canadiens se sont engagés dans des stratégies scolaires anti-violence, comme la médiation par les pairs. Ces stratégies visent à empêcher les bandes de recruter leurs membres dans les écoles et à combattre l'attrait qu'elle exercent en offrant d'autres activités de groupe aux élèves.

- Certaines collectivités ont axé leurs efforts sur les zones problématiques ou « points chauds », et mis sur pied des équipes locales pour diriger les ressources vers ces zones.

- Des collectivités ont également mis sur pied des programmes de concertation en vue de régler le problème des bandes de jeunes. Ces démarches associent le système judiciaire de la jeunesse, le système d'enseignement et les organismes au service des jeunes. Elles mettent en jeu toute une gamme de stratégies, notamment l'application de la loi, l'intervention et la prévention.

LA CRIMINALITÉ HAINEUSE ET ISSUE DE PRÉJUGÉS CHEZ LES JEUNES

- Pour la plupart des Canadiens, la délinquance juvénile motivée par la haine et les préjugés est invisible. Pour les particuliers et les groupes qui sont agressés pour des raisons raciales, ethniques, religieuses, d'invalidité ou d'orientation sexuelle, le problème est on ne peut plus réel.
- La police, les collectivités et les autorités civiles adoptent de nouvelles mesures, de nouvelles politiques et de nouvelles normes afin de se prémunir contre la criminalité haineuse et issue de préjugés.
- Un crime issu de préjugés n'est jamais un incident isolé. Il touche la victime, le groupe visé et la collectivité dans son ensemble.
- Les jeunes participant à des crimes haineux ou motivés par les préjugés sont souvent recrutés par des groupes organisés prêchant l'intolérance.
- Les élus locaux et les services de police s'inquiètent beaucoup du fait que l'on passe souvent sous silence les crimes haineux et motivés par les préjugés. Il faut pouvoir compter sur des données pertinentes pour élaborer des mesures adaptées et efficaces face à ce genre de crime.
- Les membres des groupes minoritaires doivent pouvoir s'attendre à ce que les policiers répondent à leurs besoins en étant sensibles à leur situation.
- Les forces de l'ordre élaborent des stratégies communautaires globales pour lutter contre les crimes de ce genre, notamment en faisant du travail de sensibilisation et en étudiant et en surveillant de plus près les groupes haineux organisés.
- Les services de police d'Ottawa, de Toronto et de Winnipeg ont mis sur pied des escouades spécialisées, composées d'agents spécialement formés, contribuant à supprimer les obstacles qui séparent traditionnellement les minorités et la police.

LES ARMES DANS LES ÉCOLES CANADIENNES

Les renseignements qui suivent sont tirés d'une enquête[1] parrainée par le ministère du Solliciteur général du Canada. L'enquête, menée auprès des agents de police et des enseignants, avait pour but de cerner la gravité du problème que constitue l'usage des armes à l'école, en vue de concevoir de meilleurs programmes de prévention et de sécurité.

- Même si seulement une petite minorité d'élèves fait usage d'armes à l'école, l'enquête a établi que le recours aux armes est un problème social et non une question qui relève strictement de la police ou des écoles.
- Les armes les plus souvent trouvées à l'école sont les couteaux de toutes formes, y compris des couteaux à cran d'arrêt automatique illégaux. Les armes à feu sont rares, mais on en trouve dans certaines écoles. De plus en plus, on y trouve également des imitations d'armes à feu.
- L'utilisation d'armes à l'école est un phénomène qui se produit à tous les échelons socio-économiques.
- L'intensité de la violence scolaire augmente, même à l'école primaire. Le problème se fait sentir avec le plus d'acuité dans les centres urbains de plus de 500 000 habitants.
- Les étudiants portent des armes pour toute une gamme de raisons. Ils peuvent s'en servir pour leur protection personnelle, pour gagner l'approbation d'un groupe de pairs ou pour intimider ou blesser d'autres élèves. Les armes peuvent également conférer un certain prestige social.
- Les enseignants hésitent souvent à signaler la présence d'armes à l'école. Dans certains cas, ils craignent que leur école ne fasse l'objet d'une couverture sensationnaliste de la part des médias. Dans d'autres, il se peut qu'ils n'aient pas reçu d'instructions précises à ce sujet, qu'ils ne puissent pas compter sur l'appui des administrateurs scolaires ou qu'il n'existe pas de mécanisme efficace pour coordonner leurs efforts avec ceux de la police.
- De nombreuses écoles ont adopté une politique de « tolérance zéro » prévoyant notamment le recours aux renvois et aux exclusions pour faire comprendre aux élèves que les comportements violents ont des conséquences. Par ailleurs, un nombre équivalent d'écoles tentent de mettre au point des stratégies à long terme qui ne se borneront pas à diminuer l'usage d'armes dans les écoles, mais qui assureront la poursuite de la participation des délinquants au processus éducatif.
- De plus en plus, les écoles font participer les parents et les jeunes à l'élaboration de lignes de conduite exhaustives portant sur le comportement des élèves, sur la violence et sur l'utilisation d'armes en milieu scolaire.

[1] Leighton, Barry. *Feuille de renseignement sur la police communautaire au Canada*, Police et application de la loi, ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa, 1995.

- Les programmes scolaires et communautaires de rechange — comme les cours de règlement de différends et de maîtrise de la colère - sont de plus en plus considérés comme des mesures qui ont un effet constructif et durable sur les jeunes à risque.
- La police et les enseignants échangent leurs renseignements et collaborent étroitement à l'élaboration de stratégies de prévention et d'intervention en bas âge. Leur but est d'atteindre les jeunes susceptibles de sombrer dans la violence avant qu'ils ne commettent un crime.

LA POLICE COMMUNAUTAIRE AU CANADA

- La police communautaire est une vision du maintien de la paix en milieu urbain relativement nouvelle sur les plans philosophique, administratif et opérationnel. Elle privilégie une alliance entre la police et la collectivité afin de faire face aux activités criminelles et aux problèmes qu'engendre le désordre.

- Les deux principaux éléments de la police communautaire sont : a) la participation et la consultation de la collectivité dans l'élaboration des priorités locales et des interventions face aux activités criminelles et au désordre; b) la mise en oeuvre de stratégies de règlement des conflits fondées sur les causes sous-jacentes des actes criminels et du désordre.

- Les stratégies de police communautaire sont la décentralisation de la gestion policière et du déploiement des ressources, la mise sur pied de patrouilles de quartier (p. ex., patrouilles pédestres et bureaux de quartier), ainsi que l'établissement d'une obligation de rendre compte informelle, « explicative », face à la collectivité.

- La prévention de la criminalité est un élément important des stratégies de règlement de problèmes sur lesquelles est basée la police communautaire. Elle applique aussi d'autres stratégies clés visant à mieux répondre aux besoins des victimes et des groupes vulnérables.

- Le mouvement en faveur de la police communautaire au Canada a commencé dans les années 1970, lorsqu'ont été mis sur pied les premiers services de « police préventive ». Depuis, on a fait valoir la prévention de la criminalité en organisant, par exemple, la Semaine nationale de prévention de la criminalité, en décernant divers prix nationaux et en menant des projets pilotes.

- Le principal document sur la police communautaire au Canada a été publié par le ministère du Solliciteur général du Canada en 1985. De 1988 à 1990, ce ministère a subventionné le projet pilote marquant dans ce domaine, celui du service de police d'Edmonton, ainsi que son évaluation. Aujourd'hui, ce projet et ce service de police servent de modèle pour les autres services de police du Canada.

- En novembre 1990, le Solliciteur général du Canada a produit un document de travail intitulé *Une vision de l'avenir de la police au Canada : Police - Défi 2000.* Ce document et le rapport technique qui l'accompagnait faisaient état des questions d'orientation actuelles et futures cernées au cours de consultations nationales. On y trouve une définition de la police communautaire ainsi qu'une description des éléments qui sous-tendent cette approche.

- Une des principales constatations signalées dans *Une vision de l'avenir de la police au Canada* est le fait que la grande majorité des policiers et des élus municipaux considèrent la police communautaire comme la stratégie la plus efficace et la plus efficiente pour assurer des services de police de qualité à tous les citoyens.

- Le concept de la police communautaire a été entériné dans le document *Une vision de l'avenir de la police au Canada.* C'était la première fois que le Solliciteur général du Canada entérinait officiellement une approche particulière en matière de services de police.

- La plupart des grands corps policiers du Canada ont officiellement reconnu que la démarche de la police communautaire était la meilleure façon d'offrir des services de police à la collectivité. Ces grands corps policiers sont la Gendarmerie royale du Canada (GRC), les deux principaux services provinciaux de police, soit la Sûreté du Québec et la Police provinciale de l'Ontario, ainsi que les forces de l'ordre des grands centres comme Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Ottawa-Carleton, Toronto, Montréal et Halifax. De nombreux services de police de moindre importance ont également adopté une démarche communautaire.

- La police communautaire est l'un des principaux éléments de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime du gouvernement fédéral, ainsi qu'une priorité du nouveau Conseil national de prévention du crime.

- De nombreux gouvernements provinciaux appuient le principe de la police communautaire. Ainsi, l'Ontario appuie dans sa Loi sur les services policiers le principe de la police communautaire, tandis que la Colombie-Britannique a produit des rapports et organisé une commission d'enquête appuyant fortement ce mode d'intervention.

- Certaines provinces favorisent cette démarche parce qu'elle représente un moyen de s'adapter à la taille considérable qu'ont prise les services de police suivant leur fusion. La Police provinciale de l'Ontario, la Police de la communauté urbaine de Toronto et la Police de la communauté urbaine de Montréal utilisent toutes cette méthode. Celle-ci constitue le fondement de leur restructuration qui vise à accroître le soutien accordé aux agents de première ligne afin d'assurer une prestation plus efficace des services de police au public et aux collectivités.

- Il reste à déterminer comment on évaluera l'efficacité de la police communautaire, face au coût croissant des services policiers dans un contexte de restrictions budgétaires.

LES AUTOCHTONES ET LES SERVICES CORRECTIONNELS

La police communautaire fait partie intégrante des démarches de prévention du crime dans les collectivités autochtones, tout comme dans les collectivités non autochtones. Ces dernières années, on a accompli des progrès considérables en vue de rendre la police plus responsable et plus sensible aux besoins et à la culture des peuples autochtones, afin de contrer la surreprésentation incroyable des autochtones dans le système correctionnel. La Politique de police autochtone[1] et le programme correspondant ont joué un rôle de catalyseur dans cette évolution.

Les autochtones sont surreprésentés dans le système pénitentiaire. Alors qu'ils ne correspondent qu'à 3 p. 100 de la population du Canada, ils forment environ 13 p. 100 de la population carcérale sous responsabilité fédérale. On dénombre actuellement environ 1 930 personnes qui déclarent être autochtones dans des établissements fédéraux ou des établissements provinciaux visés par des accords d'échange de services fédéraux-provinciaux. Il y a en tout au Canada 15 362 détenus.

La surreprésentation des autochtones au sein du système fédéral est plus marquée dans l'Ouest et dans le Nord. Dans la région des Prairies, les autochtones correspondent à environ 39 p. 100 de la population carcérale, mais à seulement 5 p. 100 de la population générale. Dans la région des Prairies, où, encore une fois, ils forment moins de 5 p. 100 de la population, les autochtones correspondent à environ 12 p. 100 de la population carcérale.

Ces chiffres montrent bien clairement qu'une démarche communautaire de prévention du crime qui vise les causes fondamentales de celui-ci ne peut que contribuer à améliorer la situation. Une étude réalisée en Saskatchewan en 1976-1977 qui a produit des résultats encore plus frappants souligne la nécessité d'opérer des changements :

> Comparativement aux non-autochtones, les Indiens inscrits de sexe masculin étaient 25 fois plus susceptibles d'être admis dans un établissement provincial, tandis que les Indiens non inscrits et les Métis étaient huit fois plus susceptibles de l'être.
>
> Les Indiennes inscrites étaient 131 fois plus susceptibles d'être admises, tandis que les Indiennes non inscrites et les femmes métisses étaient 28 fois plus susceptibles de l'être.
>
> En 1976, l'Indien inscrit avait, à l'âge de 16 ans, 70 p. 100 de chance d'être incarcéré au moins une fois avant l'âge de 25 ans, alors que les pourcentages correspondants pour les Métis et les Indiens non inscrits et pour les non-autochtones étaient de 34 p. 100 et 8 p. 100 respectivement.

[1] Webber, Daryl, analyste principal des politiques. *Feuille de renseignement sur les Autochtones et les services correctionnels*, Direction générale des politiques, Solliciteur général du Canada, 1995.

Dans le cadre du Programme de la police des Premières Nations, les collectivités des Premières Nations travaillent avec les gouvernements fédéral et provinciaux à la création de services de police professionnels et adaptées aux particularités culturelles des collectivités des réserves. Depuis 1992, le programme est administré par le ministère du Solliciteur général du Canada; en mai 1995, 41 ententes, s'appliquant à 162 collectivités dont la population totale s'élevait à 144 979 habitants, avaient été signées au Canada; 42 autres ententes sont actuellement en voie de négociation.

Le Programme de la police des Premières Nations applique les principes du partenariat, de la consultation et d'une démarche commune en matière de résolution de problèmes, qui caractérisent la police communautaire et constituent le fondement des stratégies communautaires de prévention du crime. Étant donné que l'incarcération d'autochtones coûte 75 millions de dollars par année, les démarches de prévention du crime ne peuvent qu'aider à réduire ce coût inacceptable.

L'un des objectifs de base du programme est d'encourager un resserrement des liens entre la police et la collectivité, afin d'accroître la sécurité des habitants des réserves. On atteint cet objectif par plusieurs moyens :

- les corps policiers autochtones cernent et fixent souvent leurs priorités en collaboration avec les Anciens et les conseils de bande;
- la majorité des agents engagés en vertu du programme sont autochtones;
- les membres de la collectivité siègent aux commissions de police des Premières Nations; ces commissions permettent à la collectivité de se sentir responsable de son service policier;
- dans bien des cas, l'agent de la police autochtone fait partie intégrante de la vie sociale de la collectivité; il participe aux programmes locaux et aux manifestations sportives et travaille avec les jeunes.

LA PRÉVENTION DU CRIME GRÂCE AUX SERVICES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES

- La Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada conjuguent leurs efforts pour contribuer à la prévention du crime par la mise en oeuvre d'une gestion sécuritaire et responsable en matière de mise en liberté sous condition des délinquants.

- Au Canada, la plupart des délinquants sous responsabilité fédérale purgent seulement une partie de leur peine dans un pénitencier. En effet, ils en purgent une partie dans la collectivité, où ils sont soumis à certaines conditions et surveillés par des employés du Service correctionnel du Canada. Il y aurait à tout moment au Canada 14 000 délinquants incarcérés et 10 000 jouissant d'une forme quelconque de mise en liberté sous condition.

- Les services correctionnels communautaires visent à favoriser la mise en liberté graduelle des délinquants, à faire en sorte qu'ils ne présentent pas une menace pour le public et à les aider à s'adapter à la société. Il s'agit là de fonctions indispensables puisque l'expérience nous apprend que la plupart des délinquants sont plus susceptibles de devenir des citoyens respectueux des lois s'ils participent à un programme de mise en liberté surveillée et graduelle.

- La plupart des délinquants sous responsabilité fédérale qui sont en liberté sous condition (environ 70 p. 100 chez les libérés conditionnels) purgent leur peine sans difficulté, c'est-à-dire sans récidiver ni violer les conditions de leur mise en liberté.

- La mise en liberté sous condition permet de contenir le coût du système de justice pénale. Le coût moyen de l'incarcération est de 46 000 $ par année, tandis que la surveillance de détenus libérés sous condition coûte 8 500 $.

- Il y a plusieurs formes de mise en liberté sous condition offertes aux délinquants sous responsa-bilité fédérale. Deux types de liberté, soit la libération conditionnelle totale et la semi-liberté, sont octroyés à la seule discrétion de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

- Pour décider de l'opportunité d'accorder la libération conditionnelle à un délinquant, la Commission se base sur des renseignements et des évaluations que lui fournit le Service correctionnel du Canada (SCC). Les commissaires doivent être convaincus que le délinquant ne présentera pas un risque déraisonnable pour la collectivité et qu'il respectera les conditions de sa mise en liberté.

- La plupart des délinquants sont admissibles à la libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de leur peine et à la semi-liberté, six mois avant cette échéance. Le délinquant qui est en semi-liberté se mêle généralement à la collectivité pendant le jour pour travailler ou prendre part à un programme de réadaptation et il doit rentrer le soir dans un lieu surveillé. Les libérés conditionnels sont autorisés à vivre seuls ou avec leur famille.

- Les permissions de sortir sont ordinairement des permissions de sortir pendant une courte période accordées par la Commission nationale des libérations conditionnelles ou par le directeur de l'établissement où le délinquant est incarcéré, compte tenu du type d'infraction commise.

- Les permissions de sortir peuvent être accordées pour des raisons humanitaires, pour permettre au délinquant de participer à un programme ou pour des raisons médicales ou autres. Les délinquants en permission de sortir peuvent être accompagnés d'agents du SCC ou de bénévoles; ils peuvent aussi ne pas être accompagnés, et dans ce cas leur absence est toujours surveillée par un agent de liberté conditionnelle.

- Les placements à l'extérieur sont accordés par le SCC pour permettre aux délinquants de participer à des activités surveillées d'emploi dans la collectivité. Il s'agit de formes de mise en liberté à brève échéance qui se terminent lorsque le projet est achevé.

- La libération d'office correspond à la mise en liberté obligatoire qui est accordée après que le délinquant a purgé les deux tiers de sa peine, à condition que la Commission nationale des libérations conditionnelles juge qu'il n'est pas susceptible de blesser ou de tuer une personne. Comme les libérés conditionnels et les délinquants en semi-liberté, les délinquants qui obtiennent leur libération d'office sont soumis à une série de conditions destinées à réduire le risque de récidive.

- On commence à planifier la mise en liberté sous condition éventuelle d'un délinquant dès que la peine est imposée. Les membres du personnel des services communautaires du SCC recueillent des renseignements au sujet du délinquant auprès de diverses sources, soit la famille, la police, les tribunaux, les victimes et d'autres membres du public. Cette opération de collecte de l'information se poursuit pendant toute l'incarcération et durant la période de la mise en liberté sous condition. Elle constitue le fondement qui permettra aux agents de gestion des cas du SCC et aux autres membres du personnel de déterminer, à l'aide d'outils d'analyse largement acceptés, le risque que présente le délinquant.

- Un plan de libération conditionnelle détaillé, que le SCC établit de concert avec le délinquant aux fins de présentation à la Commission nationale des libérations conditionnelles, précise les moyens qui permettront de réduire le risque de récidive du délinquant. Les programmes communautaires et les ressources tels les membres de la famille et les bénévoles constituent des éléments clés de ce plan.

- La délinquant peut se voir imposer des conditions comme l'interdiction de se rendre à certains endroits, de consommer de l'alcool et de fréquenter certaines personnes tels des enfants, d'anciennes victimes et d'anciens complices.

- La mise en liberté sous condition peut être suspendue ou révoquée si le délinquant viole ces conditions. Il sera alors réincarcéré pour purger le reste de sa peine ainsi que toute autre peine qui peut avoir été imposée en raison d'une nouvelle infraction. Les conditions de la mise en liberté peuvent donc constituer un moyen important d'encourager un délinquant à devenir et à demeurer un citoyen respectueux des lois.

Le rôle des médias de masse

I-6

LE RÔLE DES MÉDIAS

INTRODUCTION

**La criminalité a des milliers d'origines... mais un seul résultat.
Le crime s'enracine dans la crainte et la haine, la cupidité
et la corruption, la privation et la souffrance.
Mais il se termine toujours de la même façon: il produit des victimes.**

Peter Kent[1]
Global News Network

En une seule génération, les techniques de communication ont transformé la planète en un petit village planétaire. En quelques minutes, la télévision et la radio rapportent des histoires de partout au pays et du monde entier. La même édition de journaux peut être simultanément imprimée dans plusieurs villes et se retrouver au kiosque en quelques heures. Nous savons tous que dans l'avenir, les médias de masse ne devraient pas s'en tenir aux simples formes traditionnelles de la télévision, de la radio et des journaux, mais se tourner vers des techniques nouvelles comme l'Internet qui façonneront l'autoroute de l'information. L'Internet est un ensemble informel et plutôt anarchique de réseaux informatiques recouvrant toute la planète. Il permet à quiconque possède un ordinateur et un modem d'accéder au monde entier.

Ces nouvelles technologies et leur incidence sur notre façon de partager l'information nous obligeront à revoir des questions fondamentales comme la liberté d'expression et des questions associées comme la criminalité et la prévention du crime ainsi que l'intégrité culturelle. C'est le caractère envahissant et immédiat de toute cette entreprise qui a donné aux médias de masse l'immense pouvoir de façonner l'opinion publique.

Certains ont eu tendance à considérer sous un angle négatif le caractère envahissant des médias de masse actuels et naissants. Après tout, ces techniques de communication servent à diffuser des images de crime et de violence plus largement. Pour la plupart, les nouvelles technologies signifient un contrôle réduit des images qu'elles propagent, particulièrement chez les jeunes. Toutefois, on peut percevoir les technologies des médias de masse autrement. Nous pouvons les considérer comme étant de nouvelles possibilités d'atteindre les gens. Plutôt que de rejeter la culpabilité sur les médias, nous pourrions commencer à les considérer comme des partenaires.

[1] Peter Kent était le modérateur de l'atelier canadien sur les médias de masse et la prévention de la criminalité, 9e congrès de l'ONU sur la prévention du crime, Le Caire, Égypte, 1er mai 1995.

À eux seuls, les tribunaux et les prisons ne suffisent pas à assurer efficacement la prévention du crime. Bien que le système de justice pénale soit un intervenant essentiel pour contrôler la criminalité, en matière de prévention du crime, il s'agit fondamentalement de recourir aux ressources sociales pour modifier les conditions qui engendrent la criminalité. Le but ultime de la prévention du crime est de créer des collectivités plus sûres et tout effort de prévention du crime doit donc faire appel à la participation active de tous les secteurs de la société. Les médias ont un rôle à jouer en matière de prévention du crime précisément à cause de leur capacité de façonner l'opinion publique.

LE VILLAGE GLOBAL

D'où vient cette notion de village global?

Une des premières mentions de ce contexte se trouve dans une publication de 1964 écrite par Marshall McLuhan, éminent érudit et futurologue canadien, intitulée *Understanding Media (Comprendre les médias)* (Édition de poche Signet, page 267).

> La radio accélère l'information, ce qui entraîne une accélération dans les autres médias. Elle réduit certainement le monde à la taille d'un village et crée des goûts villageois insatiables de commérages, de rumeurs et de malices personnelles. Cependant, bien que la radio réduisent le monde à la taille d'un village, elle n'a pas pour effet de rendre les quartiers du village homogènes. Bien au contraire. En Inde, où la radio est la forme suprême de communication, il y a plus d'une douzaine de langues officielles et un nombre équivalent de réseaux radiophoniques officiels. L'effet de la radio comme moyen de faire revivre les archaïsmes et les anciens souvenirs ne se limite pas à l'Allemagne hitlérienne. L'Irlande, l'Écosse et le Pays de Galles ont fait revivre leurs anciennes langues depuis l'avènement de la radio et Israël est un cas encore plus extrême de résurrection linguistique. On y parle maintenant une langue morte oubliée dans les livres depuis des siècles. La radio n'est pas seulement un moyen de réveiller des souvenirs, des forces et des animosités de l'ancien temps, mais elle est aussi un moyen de décentraliser les forces pluralistes, comme c'est réellement le cas de l'électricité et des médias.[1]

[1] L'extrait ci-dessus a été fourni par Eric McLuhan qui déclare: «Mon père a écrit un livre complet, *War and Peace in the Global Village (Guerre et paix dans le village global)*, sur le thème de l'origine véritable du trouble psychique découlant des troubles sociaux et psychiques causés par les nouveaux médias lâchés bon gré mal gré dans les sociétés qui ne sont pas prêtes à affronter leurs pouvoirs ni à se protéger contre eux», et il soutient, comme son père l'a fait, qu'il est impossible de prouver «la relation de cause à effet» entre la violence et le contenu médiatique. «En réalité, la violence dans le contenu a une importance purement esthétique et elle sert à détourner l'attention de la source réelle de trouble, à savoir les médias eux-mêmes.»

LA GRANDE PORTÉE DES MÉDIAS

Comme les conteurs d'autrefois, les médias de masse servent à divertir, à mobiliser, à informer et à enseigner. Par contre, le public des médias est plus vaste, la télévision se retrouvant dans 98 % de nos foyers et l'écoute moyenne étant de huit heures par jour. Ajoutons à ce phénomène l'utilisation croissante de l'Internet qui compte plus de quatre millions d'ordinateurs centraux qui peuvent desservir n'importe où entre un et deux millions d'utilisateurs. On a laissé entendre qu'au rythme de croissance actuel, tout le monde sur la planète pourrait être branché à l'Internet d'ici l'an 2003.[1]

Les enfants n'acquièrent plus la plupart de leurs valeurs à la maison, à l'école et dans les institutions religieuses, non plus que de leur collectivité ou de leur pays natal. En fait, les médias de masse sont devenus le plus important éducateur moral et éthique de la plupart des enfants. La télévision (et bientôt l'Internet) est devenue l'un des moyens les plus efficaces de communiquer des messages tant positifs que négatifs.

LES MÉDIAS CONTRIBUENT-ILS À LA CRÉATION D'UN CERCLE DE VIOLENCE?

En 1960, un professeur de psychologie de l'université Yale, Leonard Eron, a entrepris une étude sur les causes de l'agressivité chez les enfants. Il a interrogé des familles sur le temps que leurs enfants passaient à regarder la télévision.[2] Dix ans plus tard, Eron a interviewé les mêmes familles. Il a été étonné de constater que ce qu'il appelait «le meilleur facteur de prédiction de l'agressivité» chez les garçons qui arrivaient alors à la fin de leur adolescence correspondait à la quantité de violence à la télévision qu'ils avaient consommée dix ans plus tôt.[3]

De telles conclusions ont soulevé la controverse et ont été contredites par diverses autorités au fil des ans, mais un courant d'opinion soutient que la violence dans les médias conduit à la criminalité.

George Gerbner, doyen honoraire du département des communications de l'Université de la Pennsylvanie, reconnu par nombre de personnes comme le doyen de la recherche sur la violence à la télévision, a fourni les données suivantes :

«... Nous avons des scènes de violence en moyenne six fois par heure à l'heure de pointe en soirée et dans les émissions pour enfants entre 20 et 25 scènes de violence par heure. Mais même cette violence n'est pas distribuée également dans les médias. Les victimes sont aussi victimes de stéréotypes.»

1 Journal of Information Science 21 (6), 1995 - *Regulation and Control of the Internet: Is It Feasible, Is It Necessary?*, Paul F. Burton, Dept. of Information Science, University of Strathclyde, Glasgow.

2 Leonard Eron, *Relationship of TV Viewing Habits and Aggressive Behavior in Children*, 67 J. Abnormal and Soc. Psychology 193-96 (1963).

3 Leonard Eron, *Parent-Child Interaction, Television Violence and Aggression of Children* 27 American Psychologist 197-211, (1982).

«Pour dix hommes qui commettent des actes de violence, il y a dix hommes qui en sont victimes. Pour chaque femme qui apparaît dans un scénario où elle proteste contre cette sorte de pouvoir, il y a 17 femmes qui en sont victimes. Pour dix femmes de couleur apparaissant dans un scénario, il y 22 femmes de couleur qui sont victimes.»[1] Toutefois, les stéréotypes en tant que problème majeur à la télévision ne sont pas exclusifs à la programmation. Souvent, le contenu des messages commerciaux insérés dans les émissions peut être tout aussi dommageable.

Les recherches entreprises par George Gerbner et d'autres ont démontré que le Nord-Américain moyen regarde 10 000 heures de divertissement violent avant l'âge de 21 ans et qu'il est témoin de 36 000 meurtres avant d'atteindre l'âge de voter. Malgré tout, la question de savoir si la violence dans les médias contribue à un comportement agressif et anti-social continue de soulever un débat animé.

Lors d'un symposium organisé en 1994 à l'université Hofstra, Jonathan Friedman, professeur au Département de psychologie de l'Université de Toronto a déclaré :

«Prenons les différences entre les pays dont la télévision présente la même violence. Les enfants du Canada et des États-Unis regardent pratiquement les mêmes émissions. Pourtant, le taux de meurtre au Canada et le taux de violence en général sont beaucoup plus faibles qu'aux États-Unis. Au Japon, les enfants regardent probablement les émissions de télévision les plus violentes et les plus horribles dans le monde, et le taux de criminalité violente y est infime comparativement au Canada et aux États-Unis. Si la violence télévisée a vraiment un effet important, ces différences entre les pays seraient improbables. Il est évident que si la violence à la télévision a un effet, celui-ci est très réduit.»[2]

Dans une étude entreprise pour le ministère du Patrimoine canadien sur les effets de la violence à la télévision sur des enfants d'âges divers, Wendy Josephson a souligné que les modèles d'écoute de télévision que les enfants établissent lorsqu'ils sont petits influencent leur habitudes d'écoute toute leur vie. Josephson a fait observer que «les enfants qui sont exposés à la violence à la télévision peuvent se désensibiliser à la violence dans la vraie vie, peuvent en arriver à voir le monde comme un milieu mesquin et angoissant, ou peuvent en arriver à s'attendre à ce que les autres recourent à la violence physique pour résoudre les conflits». Elle ajoute que les effets de la violence à la télévision conduisent les enfants «à risque» à être encore plus agressifs qu'ils ne le seraient autrement.[3]

1 George Gerbner, doyen honoraire des communications, Université de Pennsylvanie, exposé à l'atelier canadien sur les médias de masse et la prévention de la criminalité, 9e congrès de l'ONU sur la prévention du crime et le traitement des contrevenants, Le Caire, Égypte, 1er mai 1995.

2 Hofstra Law Review, Vol 22:833, Symposium sur la télévision et la violence organisé à l'école de droit de l'université Hofstra en avril 1994.

3 Patrimoine canadien, Wendy Josephson, *Television Violence: A review of the Effects on Children of Different Ages*, février 1995.

LA TÉLÉVISION EN TANT QUE COUPABLE

Malgré le débat que la question de la violence à la télévision a engendré, la télévision a été qualifiée de grande coupable. Lorsqu'en Norvège en 1994, trois jeunes garçons ont battu jusqu'à la perte de conscience et laissé mourir de froid une fillette de cinq ans, un réseau de télévision par satellite suédois a mis fin à la série télévisée «Mighty Morphin Power Rangers». Au Canada, YTV a également abandonné la série suite à une décision du Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR). La série télévisée contrevenait au code volontaire de l'ACR sur la violence.[1] Il y a deux projets de loi devant la Chambre des représentants des États-Unis qui proposent que chaque nouveau téléviseur soit muni d'un dispositif (puce-V) qui permettrait aux parents de bloquer les émissions violentes.[2]

En septembre 1995, le CRTC, organisme de réglementation de la radiotélédiffusion du Canada, a entamé des audiences publiques pour s'attaquer au problème de la violence à la télévision. Une importante politique du CRTC jusqu'à maintenant a été l'application volontaire du code révisé établi en 1993 qui interdit la diffusion d'émissions présentant une violence gratuite ou rendant la violence séduisante. De plus, dans les émissions pour enfants, les conséquences de la violence doivent être expliquées. Ceci a mené à la restriction horaire (Watershed hour) qui fait partie du code et qui stipule que les scènes de violence visant la population adulte ne peuvent être télédiffusées entre 6 heures et 21 heures.[3]

Certains s'inquiètent non pas de ce que la télévision fait, mais de ce qu'elle ne fait pas. Ce médium dispose de la capacité la plus puissante de façonner notre perception. Elle peut éduquer son auditoire, lutter contre les stéréotypes, offrir des modèles d'attitudes et de comportements sociaux. Mais en majeure partie, la télévision, et d'autres médias également, n'ont pas relevé le défi. Dans une étude qui remonte à 1990, deux chercheurs canadiens, Julian Robert et Michelle Grossman, ont systématiquement étudié les articles parus dans des journaux et des périodiques canadiens entre 1982 et 1989.

Ils voulaient estimer le nombre d'histoires criminelles ayant trait à la prévention de la criminalité parues dans la presse écrite. Leur recherche a révélé un total de 17 562 reportages portant sur un aspect de la criminalité ou de la justice pénale. De ce chiffre, moins d'un pour cent des reportages avaient trait à la prévention du crime.[4] Une partie du défi actuel consiste à convaincre les médias d'assumer leur rôle en matière de prévention de la criminalité.

1 Time Magazine - *A Kick in the Head*, 21 novembre 1994, p. 78.

2 New York Times - samedi 5 août 1995.

3 Globe and Mail, 26 septembre 1995.

4 Julian V. Roberts, Département de criminologie, Université d'Ottawa; Michelle G. Grossman, Centre de criminologie, Université de Toronto, *Crime Prevention and Public Opinion*, Canadian Journal of Criminology, janvier 1990.

Quelle est l'histoire de la puce V (V-chip)?

> On débat actuellement au Congrès d'un dispositif technologique qui selon moi est très important - une toute petite chose simple qui je crois est d'une très grande portée... Il s'agit d'une proposition faisant l'unanimité qui permettrait d'installer une puce V dans les téléviseurs desservis par le câble afin que les parents puissent décider non seulement quelles chaînes leurs enfants peuvent regarder, mais encore bloquer certains programmes dans ces chaînes. Donc, lorsque ce projet de loi sur les télécommunications sera finalement déposé sur le bureau du président, installez une puce V et responsabilisez les parents qui doivent travailler afin qu'ils fassent leur part en ce qui concerne les médias...
>
> Président Bill Clinton
> Conférence sur la famille et sur les médias,
> Nashville, Tennessee, 10 juillet 1995

Lorsqu'il a commencé à travailler sur la puce V il y a quelques années, Tim Collings, professeur d'ingénierie électrique de l'Université Simon Fraser de la Colombie-Britannique, ne se doutait pas que son invention serait au coeur d'un discours présidentiel. Dans un rapport de la Presse canadienne daté du 2 octobre 1995, Collings a indiqué qu'il commençait à travailler sur la technologie de la puce V afin d'établir une sorte de compromis entre ceux qui veulent bloquer tout ce qui est vaguement violent et ceux qui veulent tout montrer.[1]

Les puces liraient les cotes de censure produites par l'émission de télévision. Le même signal de radiodiffusion qui transporte les images télévisées dispose de place pour transporter des données comme une cote de violence pour l'émission qui signalerait à une puce V de bloquer l'accès. Chaque image d'une télédiffusion est constituée de 525 lignes, dont 483 servent à créer l'image vidéo. Les 42 autres lignes constituent ce qu'on appelle l'intervalle de suppression verticale, cette barre noire qui apparaît à l'écran lorsque l'image défile. Vingt-quatre de ces lignes peuvent servir à d'autres informations, par exemple les cotes de censure des émissions.[2]

Rien que pour montrer à quel point les Américains prennent l'idée de la puce V au sérieux, les quatre grands réseaux américains, CBS, ABC, NBC et FOX ont déclaré qu'ils investiraient deux millions de dollars US pour que les entreprises mettent au point des technologies qui permettront aux téléspectateurs de bloquer les émissions qu'ils n'aiment pas.[3] Shaw Communications de Calgary, la deuxième entreprise de télévision par câble au Canada, a travaillé avec le professeur Collings et a investi plus de 300 000 $ dans la recherche et le développement de la puce V.[4]

1. Winnipeg Free Press, 2 octobre 1995
2. New York Times, 5 août 1995
3. New York Times, 2 août 1995
4. Winnipeg Free Press, 2 octobre 1995

UN TREMPLIN POUR LE CHANGEMENT

De toute évidence, les médias de masse ont un rôle central à jouer dans la création d'une société plus sûre. Leur pouvoir de diffuser l'information et d'influer sur l'opinion publique constitue une base fertile permettant d'accroître les efforts de prévention du crime. Certaines personnes et organisations considèrent les médias, en particulier la télévision, comme des moyens de diffuser des messages positifs favorisant un changement social.

L'Institute for Mental Health Initiatives de Washington a travaillé avec des producteurs pour aider à créer d'autres scénarios dans leurs émissions portant sur la résolution du conflit humain sans recours à la violence. Le fondement de l'approche de l'institut est que la colère est une émotion naturelle et que la violence n'est pas le seul moyen de l'apaiser.[1]

PROGRAMMES DES MÉDIAS DE MASSE CONTRE LA VIOLENCE

Street Kids International

Le Canadien Peter Dalglish est le fondateur de Street Kids International. Il a porté au petit écran la lutte contre les drogues. Dans un langage universel pour tous les enfants - l'animation sous la forme d'un dessin animé d'action et d'aventure - il a créé les «Karate Kids». Le héros est Karate qui a tout traversé et qui aide les enfants de la rue à résister au méchant vendeur de drogues Goldtooth. Avec les mêmes images, l'histoire a été traduite en 14 langues, dont le swahili. L'émission de 27 minutes est distribuée non seulement dans des villes canadiennes et américaines mais dans le monde entier du Mexique au Sénégal.[2]

Lors d'un congrès de l'ONU sur la prévention de la criminalité tenu au Caire en mai 1995, le Canada a présenté un atelier d'une journée complète sur les médias de masse et la prévention du crime présentant des moyens constructifs et novateurs auxquels des personnes et des organisations du monde entier ont recours pour aider à prévenir la criminalité.[3]

Laissons tomber!

Une initiative des plus intéressantes vient de l'École de santé publique de l'Université Harvard à Boston dont la mission est d'encourager un changement de comportement positif grâce aux médias de masse.

1 Travail présenté par Suzanne Stutman, Institute for Mental Health Initiatives, à l'atelier sur les médias de masse et la prévention de la criminalité, 9e congrès de l'ONU sur la prévention du crime et le traitement des contrevenants, 1er mai 1995, Le Caire, Égypte.

2 CBC TV Prime Time News Magazine, 2 août 1995.

3 Le Canada a présenté un atelier d'une journée sur les médias de masse et la prévention de la criminalité au 9e congrès de l'ONU sur la prévention du crime et le traitement des contrevenants, Le Caire, Égypte, du 29 avril au 7 mai.

Jay Winsten est le directeur de son Center for Health Communications et est mieux connu comme créateur du «designated driver program» qui fait maintenant partie du vocabulaire nord-américain. Fort de son succès dans la création de ce concept et l'utilisation des médias pour transmettre ses images, il a tourné son attention sur la violence chez les jeunes. Ses données de base ont révélé que 70 % des adolescents afro-américains, 60 % des Latino-Américains et 50 % des Blancs se disent convaincus, de même que leurs amis, qu'il est quasi impossible de se sortir d'une confrontation sans se battre.

Winsten baptisa son nouveau programme SQUASH IT! (Laissons tomber!). Cette expression revenait constamment comme un leitmotiv dans toutes les villes visitées, dans les groupes de réflexion regroupant des jeunes provenant des vieux quartiers déshérités et des membres de bandes. C'était aussi l'expression utilisée juste avant une bagarre entre membres de bandes rivales alors qu'un des membres pouvait dire «... Ça ne vaut pas la peine... Laissons tomber!». Son but était d'utiliser le jargon de la rue pour promouvoir une norme sociale qui dit : « C'est correct d'éviter une bataille, c'est la meilleure chose à faire et non la pire. »

Pour légitimer l'image, Winsten a réussi à convaincre le producteur de la populaire émission Beverly Hills 90210 de créer une histoire autour de ce concept de non-violence. Au printemps 1995, un épisode appelé «Squash It!» qui présentait l'expression et le signal de la main avec beaucoup de force fut mis en onde. Winsten a depuis convaincu d'éminentes vedettes sportives de présenter le message «Laissons tomber!» dans des messages d'intérêt public à l'heure de pointe à la télévision.

Le programme Street Law

Il y a dix ans, le programme Street Law a été fondé en Afrique du Sud et il s'est depuis répandu dans plusieurs pays du monde entier. L'idée est que si vous désirez faire de la prévention du crime dans la communauté, vous devez l'adapter à cette collectivité... par exemple en utilisant des dessins animés plutôt que des discours ennuyeux pour transmettre les messages aux jeunes enfants. Le programme Street Law a permis d'enseigner le droit aux jeunes grâce à de nombreuses stratégies différentes : les faire participer à des procès fictifs, relier les activités sportives à des ateliers sur la violence et le crime. On y traite des questions de criminalité et de prévention du crime dans un contexte qui rend le sujet intéressant pour les jeunes. Ce qu'on vise pour l'instant, c'est l'intégration dans les programmes scolaires du programme d'éducation sur les droits Street Law, de la non-violence et des mesures de lutte contre la criminalité.[1]

[1] Mandla McHunu, exposé sur le programme Street Law à l'atelier sur les médias de masse et la prévention de la criminalité, 9e congrès de l'ONU sur la prévention du crime et le traitement des contrevenants, 1er mai 1995, Le Caire, Égypte.

QUELLE EST LA PROCHAINE ÉTAPE?

Outre la démonstration de programmes, l'atelier de l'ONU sur les médias de masse et la prévention du crime a offert une occasion appropriée de discuter comment régler ces problèmes complexes dans l'avenir, particulièrement dans les domaines de l'éducation et de la connaissance des médias, de la responsabilité des médias et de l'Internet. Les paragraphes suivants présentent une examen de certaines des propositions issues des ateliers d'un point de vue canadien.

Première recommandation de l'atelier de l'ONU : Connaissance des médias

> Accroître les programmes éducatifs qui favorisent la connaissance des médias, permettent d'effectuer des choix judicieux et mènent à la prise de décisions éclairées en ce qui a trait aux questions médiatiques.

Ces programmes offriraient aux téléspectateurs, aux auditeurs et aux lecteurs un moyen d'évaluer et d'interpréter ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent. Tous les médias de masse transmettent des messages sur les valeurs, les croyances et les comportements. Une éducation sur les médias vise à enseigner aux téléspectateurs à regarder au-delà de la télévision et aux lecteurs à lire entre les lignes. Cette éducation aide les gens à devenir des téléspectateurs critiques et des consommateurs critiques des médias.

Objectifs d'un programme d'éducation sur les médias :

pensée critique - apprendre à découvrir les sens implicites et explicites des messages des médias, qu'ils soient verbaux, visuels ou sonores.

analyse critique - apprendre à établir les liens entre ce que dit le média et son importance dans la vie quotidienne, déterminer les influences économiques, les idéologies politiques et des valeurs comme le racisme ou le sexisme.

techniques de production créatrice - apprendre à faire passer ses points de vue dans un message médiatique.

préparation au «civisme» dans une culture médiatique - comprendre comment les médias de masse fonctionnent dans la société et apprendre à intervenir pour influencer ou contester l'utilisation ou l'abus des médias dans la société.

Ce qui ressort clairement de l'atelier de l'ONU c'est que, pour plusieurs participants, la connaissance des médias peut être aussi simple que le fait pour les parents de regarder la télévision avec leurs enfants afin de les aider à interpréter les messages présentés. Pendant l'atelier d'une journée, René Caron a fait la démonstration d'un programme qu'il a créé pour assister les parents et les enfants à devenir plus responsables en ce qui a trait à la télévision. Caron a fondé une association canadienne qu'on appelle T.R.O.P. (Travail de réflexion pour des ondes pacifiques) [en anglais P.E.A.C.E - Positive Education Alternatives for Children Everywhere]. Il concentre ses efforts sur la pollution que le petit écran apporte à la maison : télévision, films, capsules vidéos, jeux vidéos. Il a créé un mécanisme permettant aux enfants et aux adultes de voter sur les émissions de télévision les plus toxiques (sexisme, racisme, violence) et les plus pacifiques. Les résultats du vote ont effectivement entraîné l'élimination de certaines émissions des grilles horaires de la télévision au Canada.[1]

[1] Travail présenté par René Caron à l'atelier sur les médias de masse et la prévention de la criminalité, 9e congrès de l'ONU sur la prévention du crime et le traitement des contrevenants, 1er mai 1995, Le Caire, Égypte.

MÉDIAS DE MASSE DANS LES ÉCOLES CANADIENNES

L'éducation est une responsabilité provinciale et par conséquent, on tend de plus en plus dans chaque province à inciter les écoles à consacrer plus de temps à l'étude de l'incidence des médias sur la société. Cette tendance nationale est dominée par la Canadian Association of Media Education Organizations (Association canadienne des organismes d'éducation sur les médias) communément appelée CAMEO.[1] Son travail et les efforts d'autres professeurs, d'universitaires et d'administrateurs de tout le pays ont fait du Canada un chef de file mondial dans le domaine des connaissances médiatiques au même titre que l'Australie et la Grande-Bretagne.

Contrairement à la tendance américaine qui oriente davantage la solution sur la technologie, les Canadiens tendent à se concentrer plus sur l'éducation. Par exemple, l'Ontario est actuellement la seule autorité en matière d'éducation en Amérique du Nord qui a officiellement rendu obligatoire l'enseignement des connaissances médiatiques dans les écoles. Dans l'est du Canada, les quatre provinces atlantiques ont convenu d'un programme de lettres unique qui contient une importante partie de connaissances médiatiques. Le Western Consortium (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba) élabore un programme de connaissances médiatiques pour son programme de lettres. Le Québec est également en train de mettre son programme à jour. D'ici la fin de 1997, on prévoit que les programmes de connaissances médiatiques feront officiellement partie des programmes scolaires dans tout le pays.[2]

Comme la société, l'enseignement s'ajuste aussi aux divers médias. Certains éléments des médias de masse qui étaient considérés futuristes par rapport à la règle à calcul, il y a quelques années, sont maintenant utilisés quotidiennement dans les salles de classe. Les réseaux informatiques, par exemple, peuvent donner accès au monde, les disques compacts contiennent des volumes complets d'informations et les programmes éducatifs télévisés sont devenus beaucoup plus spécialisés et complexes. Une récente initiative lancée en septembre 1995 est un cas d'espèce. L'industrie canadienne de la diffusion par câble offre maintenant aux enseignants une programmation gratuite au moyen de Cable in the Classroom (Le câble dans la salle de classe) qui leur permet d'enregistrer, de classer puis de réutiliser au besoin, comme matériel d'appoint, des émissions sans messages commerciaux et exemptes de droits d'auteur.[3]

1 Pour obtenir de plus amples informations sur CAMEO, communiquez avec John Pungente, SJ, Jesuit Communication Project, 300-47 Ranleigh Avenue, Toronto. (Ontario), M4N 1X2, téléphone (416) 488-7280 - télécopieur (416) 488-8360, ou par courrier électronique : pungente@epas.utoronto.ca.

2 Pour participer au débat croissant sur les médias de masse et son incidence sur la société, voici l'adresse informatique du Site for Media Literacy Around the World sur le World Wide Web : http//interact.uoregon.edu/medialit/HomePage. Et pour se brancher à l'On Ligne World Discussion Group on Media Literacy, faites ce qui suit : 1) envoyez un message électronique à : listserv@mmsn.edu; 2) laissez la ligne de sujet en blanc ; 3) dans le message, écrivez: suscribe Media-L (nom, occupation et organisme).

3 Pour obtenir de plus amples informations, communiquez avec Shari Baldwin, directeur exécutif, Cable in the Classroom, pièce 1010, 360, rue Albert, Ottawa (Ontario), K1R 7X7, téléphone (613) 232-2631, télécopieur (613) 232-2137.

Deuxième recommandation de l'atelier de l'ONU : La responsabilité des médias eux-mêmes

En plus d'accroître le nombre de programmes d'éducation et de connaissances médiatiques actuellement disponibles, l'atelier de l'ONU sur les médias de masse et la prévention du crime a également recommandé que plus d'efforts soient déployés pour responsabiliser les médias.

> *Prendre des dispositions pour que les médias publics soient sensibilisés à l'impact que leurs reportages produisent sur la criminalité et les publics visés.*
>
> *Établir des prix de mérite nationaux pour les efforts des médias en matière de prévention du crime.*

En réponse à la préoccupation croissance à l'égard de la violence dans la société, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a révisé son code volontaire concernant la violence à la télévision. Le code est entré en vigueur le 1er janvier 1994 et il est administré par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR), une organisation indépendante établie par les radiodiffuseurs et télédiffuseurs privés. L'objectif du code est de réduire de façon notable la violence télévisée gratuite et rendue séduisante grâce à l'auto-réglementation de l'industrie.

Parmi les principaux engagements du code de l'ACR, mentionnons :

- une interdiction totale de diffuser de la violence gratuite et des émissions qui sanctionnent, encouragent ou présentent la violence ou la rendent séduisante;
- une «heure précise» - 21 heures - avant laquelle la violence ne convenant qu'aux adultes ne serait pas mise en ondes;
- une sensibilité à la violence contre des groupes vulnérables comme les femmes et les groupes minoritaires;
- l'inclusion d'un système national de classification des émissions dès qu'il sera mis au point.

Le code contient également des règles précises relatives aux émissions pour enfants :

- la violence ne sera pas présentée comme moyen préféré de résoudre les problèmes;
- les conséquences de la violence seront expliquées;
- les émissions de dessins animés n'inciteront pas à une imitation dangereuse et la violence ne sera pas le thème central.

Nouveaux partenariats

Cette section sur le rôle des médias de masse indique dans un guide de prévention du crime qu'il y a trois façons de voir les médias de masse. Nous pouvons adopter l'attitude négative qui consiste à accuser les médias et à les tenir responsables de la violence dans la société. Ou nous pouvons considérer les médias de masse comme une possibilité de changement, une possibilité de transmettre une autre sorte de message, ou nous pouvons opter pour une combinaison des deux premières options. Après tout, une connaissance médiatique accrue et une plus grande responsabilisation des médias devraient mener à un meilleur sens des responsabilités.

Nous pouvons également les considérer comme une possibilité de créer de nouveaux partenariats pour prévenir la criminalité, des partenariats entre le gouvernement et les médias de masse, des partenariats auxquels participent le milieu des affaires et l'industrie et, surtout, des partenariats auxquels participent les citoyens de ce pays et du monde. Nous sommes tous vulnérables devant la criminalité et nous pouvons tous voir ses conséquences au moment où nous devenons inextricablement liés à toutes les formes de médias de masse, des journaux à la vidéo et à l'Internet.

Le Réseau Éducation-Médias/Media Awareness Network, formé récemment, est un témoignage d'un tel partenariat. Il s'agit d'une nouvelle organisation nationale en direct spécialisée dans la connaissance des médias au Canada dont le but est de faire avancer l'enseignement sur les médias dans les écoles, d'appuyer des loisirs médiatiques de qualité pour les enfants et d'accroître la sensibilisation du public aux questions médiatiques touchant les enfants. Le Site World Wide Web du réseau desservira les enseignants, les étudiants, les parents, la collectivité et les groupes de défense des intérêts des enfants, les journalistes, les gouvernements et les industries médiatiques. Le réseau fonctionne actuellement grâce au financement et à l'appui de Bell Canada, d'Industrie Canada grâce au SchoolNet/Réseau scolaire canadien, du ministère de la justice du Canada, de Santé Canada par l'intermédiaire du Bureau des enfants, de l'Office national du film et de Western International Communication (WIC).[1]

On doit faire beaucoup plus dans le domaine de l'éducation. Les enseignants doivent être mieux informés et la documentation sur les connaissances médiatiques doit devenir plus accessible. Tous les intervenants de l'industrie médiatique - depuis les exploitants du câble et les présidents-directeurs généraux des réseaux aux directeurs des programmes, aux journalistes et aux animateurs d'émissions - doivent s'impliquer davantage dans le débat.

Enfin, les gouvernements, les groupes non gouvernementaux et les citoyens peuvent aider à créer ces communications positives pour la prévention du crime en établissant et en maintenant des relations grâce à des ateliers, des colloques et des conférences sur les scènes locale, nationale et internationale. Ces relations valables peuvent être entretenues par des publications dans les journaux ou sur l'Internet, ce qui aidera à créer un véritable réseau sur la prévention du crime et de meilleures pratiques dans le domaine. Présentement, un débat permanent et une plus grande implication de la population constitue la clé de la solution à ces problèmes.

[1] Réseau Éducation-Médias, 179, rue Rideau, Ottawa (Ontario), K1A 0M9. Téléphone : (613) 992-5380; télécopieur : (613) 947-2537.

Ces dernières années, l'ACR a organisé une série de campagnes nationales de messages d'intérêt public, engendrant dix millions de dollars de publicité gratuite sur des thèmes d'intérêt public. En 1994, la série « Speak Out Against Violence » a été lancée dans le cadre d'un effort concerté entre l'industrie de la radiodiffusion et le gouvernement afin d'aider à arrêter la propagation de la violence au Canada.

Au début de 1996, la phase II de ce programme sera lancée avec une nouvelle série de messages d'intérêt public qui maintiendront le thème original tout en mettant l'accent sur la connaissance des médias et le changement comportemental. La production de messages télévisés et radiophoniques ainsi que de la documentation d'appui de la phase II est financée par un certain nombre de ministères et organismes fédéraux, notamment Patrimoine canadien, Santé Canada, Développement des ressources humaines Canada, le ministère de la Justice du Canada, le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada et Condition féminine Canada.

En outre, L'Association canadienne de télévision par câble a également offert une brochure intitulée « Watch What Your Children Watch: Guidelines for choosing children's television entertainment » (Surveillez ce que vos enfants regardent : Directives pour choisir les divertissements télévisés pour enfants). La brochure est conçue de façon à aider les parents à faire des choix éclairés quand il s'agit de programmation familiale et présente plusieurs recommandations à cet effet.[1]

[1] Pour obtenir des exemplaires de cette brochure, communiquez avec l'Association canadienne de télévision par câble, 360. rue Albert, pièce 1010, Ottawa (Ontario), K1R 7X7, ou avec votre câblodistributeur local.

Troisième recommandation de l'atelier de l'ONU : Compréhention du réseau Internet

On sentait chez les participants un intérêt grandissant quant à l'élaboration de programmes pour promouvoir l'Internet comme moyen d'améliorer la société et non comme arme pour la détruire. L'arrivée de l'Internet, tout comme l'invention de la presse à imprimer, a révolutionné les communications. Ce réseau non structuré d'ordinateurs ne connaît aucune frontière nationale, n'a pas de maître et promet un accès à l'information sans précédent dans l'histoire des médias et des communications. Il offre des possibilités incroyables mais présente également des dangers éventuels. L'Internet soulève un énorme problème pour la justice pénale et la prévention de la criminalité. Le crime électronique, la pornographie et la littérature haineuse sont quelques-uns des dangers auxquels ce nouveau moyen de communication est confronté.

Cependant, un autre aspect du réseau Internet commence déjà à être utilisé : sa possibilité d'offrir de l'information aux gens d'une manière interactive est étonnante. S'il est vrai qu'en théorie, chacun pourrait être branché à l'Internet d'ici l'an 2003, il deviendrait alors possible d'atteindre tout le monde. Des programmes d'information sur la criminalité et de prévention du crime sont déjà diffusés. Des programmes sur la compétence médiatique existent déjà en direct.

En août, le ministre fédéral de la Justice Allan Rock a annoncé l'inauguration du site World Wide Web du ministère de la Justice sur l'Internet, afin d'offrir au grand public de l'information légale et ministérielle, y compris toutes les lois fédérales. Toute l'information sera complètement bilingue, tous les documents seront systématiquement mis à jour et les nouveaux documents seront rendus disponibles dès qu'ils seront publiés. Le réseau permettra aux particuliers de répondre aux documents de consultation du ministère de la Justice sur une vaste gamme de questions.[1]

Graeme Newman, de la School of Criminal Justice de l'Université de l'État de New York à Albany, a créé un autre outil puissant pour la justice pénale. Newman a développé le réseau des Nations Unies sur la criminalité et la justice sur l'Internet. Cette fonction permet aux juristes, aux avocats, aux enseignants, aux étudiants et aux journalistes de partager des idées et de l'information dans une tribune mondiale. Le réseau des Nations Unis sur la criminalité et la justice sur l'Internet (UNCJIN) consiste essentiellement en un menu qui rend facile l'accès à certains documents ou à certaines données.[2]

[1] Communiqué - Ministère de la Justice en direct, Ottawa, 20 août 1995. L'adresse Internet du ministère de la Justice est : http://canada.justice.gc.ca.

[2] L'adresse Internet du professeur Newman pour l'UNCJIN-L est : http://www.ifs.univie.ac.at/~uncjin/.

Les outils de communication

I-7

LES OUTILS DE LA COMMUNICATION

OUTILS À LA DISPOSITION DES DÉPUTÉS

Nous présentons ici les outils auxquels vous pouvez avoir recours pour communiquer, par le biais de bulletins parlementaires ou de discours, des renseignements en matière de sécurité communautaire et de prévention de la criminalité. Nous incluons également une enquête pour vous donner une idée du genre de questions qu'il faut poser pour recueillir des renseignements sur la prévention du crime dans votre collectivité. Pour les bulletins parlementaires, il y a des prêts à photographier de graphiques et de diagrammes, un calendrier des semaines et des jours thématiques, une série de conseils et des articles d'appoint, également prêts à photographier. Nous proposons aussi des argumentaires portant sur divers sujets.

Les conseils en matière de prévention contenus dans ce chapitre peuvent servir à sensibiliser les gens à la sécurité communautaire et à la prévention du crime, ainsi qu'à encourager les membres de la collectivité à agir pour faire obstacle à la criminalité sur un plan général. Les exemples montrent non seulement comment des particuliers peuvent s'impliquer et améliorer leur sécurité personnelle, mais aussi comment une vaste gamme d'organisations peuvent faire de la prévention du crime un élément important de leur mandat et de leurs activités courantes.

Les députés peuvent communiquer ces conseils après avoir fait une introduction personnalisée pour souligner que l'engagement social est indispensable pour créer une société plus sûre.

COMMENT TRAITER DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ DANS UN BULLETIN PARLEMENTAIRE

Vous pouvez utiliser ce guide pour produire un bulletin parlementaire sur la prévention de la criminalité et sur la sécurité. Les outils inclus dans ce chapitre peuvent être combinés à des renseignements puisés dans le reste du guide. Ainsi :

- On peut produire un article qui présente la situation canadienne en matière de criminalité et qui met l'accent sur l'importance d'adopter une orientation communautaire dans la prévention de la criminalité par le biais du développement social. Le chapitre intitulé « Le contexte » renferme des renseignements utiles à cette fin, tout comme les graphiques prêts à photographier qui suivent.

- On pourrait aussi rédiger un article sur un aspect particulier de la prévention de la criminalité et de la sécurité communautaire. Pour cela, vous pouvez vous servir des fiches d'information qui vous permettront de cibler les principaux domaines d'intérêt de vos commettants.

- Vous pourriez lier la publication d'articles et de chroniques à la célébration des journées et des semaines thématiques nationales et internationales comme la Journée internationale de la femme, la Journée nationale de l'enfant, la Journée mondiale de la santé et la Journée internationale de l'alphabétisation.

- Vous pourriez inclure une liste des groupes et organismes qui s'occupent de prévention de la criminalité dans votre localité, éventuellement avec une courte description de leurs activités. Pour vous renseigner sur ces organismes, consultez la « liste des organismes locaux » fournie dans la section intitulée « Les ressources ».

- Vous pouvez reproduire les conseils relatifs à la prévention de la criminalité dans un bulletin parlementaire, en les faisant précéder d'une introduction personnalisée. Vous pouvez ainsi atteindre des groupes particuliers tels que les personnes âgées, les parents ou les femmes.

- Vous pouvez aussi reproduire le jeu-questionnaire sur la prévention de la criminalité, en y ajoutant une introduction et une conclusion personnelles. Vous pouvez mentionner dans votre conclusion d'autres sources d'information, tels les services existant dans votre circonscription, que vous aurez trouvés à l'aide de la « Liste des organismes locaux ». Vous pouvez également faire parvenir aux commettants qui vous demandent plus d'information sur la prévention de la criminalité une photocopie des fiches d'information présentées dans ce chapitre ou dans le chapitre intitulé « Le contexte ». À cet égard, n'oubliez pas les sources d'information énumérées au chapitre « Les ressources ».

LES FICHES D'INFORMATION ET LES ARGUMENTAIRES

Les argumentaires présentés dans le chapitre intitulé « Les outils de la communication » peuvent aussi servir pour :

- des discours,
- des chroniques dans les journaux et hebdomadaires locaux,
- la participation à des émissions câblodiffusées,
- des lettres circulaires aux électeurs.

CALENDRIER[1]

Journées et semaines thématiques nationales et internationales pertinentes en 1996

Du 4 au 9 mars	Semaine nationale du service social
Le 8 mars	Journée internationale de la femme
Le 21 mars	Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
Du 21 au 28 mars	Semaine de solidarité pour les peuples qui luttent contre le racisme et la discrimination
Avril	Mois consacré au thème : Sois futé... Flaire le danger
Le 7 avril	Journée mondiale de la santé
Le 17 avril	Journée nationale du droit
Le 17 avril	Journée de l'égalité
Du 16 au 23 avril	Semaine nationale de la citoyenneté
Du 21 au 27 avril	Semaine nationale de l'action bénévole
Du 6ème au 12 mai	Semaine de l'observation des lois
Le 12 mai	Journée nationale de la santé
Mai	Semaine de la police canadienne (date à être déterminée)
Du 21 au 24 mai	Semaine de sensibilisation au rôle des autochtones
Le 25 mai	Journée nationale des enfants disparus
Du 27 mai au 2 juin	Semaine nationale de sensibilisation à l'accès facile
Le 8 septembre	Journée internationale de l'alphabétisation
Octobre	Mois national de prévention des mauvais traitements infligés aux enfants (varie selon les régions)
Le 1er octobre	Journée internationale des personnes âgées
Du 7 au 13 octobre	Semaine nationale de la famille
Du 21 au 25 octobre	Semaine de la sécurité scolaire
Du 21 au 27 octobre	Semaine nationale Parents-Secours
Le 4 au 10novembre	Semaine nationale de la prévention de la criminalité
Du 12 au 18 novembre	Semaine nationale de sécurité des aînés
Du 17 au 23 novembre	Semaine nationale de sensibilisation aux toxicomanies
Le 20 novembre	Journée nationale de l'enfant
Le 6 décembre	Journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes (École Polytechnique)
Le 10 décembre	Journée des droits de la personne

[1] Référence Canada. Référence Canada est un service téléphonique d'aiguillage et de renseignements de base sur les programmes et services fédéraux. Il est situé à Ottawa. No de téléphone : 1 800 667-3355. (Les provinces du Manitoba et du Québec offrent aussi un service d'aiguillage semblable.)

LES PRINCIPES DE LA PRÉVENTION DU CRIME DANS LA COLLECTIVITÉ

1. Travailler ensemble en tant que collectivité à mettre sur pied des programmes efficaces de prévention du crime qui visent les causes du crime, c'est-à-dire une prévention du crime par le biais du développement social. Les programmes comme Opération identification (il s'agit de marquer les effets de valeur afin de pouvoir les identifier) ou Surveillance de quartier (il s'agit de signaler la présence d'inconnus ou d'autres personnes suspectes) sont de bons exemples d'efforts concertés.

2. Prendre certaines mesures élémentaires pour réduire les risques, par exemple verrouiller les portes et bien fermer les fenêtres.

3. Faire front commun avec ses voisins pour orienter les délinquants éventuels vers des activités constructives. Souvent, il s'agit pour cela d'explorer des situations qui peuvent favoriser la criminalité, comme le chômage chez les jeunes ou la toxicomanie.

4. D'une manière générale, amener les gens à se sentir mieux dans leur peau et dans leur collectivité grâce à une action bénévole dans les programmes de service social et les activités communautaires.

QU'EST-CE QUE LES MEMBRES DE VOTRE COLLECTIVITÉ SAVENT AU SUJET DE LA PRÉVENTION DU CRIME?

Vous voulez vous renseigner au sujet de la sécurité dans votre collectivité? Alors vous n'avez qu'à demander! Il est important de travailler avec vos voisins, les jeunes et les employés d'organismes implantés dans votre localité pour connaître l'état des connaissances au sujet de la prévention du crime de votre collectivité. Le questionnaire suivant est un bon outil pour commencer à cerner les principales questions et préoccupations qui existent dans votre localité en ce qui a trait à la criminalité et à la sécurité. Il a été adapté en partie d'une enquête sur la peur du crime réalisée par la police de Winnipeg.

Des enquêtes de ce genre peuvent fournir toutes sortes de renseignements pertinents et servent souvent de jalons utiles lorsqu'il s'agit d'évaluer les programmes. Mais la réalisation et l'exécution d'une enquête peuvent constituer des tâches d'envergure. Nous vous recommandons par conséquent de travailler avec des membres de votre collectivité qui s'y connaissent dans la réalisation d'enquêtes et qui peuvent vous aider à recueillir l'information voulue et à interpréter les résultats. Ces personnes se trouvent souvent dans des collèges communautaires ou des universités, ou elles peuvent travailler au sein de groupes de recherche locaux ou d'organismes de marketing.

Voici quelques-unes des questions que vous pourriez envisager de poser.

1. Quelle importance attachez-vous à la criminalité?

a. Très grande ❑
b. Grande ❑
c. Moyenne ❑
d. Faible ❑
e. Aucune ❑

2. Quels sont d'après vous les trois principaux problèmes en matière de criminalité qui existent dans votre quartier?

_____
_____
_____

3. Au cours de la dernière année, avez-vous été victime d'un crime?

a. Oui ❑
b. Non ❑

4. Dans l'affirmative, de quel(s) genre(s) de crimes?

a Vol ❑
b Introduction par effraction ❑
c. Vandalisme ❑
d. Voies de fait ❑
e. Viol/agression sexuelle ❑
f. Autres (veuillez préciser) ❑

_____

5. Avez-vous signalé le ou les crimes à la police?

a. Oui ❑
b. Non ❑
Sinon, pourquoi? ❑

_____

6. Si vous avez été une victime, où le crime s'est-il produit?

a. Dans la maison ❑
b. Dans le garage ❑
c. Dans la cour ❑
d. Dans la rue ❑
e. Autres (veuillez préciser) ❑

_____
_____
_____

7. Depuis combien d'années habitez-vous ce quartier?

_____

8. À votre avis, y a-t-il eu augmentation ou diminution de la criminalité dans ce quartier au cours des dernières années?

a. Augmentation ❑
b. Diminution ❑
c. Aucun changement ❑
d. Je ne sais pas ❑

9. S'il y a eu augmentation, pour quels sortes de crimes?

a. Vol ❑
b. Introduction par effraction ❑
c. Vandalisme ❑
d. Voies de fait ❑
e. Viol/agression sexuelle ❑
f. Infractions au code de la route ❑
g. Autres (veuillez préciser) ❑

_____

10. Comment votre quartier se compare-t-il aux autres, dans votre localité, en ce qui concerne le taux de criminalité?

a. Il y en a plus ❑
b. Il y en a moins ❑
c. La situation est à peu près la même ❑
d. Je ne sais pas ❑

11. Dans quelle mesure craignez-vous d'être victime d'un crime dans ce quartier?

a. Aucunement ❑
b. Très peu ❑
c. Un peu ❑
d. Beaucoup ❑
e. Je ne sais pas ❑

12. Avez-vous changé vos activités; y a-t-il certaines choses que vous faites ou que vous ne faites plus parce que vous craignez d'être victime d'un crime?

a. Oui ❑ b. Non ❑

Dans l'affirmative, comment allez-vous changer vos activités?

_____
_____
_____
_____
_____
_____

13. Les conditions suivantes existent-elles dans votre quartier; dans l'affirmative, vous font-elles craindre pour votre sécurité?

i. Rues mal éclairées
a. Oui ❑
b. Non ❑
c. Je ne sais pas ❑

ii. Inconnus ou jeunes qui traînent dans le quartier
a. Oui ❑
b. Non ❑
c. Je ne sais pas ❑

iii. Personnes intoxiquées
a. Oui ❑
b. Non ❑
c. Je ne sais pas ❑

iv. Immeubles abandonnés
a. Oui ❑
b. Non ❑
c. Je ne sais pas ❑

v. Indifférence des voisins
a. Oui ❑
b. Non ❑
c. Je ne sais pas ❑

vi.. Autres conditions (veuillez préciser) ❑

_____
_____
_____

14. Êtes-vous conscient d'autres préoccupations ou problèmes sociaux évidents, que ceux déjà énumérés, qui ont un effet négatif sur votre collectivité ? Par exemple, y a-t-il des signes indicateurs de toxicomanie, de prostitution ou un taux élevé de chômage, là où on retrouve des aiguilles ou des seringues usagées dans les endroits publics ?

_____

_____

_____

_____

_____

15. Y a-t-il, au sein de votre collectivité, des signes visibles de détérioration que la présente enquête n'a pas encore abordés, comme le vandalisme, les graffiti ou l'accumulation de déchets dans certains secteurs ?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

16. Selon vous, quelle est la cause de ces impacts négatifs sur la collectivité ? Par exemple, semble-t-il que le vandalisme soit le résultat d'une activité organisée dont il se dégagerait certaines caractéristiques, ou d'actes isolés sans liens apparents ?

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

17. Lesquels des types de crimes suivants croyez-vous pouvoir combattre soit en prenant vous-même des mesures de prévention dans votre foyer soit en participant avec vos voisins à des programmes de prévention du crime?

a. Vol ❑
b. Introduction par effraction ❑
c. Vandalisme ❑
d. Voies de fait ❑
e. Viol/agression sexuelle ❑
f. Violence domestique ❑
g. Criminalité juvénile ❑
h. Autres (veuillez préciser) ❑

_____

1. Aucun ❑

18. Avez-vous pris, au cours de la dernière année, des mesures particulières pour protéger votre domicile (ou votre appartement ou magasin), par exemple avez-vous installé des serrures plus solides, un éclairage extérieur ou des alarmes?

a. Oui (veuillez préciser) ❑

_____

_____

_____

b. Non ❑

19. Avez-vous pris des dispositions avec un de vos voisins afin de surveiller vos maisons respectives en cas d'absence?

a. Oui ❑
b. Non ❑

20. Êtes-vous généralement satisfait de la qualité des services de police dans votre collectivité? Sinon, pourquoi?

_____

_____

_____

21. Connaissez-vous certains des programmes de prévention du crime qui existent dans votre collectivité?

a. Oui ❑
b. Non ❑

Dans l'affirmative, lesquels?

a. Surveillance de quartier ❑
b. Parents-secours ❑
c. Opération identification ❑
d. Progammes jeunesse ❑
d. Activités récréatives ❑
d. Centres communautaires ❑
d. Programmes postscolaires ❑
d. Services d'accueil pour néo-canadiens ❑
d. Autres (veuillez préciser) ❑

_____

_____

22. Quelles sortes de programmes de prévention de la criminalité souhaiteriez-vous qu'on lance dans votre collectivité? (veuillez préciser)

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

23. Seriez-vous prêt à participer avec vos voisins à un programme communautaire de prévention de la criminalité?

a. Oui ❑
b. Non ❑

24. Pour les besoins de notre analyse, pouvez-vous nous dire à laquelle des catégories suivantes vous appartenez?

a. Propriétaire ❑
b. Locataire ❑
c. Entrepreneur ❑

25. À quelle tranche d'âge appartenez-vous?

a. Moins de 30 ans ❑
b. 30 à 39 ans ❑
c. 40 à 49 ans ❑
d. 50 à 59 ans ❑
e. 60 ou plus ❑

26. Avez-vous encore des enfants qui habitent à la maison?

a. Oui ❑
b. Non ❑

27. (L'intervieweur doit indiquer le sexe du répondant et coder l'emplacement du répondant pour des fins d'analyse ultérieure.)

a. homme ❑
b. femme ❑
c. emplacement

_____

_____

_____

JEU-QUESTIONNAIRE

La publication d'un jeu-questionnaire, dans un périodique à diffusion restreinte comme un bulletin parlementaire ou un journal communautaire, est un excellent moyen de communiquer l'information que votre propre enquête formelle ou d'autres sources statistiques vous ont permis de recueillir. Cette méthode novatrice employée pour véhiculer l'information vous permet de démythifier certaines notions au sujet de la criminalité et de communiquer aux lecteurs des faits objectifs plutôt que des idées erronées, comme celle selon laquelle le taux de criminalité serait en hausse au Canada.

N'oubliez pas de toujours inclure à la fin du jeu-questionnaire des renseignements pour inciter les lecteurs à s'impliquer ou le nom d'une personne-ressource avec laquelle ils peuvent communiquer pour obtenir des renseignements supplémentaires. Voici un exemple.

JEU-QUESTIONNAIRE

1. Quelle est la proportion des Canadiens qui ont affirmé, lors d'un sondage de Statistique Canada en 1993, avoir été victime d'un acte criminel au cours de l'année précédente?

a) 9 p. 100 ❑
b) 10 p. 100 ❑
c) 5 p. 100 ❑
d) 41 p. 100 ❑

2. Selon les données les plus récentes sur les activités criminelles déclarées au Canada, dans quelle proportion ces activités ont-elles été violentes?

a) 25 p. 100 ❑
b) 10 p. 100 ❑
c) 5 p. 100 ❑
d) 35 p. 100 ❑

3. Comment le taux d'activité criminelle violente au Canada se compare-t-il à celui observé aux États-Unis?

a) presque le même ❑
b) la moitié moins élevé ❑
c) entre le quart et le tiers moins élevé ❑
d) dix fois moins élevé ❑

4. À peu près combien la criminalité coûte-t-elle par année aux Canadiens?

a) 10 millions de dollars ❑
b) 200 millions de dollars ❑
c) 2,5 milliards de dollars ❑
d) 20 milliards de dollars ❑

5. Combien coûte l'incarcération d'un délinquant?

a) environ 75 000 $ par année ❑
b) environ 50 000 $ par année ❑
c) environ 35 000 $ par année ❑
d) environ 10 000 $ par année ❑

6. Quelle proportion des personnes hospitalisées chaque année à la suite d'une blessure par balle ont été blessées accidentellement?

a) environ la moitié ❑
b) environ le tiers ❑
c) environ le quart ❑

7. Quel pourcentage des personnes tuées par une arme à feu se sont suicidées?

a) 90 p. 100 ❑
b) 77 p. 100 ❑
c) 52 p. 100 ❑
d) 34 p. 100 ❑

Réponses 1c), 2b), 3c), 4d), 5b), 6a), 7b)

MYTHES ET RÉALITÉS

Beaucoup de Canadiens se demandent si l'on a accompli des progrès sur les plans de la sécurité et de la lutte contre la criminalité. Pourtant, les divers paliers de gouvernement, au Canada, se sont employés, de concert avec les collectivités, à s'attaquer aux problèmes et à agir avant que des crimes ne soient commis. Voici quelques exemples :

Partout au Canada, les forces de l'ordre s'emploient à rapprocher les services de police de la collectivité et à travailler avec cette dernière afin de régler les problèmes. Il s'agit là d'une étape positive étant donné que la combinaison des ressources policières et des ressources de la collectivité qui peuvent s'attaquer à la criminalité (services sociaux, écoles, centres de loisirs, services à la jeunesse, organisations de logement, coalitions de citoyens) signifie que les activités seront de plus vaste envergure et qu'elles auront plus d'impact.

Les gouvernements prennent la sécurité au sérieux. En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement fédéral a mis sur pied le Conseil national de prévention du crime qui est chargé d'assurer une direction, à l'échelle nationale, pour tout ce qui concerne la sécurité communautaire et la prévention du crime. Cette mesure permet aux intéressés de travailler ensemble, de mieux comprendre les problèmes, et d'élaborer et d'approfondir des solutions efficaces.

De plus en plus d'administrations municipales fournissent un soutien financier et des ressources humaines en vue de la mise sur pied d'organismes voués à accroître la sécurité. On vise à travailler avec d'importantes organisations locales pour créer des collectivités plus saines et plus sûres. Dans l'Ouest, dans le Nord, dans la région centrale du Canada et dans l'Est, partout, les collectivités prennent des mesures pour se renseigner sur la sécurité et pour contribuer à celle-ci. Communiquez avec des représentants de votre administration municipale pour savoir ce qu'ils font!

DES CHIFFRES ÉLOQUENTS...

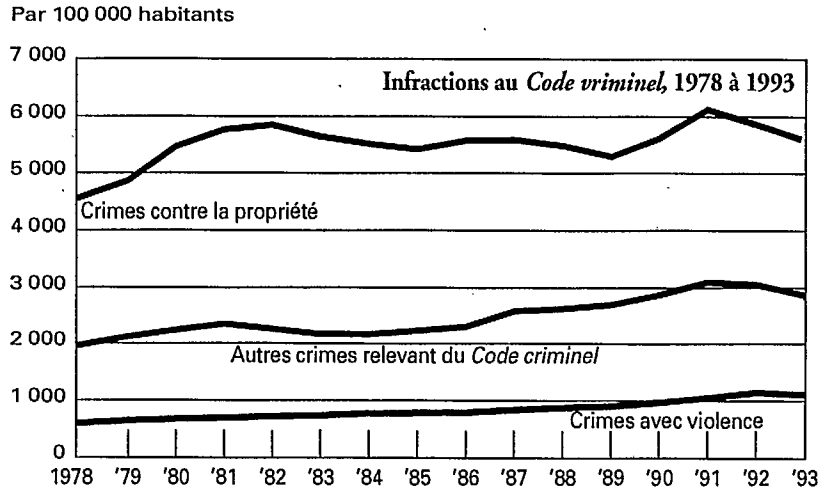

À l'exclusion des infractions routières relevant du *Code Criminel*

Source : Statistiques Canada, *Statistiques de la criminalité au Canada 1993.*

Ce graphique montre bien que les crimes de violence ne sont pas aussi fréquents que beaucoup de personnes s'imaginent. Il faut bien comprendre que les crimes contre les biens sont les plus fréquents et, surtout, que nous pouvons prendre une foule de mesures pour combattre cette forme de criminalité. Nous devons d'abord examiner les causes du crime et déterminer ce que nous, comme collectivité, pouvons faire pour nous attaquer à ces causes. En second lieu, nous pouvons renforcer la collectivité en mettant en oeuvre des activités dirigées directement vers les causes du crime, faisant en sorte, par exemple, que les voisins connaissent leurs horaires respectifs, que vos biens soient mis en sécurité et que vous continuiez à prendre des mesures propres à réduire les occasions de perpétration de crimes.

Même s'ils sont moins fréquents que les autres types de crimes, les crimes de violence ont un impact considérable. Il est important de se renseigner sur les taux de crimes de violence et de comprendre que la plupart des actes inclus dans cette catégorie d'après le *Code criminel* constituent des infractions mineures (voies de fait, disputes) et qu'ils surviennent ordinairement entre des personnes qui se connaissent.

UNE INTERVENTION QUI COMPTE
— neuf mesures simples qui font toute la différence

Il est impossible de prévenir la criminalité uniquement au moyen des méthodes classiques basées sur les interventions policières, judiciaires et correctionnelles. Ces méthodes sont indispensables mais il faut aussi faire plus. Il faut en effet s'occuper des principaux facteurs liés à la criminalité dans les collectivités. Les Canadiens reconnaissent que les possibilités d'emploi et d'étude, l'accès aux services, un logement convenable et des installations de jeux et de loisirs accessibles sont importants pour créer une collectivité sûre et dynamique.

Les programmes axés sur les facteurs de risque associés au comportement criminel se sont à long terme révélés de bons investissements. On a en effet constaté que les programmes centrés sur les compétences parentales, la lutte contre la toxicomanie, les moyens de combattre le chômage et l'alphabétisation rapportent beaucoup aux collectivités et qu'ils permettent notamment de prévenir le crime.

On peut se sentir dépassé par la perspective de s'attaquer aux causes profondes de la criminalité, mais il y a en fait beaucoup de mesures que l'on peut prendre :

1. Se porter volontaire pour participer à divers comités et projets mis sur pied par des organismes de la collectivité;

   se joindre à l'association des résidents de la localité et veiller à ce que les besoins en matière de sécurité fassent partie de son mandat;

   organiser des activités communautaires pour célébrer les collectivités et encourager les résidents à se connaître et à communiquer entre eux. On peut, par exemple, organiser un barbecue annuel l'été, un souper à la fortune du pot l'hiver ou pendant les Fêtes, ou encore une épluchette de blé d'Inde l'automne. Il faut informer tous les résidents de l'activité et leur proposer différentes manières de s'impliquer.

2. S'il y a dans le quartier beaucoup de nouveaux résidents ou un taux de roulement assez élevé, on peut travailler avec ses voisins pour créer une « trousse de bienvenue » qui inclurait des renseignements sur les services communautaires, les installations de loisirs, les groupes organisés comme Parents-secours ou Surveillance de quartier, les circuits de transport et ainsi de suite. On peut obtenir une bonne part de ces renseignements dans la documentation touristique (qu'on peut obtenir auprès de la Chambre de commerce) et dans des trousses d'organisations officielles de bienvenue, et auprès de l'administration municipale.

   On a intérêt à personnaliser l'information en ajoutant des renseignements au sujet des particularités du quartier et à recruter des bénévoles qui se chargeront de livrer les trousses d'information et de souhaiter officiellement la bienvenue aux nouveaux arrivants.

3. Participer à des activités sportives organisées et assurer son appui pour faire en sorte qu'on offre des activités récréatives non violentes qui intéressent une diversité d'enfants et de jeunes. On peut suivre une formation pour devenir le genre d'entraîneur qui non seulement montre aux jeunes comment pratiquer un sport mais qui aussi vise à accroître leur estime de soi et à favoriser des interactions positives.

4. Effectuer des vérifications de sécurité et faire des recommandations sur la manière d'améliorer la sécurité dans la collectivité. La vérification doit porter sur ce qui est et sur ce qui n'est pas offert dans la collectivité. On peut par exemple se poser les questions suivantes : Les services de soutien communautaires sont-ils disponibles? Qu'en est-il du transport en commun? Existe-t-il des installations et des services de jeux et de loisirs convenables pour répondre aux besoins des résidents (comme les personnes âgées, les jeunes, les chefs de famille monoparentale) de la localité?

   Il est recommandé de présenter ces constatations et recommandations au conseiller municipal et d'obtenir son point de vue sur l'établissement d'un plan d'action réalisable.

5. Lancer un projet pour amener les citoyens à être fiers de leur collectivité. On peut par exemple organiser des campagnes de nettoyage au printemps. On peut aussi vérifier auprès de la municipalité pour voir s'il existe des espaces publics libres ou des terrains abandonnés où l'on pourrait planter des fleurs ou établir des jardins potagers.

6. Étudier les services offerts dans la collectivité et travailler avec des organisations pour faire en sorte que ces services répondent aux besoins des citoyens et qu'ils soient accessibles et convenables.

7. Mettre l'accent sur les services de prévention en bas âge qui visent à faire en sorte que les bébés et les jeunes enfants grandissent dans un milieu sain et enrichi. On peut, par exemple, travailler avec le centre de ressources communautaires ou des associations de résidents ou de parents pour mettre sur pied une cuisine communautaire, partager des fonctions de garde d'enfants et établir un programme de visites communautaires auprès des parents et surtout des chefs de famille monoparentale; planifier un programme « mère-enfant », consistant en une garderie communautaire où les parents participent à l'exécution du programme et mènent des activités parallèles axées sur les parents; se renseigner sur les besoins des familles de la collectivité; établir des mécanismes de prestation de services convenables, restructurer ces mécanismes et les faire valoir.

8. Veiller à ce que les citoyens soient au courant de tous les programmes, manifestations et activités communautaires et qu'ils y participent. Les personnes âgées sont une mine de compétences et de connaissances et elles peuvent faire part de leur savoir spécialisé dans une foule de domaines (comptabilité, counseling, administration) ou dans des domaines d'intérêt personnel (jardinage, compétences parentales, artisanat, cuisine, sports).

9. Explorer des façons pour la collectivité de s'adapter au multiculturalisme croissant du Canada. Les collectivités peuvent célébrer la diversité, et veiller à ce que les services offerts (par exemple, services de santé communautaires, ressources et centres de loisirs) reflètent les différences culturelles. Les trousses de bienvenue devraient toutes viser à répondre aux besoins d'information des néo-Canadiens.

LES SECRETS DE LA RÉUSSITE

Étapes indispensables à l'établissement d'un programme de prévention du crime

1. Effectuer une analyse approfondie du problème ou de la criminalité.
2. Adapter le plan aux conditions et aux problèmes de la localité.
3. Obtenir l'appui dynamique d'organismes clés.
4. Obtenir la participation du public cible et le responsabiliser en ce qui a trait à la planification et à la mise en oeuvre.
5. Fixer des objectifs clairs et mesurables (choisir les priorités, assumer des tâches réalisables).
6. Adopter une démarche qui peut être modifiée selon les besoins, à la lumière d'une évaluation de chaque étape ou activité.
7. Insister sur l'importance de maintenir l'élan et la continuité.

LES AVANTAGES D'AVOIR DES BUTS ET OBJECTIFS

Prenez le temps de bien réfléchir à ce que vous voulez entreprendre et sollicitez la participation des autres. Discutez avec eux et entendez-vous sur un ensemble de buts et d'objectifs. Cette démarche augmentera vos chances de réussite puisqu'elle :

permet de recueillir un consensus, de susciter une entente entre les intervenants et de bien préciser le but visé;

est à la base de tout partenariat qui permettra d'accomplir la tâche (avec d'autres résidents et organisations);

aide à préciser et à entretenir des alliances avec d'autres groupes;

sert de fondement pour obtenir et affecter les ressources nécessaires;

permet de suivre les progrès accomplis.

LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET LA PRÉVENTION DU CRIME

Que faire après avoir pris conscience des soucis et préoccupations de votre collectivité :

Planifier stratégiquement...

La planification stratégique est une processus créatif qui sert à rassembler des éléments disparates en un plan directeur. Elle commence par la collecte de données sur la nature du problème et sur le contexte de la collectivité; il s'agit ensuite de :

fixer des buts et objectifs précis;

cerner des possibilités et élaborer des démarches pour parvenir aux résultats escomptés;

établir une stratégie faisant entrer en ligne de compte les ressources, les alliances possibles et le « climat » social de la localité;

présenter un plan de travail détaillé en vue de réaliser chaque objectif;

déterminer les rapports à établir entre les participants, la façon de faire et les délais à prévoir;

délimiter les auditoires cibles et préciser les moyens d'atteindre chacun.

La planification stratégique peut comporter l'adaptation d'une démarche traditionnelle dite de « renforcement des cibles » aux besoins de la localité (par ex., surveillance de quartier, Opération identification), ou encore l'élaboration d'une démarche de prévention du crime par le biais du développement social propre à la situation immédiate.

LA VIOLENCE FAMILIALE EST L'AFFAIRE DE TOUT LE MONDE

La violence familiale a un prix humain et un prix social énormes, littéralement impossibles à quantifier, mais elle a aussi un prix économique. La société dépense en effet beaucoup, à cause de ce fléau, pour les services policiers et judiciaires, les services de santé et les services sociaux, les maisons d'hébergement pour femmes battues et l'aide sociale. En 1980, selon une estimation, les contribuables canadiens ont dépensé au moins 32 millions de dollars au palier municipal pour financer les interventions policières, les services de soutien et services administratifs connexes requis par les cas de violence conjugale.

Toutefois, aucune loi ni aucun programme gouvernemental ne suffira pour éliminer la violence familiale. L'agression des femmes par leur conjoint, des enfants par leurs parents et des personnes âgées par leurs soignants est un problème profondément enraciné qui existe dans toutes les collectivités canadiennes. Beaucoup de Canadiens, surtout des femmes, ont eu l'occasion de lutter contre la violence familiale comme travailleur social, policier ou enseignant. Beaucoup d'autres l'ont fait à titre de bénévoles. Toutefois, c'est à chaque Canadien qu'il appartient d'intervenir pour combattre les iniquités qui contribuent à ces formes de violence interpersonnelle en agissant quand un incident violent est porté à sa connaissance et en contestant les valeurs et les attitudes qui sous-tendent la violence familiale.

LES MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS AUX AÎNÉS

Environ 4 p. 100 des aînés vivant dans une habitation privée au Canada (soit environ 98 000 personnes) ont déclaré être maltraités.

La fraude est le mauvais traitement le plus répandu; elle touche 60 000 Canadiens âgés. La fraude est plus souvent le fait d'un parent éloigné ou d'une personne sans lien de parenté avec la victime que d'un parent proche. Les fraudeurs ne dépendent financièrement de leur victime que dans 7 p. 100 des cas.

L'agression verbale chronique, une forme de mauvais traitement psychosocial, touche environ 34 000 Canadiens du troisième âge.

Plus de 18 000 aînés vivant au Canada sont victimes de plusieurs formes de mauvais traitement.

Environ 12 000 Canadiens aînés sont victimes d'agressions physiques. Les victimes de violence physique sont plus susceptibles d'être mariées que les victimes d'autres formes de mauvais traitements. Dans la majorité des cas, l'agresseur est le conjoint de la victime.

Les femmes sont maltraitées plus souvent que les hommes, dans une proportion de cinq contre trois; précisons cependant que ce ratio correspond au ratio femmes-hommes dans la population âgée.

Source : Elizabeth Podnieks et coll., *National Survey on Abuse of the Elderly in Canada*, Toronto, Ryerson Polytechnical Institute, 1990.

DES FAITS AU SUJET DES MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS AUX AÎNÉS

De quoi s'agit-il?
C'est de ne pas répondre aux besoins physiques, affectifs ou médicaux d'une personne âgée.
C'est de faire mal à un aîné ou de le menacer.
C'est de couper un aîné de son entourage.
C'est de s'approprier des biens d'un aîné ou de les utiliser à mauvais escient.

Qui sont les victimes?
Les aînés qui sont très âgés ou fragiles, en particulier les femmes.
Les aînés qui sont physiquement ou émotivement dépendants de leur agresseur.
Les aînés qui ont peu de contacts avec les autres.
Les aînés qui vivent avec leur agresseur.
Les aînés qui ont peur de porter plainte ou qui ne peuvent pas le faire.

Pourquoi cela se produit-il?
Le soignant ne réussit plus à répondre aux besoins de l'aîné.
Le soignant a d'autres gros soucis.
La famille a des antécédents de violence familiale.
La société n'offre pas assez de services aux aînés.
Le soignant a un problème d'alcool ou de drogue.

Pourquoi n'en entend-on pas parler?
La victime a peur ou honte de porter plainte.
La société ne connaît pas les indices des mauvais traitements.
La société a une image négative des personnes âgées.
La presse ne s'intéresse pas au problème.

Que peut-on faire?
S'engager.
Écouter et faire part de ses expériences.
Faire les premiers pas.
Explorer des solutions.
Agir.

Source : *Une voix - Le réseaux des aînés, Lutter ensemble contre les mauvais traitements des aîné(e)s,* Annexe C.

COMMENT PRÉVENIR LA CRIMINALITÉ DES JEUNES

Un grand nombre de recherches sur la prévention de la criminalité signalent l'importance d'identifier et d'aider les jeunes qui risquent d'avoir des démêlés avec la justice. Il importe en particulier de se concentrer sur les jeunes qui vivent dans la pauvreté, qui sont victimes de mauvais traitements, qui sont victimes de discrimination, de parents inconsistants et de discipline excentrique, ou qui reçoivent peu de soutien de leur famille ou de la collectivité. Sont également à risque les jeunes qui n'ont pas pu profiter du système d'éducation et qui sont par conséquent démunis dans la vie quotidienne, analphabètes ou aux prises avec une forme de toxicomanie. Si l'on aide ces jeunes à surmonter leur handicap, ils risqueront moins d'avoir des démêlés avec la justice.

Par ailleurs, il importe de poser des gestes pour que les jeunes deviennent plus tolérants face aux autres cultures, aux autres races et aux autres habitudes de vie. Dans beaucoup de collectivités canadiennes, le nombre d'actes criminels attribuables au racisme et aux préjugés a augmenté. On considère qu'il y a un tel acte quand quelqu'un est agressé ou harcelé à cause de sa race, de sa religion, de son origine ou de son orientation sexuelle. Les victimes de ces actes, qui sont souvent des jeunes aux aussi, hésitent parfois à signaler les incidents, par crainte de subir des représailles.

Pour augmenter le taux de réussite des programmes de prévention, il faut nous occuper davantage des jeunes. Nous devons tous assumer cette responsabilité et faire participer les jeunes au processus. Les écoles, les services sociaux, les organismes locaux, la police et les églises ont tous une responsabilité à assumer et un rôle à jouer. Il est parfois difficile d'élaborer des programmes de prévention efficaces, mais les efforts investis dans ce travail contribueront à ouvrir de meilleurs perspectives d'avenir aux jeunes et à bâtir une société plus sûre pour tous les Canadiens.

LA CRIMINALITÉ CHEZ LES JEUNES EXIGE TOUT UN ÉVENTAIL D'INTERVENTIONS :

1. Reconnaître que beaucoup de jeunes commettent des infractions, dont la plupart sont mineures. Pour la majorité des jeunes, cela finit par passer. Les délinquants endurcis et les récidivistes forment une minorité et ont besoin de services plus spécialisés et intensifs.

2. S'occuper des facteurs de risque associés aux crimes graves et élaborer également des mesures comportant la participation des jeunes pour réduire le nombre d'infractions mineures (réduire les occasions) et combattre le comportement antisocial (médiation par les pairs, code de conduite à l'école).

3. S'occuper tant des jeunes qui sont victimes d'actes criminels que des délinquants. En mettant l'accent sur les victimes, on peut trouver des solutions susceptibles d'encourager les jeunes à s'impliquer davantage. On a tort de voir les jeunes simplement comme la cause du problème, et cela reflète un préjugé.

L'ÉCOLE AVANT TOUT

Si le secondaire te déprime, tu as probablement songé à décrocher. Tu n'es pas le seul. À l'heure actuelle, le tiers de tous les élèves abandonnent l'école. Ils le font pour une foule de raisons, mais au fond tu sais que cela n'est pas une bonne idée. C'est un soulagement temporaire qui entraîne des problèmes pour le reste de la vie.

Tu sais ce qui t'attend. Il n'y a pas d'emplois. Ou alors des emplois qui ne mènent à rien. Travailler dans un restaurant-minute. Déplacer des caisses. Livrer des colis en vélo de montagne.

Peut-être faut-il que tu le découvres par toi-même. Mais demande à n'importe qui a essayé : il faut beaucoup de courage et de détermination pour retourner à l'école après une certaine période d'absence. La meilleure façon, c'est d'y rester maintenant. Penses-y un peu : terminer tes études peut te donner une vraie chance d'être libre. Ne te fais pas prendre.

Trouve un moyen de rester étant donné que :

les décrocheurs sont sans travail plus souvent et pendant plus longtemps;

les décrocheurs ont de la difficulté à se trouver un emploi;

la plupart des décrocheurs occupent des emplois d'un niveau peu élevé.

Source : *The Edge, « Get Out Alive »* p. 2, Gouvernement du Canada, Centre de renseignements, Affaires publiques, Emploi et Immigration Canada.

JEUNESSE J'ÉCOUTE

As-tu besoin d'aide? As-tu des problèmes personnels? Aimerais-tu parler avec quelqu'un? Téléphone à « Jeunesse j'écoute ». Il s'agit d'un service bilingue gratuit offert 24 heures sur 24, tous les jours de l'année :

1 – 800 – 668 – 6868

Le service Jeunesse j'écoute a été lancé en mai 1989 par la Société de l'enfance canadienne, dont le nom a été changé, en 1994, à la Fondation jeunesse, j'écoute. Cet organisme national de bienfaisance à but non lucratif offre des services anonymes et confidentiels de counseling, d'information et d'aiguillage en ce qui a trait à la violence physique, sexuelle et psychologique, la solitude et la dépression, les problèmes scolaires et familiaux, la sexualité, la grossesse, l'alcoolisme et la toxicomanie, la délinquance, la séparation ou le divorce, les problèmes des « enfants à la clé » et le suicide.

Le service est assuré par des conseillers professionnels. L'utilisation d'un moyen non menaçant comme le téléphone permet de respecter l'anonymat et la confidentialité. Les enfants peuvent discuter de problèmes dont ils ne parleraient à personne d'autre. Le service Jeunesse j'écoute reçoit actuellement plus de 1 000 appels par jour, et ce nombre ne cesse d'augmenter.

LA RÉACTION DE L'INDUSTRIE FACE À LA VIOLENCE DANS LES MÉDIAS

L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a révisé son Code d'application volontaire concernant la violence à la télévision.

Le code est entré en vigueur le 1er janvier 1994. Il est administré par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision, un organisme indépendant mis sur pied par les radiodiffuseurs privés. L'objectif du code est d'encourager l'industrie à réduire, d'une manière crédible, la violence gratuite et glorifiée par la télévision.

Parmi les engagements clés adoptés par le code de l'ACR, notons les suivants :

- Interdiction de diffuser des émissions contenant de la violence gratuite, ou toute autre émission qui approuve, encourage et glorifie la violence.
- Report après 21 heures de la diffusion d'émissions contenant de la violence ne convenant qu'aux adultes.
- Adoption d'une programmation reflétant une sensibilisation à la violence perpétrée contre les groupes vulnérables, tels les femmes et les groupes minoritaires.
- Élaboration et instauration d'un programme national de classification des émissions.

Le code comprend également certains règlements propres à la programmation pour enfants, notamment les suivants :

- La violence ne sera pas présentée comme étant la meilleure façon de résoudre des problèmes.
- Les conséquences de la violence seront montrées.
- Les dessins animés ne favoriseront pas d'imitations dangereuses, et la violence n'en sera pas le thème principal.

LE CONSEIL NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME

Le gouvernement fédéral a mis la prévention de la criminalité à l'ordre du jour. En juillet 1994, il a créé le Conseil national de prévention du crime (CNPC) pour donner suite à une recommandation du rapport Horner (adopté unanimement par tous les partis), publié en février 1993 par le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

Le CNPC est un conseil indépendant composé de 25 membres (citoyens bénévoles) issus de toutes les professions et de toutes les communautés culturelles. Le CNPC a pour mandat d'unifier les efforts de prévention de la criminalité déployés dans toutes les régions du pays, et de les orienter vers des buts communs.

Le CNPC a adopté comme priorité la prévention de la criminalité grâce au développement social et mis l'accent sur les jeunes et les enfants. Il veut collaborer avec les collectivités dans les programmes de prévention de la criminalité et adopter des approches de prévention qui visent autant les causes de la criminalité que les occasions de perpétrer des actes criminels et les conditions qui exposent les citoyens aux actes criminels.

Le CNPC constitue une ressource clé pour le gouvernement fédéral dans la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. Cette stratégie, qui a été élaborée en collaboration avec les provinces et les territoires, fixe une série d'objectifs à atteindre pour rendre les collectivités canadiennes plus sûres. Le CNCP présente aussi des rapports aux ministres responsables de la justice des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, qu'il conseille également..

LE SAVIEZ-VOUS?[1]

Généralités

- Les enquêtes gouvernementales portant sur les régions urbaines indiquent qu'une femme sur deux et que deux personnes âgées sur trois au Canada ont peur de sortir dans leur propre quartier, la noirceur vénue.

Les armes à feu

- En 1993, 3 800 armes à feu ont été déclarées perdues ou volées au Canada.
- L'utilisation d'une arme à feu lors de la perpétration d'un crime peut constituer un délit distinct de ce crime.

Les jeunes

- En 1994, les jeunes âgés entre 12 et 17 ans correspondaient à 20 p. 100 des personnes accusées d'actes criminels.
- Selon les statistiques de 1993, 59 p. 100 des jeunes accusés d'actes criminels l'ont été pour des délits contre les biens et 17 p. 100 pour des crimes de violence.
- Les 119 759 jeunes accusés en 1994 correspondaient à un taux de 5 075 jeunes sur 100 000, soit un recul de 6 p. 100 par rapport à 1993, troisième année consécutive où l'on a enregistré une baisse.
- En général, les victimes de crimes avec violence commis par des jeunes tendent à être d'autres adolescents. En 1993, 60 p. 100 des 7 430 victimes de crimes commis par des jeunes étaient âgées de 17 ans ou moins.
- La proportion de jeunes (18 p. 100) accusés de crimes avec violence en 1994 était inférieure à la proportion d'adultes (30 p. 100). Toutefois, depuis 1986-1987, le taux de crimes avec violence a augmenté plus rapidement chez les jeunes que chez les adultes. Le taux de crimes avec violence a plus que doublé (124 p. 100) chez les jeunes depuis 1986, alors qu'on a enregistré une augmentation de 40 p. 100 pour les adultes.

La prévention de la criminalité

- Cinquante pour cent des Canadiens estiment que la réduction du chômage constitue le moyen le plus efficace d'enrayer le crime, alors que 32 p. 100 estiment que la solution relève plutôt de la police ou des tribunaux.
- Bien que 80 p. 100 des Canadiens ne veuillent pas d'augmentation d'impôt pour construire d'autres prisons, 72 p. 100 seraient favorables à une augmentation d'impôt pour la mise en oeuvre de stratégies de prévention de la criminalité.
- Beaucoup de Canadiens croient que l'on ne traite pas assez sévèrement les contrevenants. En réalité, le Canada a l'un des taux d'incarcération les plus élevés du monde industrialisé; seuls les États-Unis le devancent sur ce plan. Or, dans ce pays, on n'a observé aucune baisse de la criminalité malgré une hausse de 100 p. 100 du taux d'incarcération.

1 Centre canadien de la statistique juridique, *Juristat*, Statistique Canada.

CONSEILS ET MESSAGES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

Vous pourriez inclure les messages suivants comme entrée en matière d'une section de bulletin parlementaire donnant des conseils sur la prévention de la criminalité.

- Nous pouvons travailler ensemble pour réduire la criminalité et créer des collectivités sûres.
- La participation active aux affaires communautaires est d'une très grande importance. En s'engageant et en participant aux programmes de prévention de la criminalité, qui contribuent à créer des collectivités en santé, les citoyens peuvent se sentir moins vulnérables. Ils peuvent prendre en main leur avenir et faire en sorte que l'on puisse vivre en sécurité dans leur collectivité.
- Les techniques de renforcement des cibles sont importantes aussi parce qu'elles nous aident à court terme à reconnaître les situations de criminalité probable et qu'elles nous permettent d'intervenir afin d'atténuer ou d'éliminer les risques de criminalité.
- On sait que certaines victimes d'actes criminels ont trop peur ou, dans certains cas, sont trop gênées pour signaler ces actes aux autorités. Pour assurer votre propre bien-être et éviter que d'autres personnes ne soient victimisées, si vous avez été victime d'actes criminels ou croyez l'avoir été, essayez d'en faire part immédiatement à la police.
- La prévention de la criminalité grâce au développement social est, à long terme, la méthode la plus efficace pour prévenir le crime. Elle exige la participation de toutes les collectivités.

CINQ MOYENS DE PRENDRE PART À LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

1. Consacrez-vous à la famille et aux amis

En participant activement à un réseau d'entraide, on contribue à prévenir la criminalité et à renforcer la sécurité dans la collectivité. On s'arme aussi pour faire face à la réalité des victimes, en cas de crime.

2. Participez à des activités constructives pour la jeunesse

Les jeunes ont besoin d'amis adultes qui leur donnent le bon exemple. En vous engageant dans des activités qui renforcent la confiance en soi et l'estime de soi des jeunes, vous les aidez à se prémunir contre la criminalité et l'exploitation. En outre, en aidant des jeunes à acquérir des habiletés nouvelles, on apprend aussi soi-même.

3. Aidez à élaborer des stratégies de PCDS

En adoptant une stratégie de prévention de la criminalité grâce au développement social (PCDS), vous pourrez vous concentrer sur les principaux facteurs associés à la criminalité dans les collectivités. Des programmes à long terme, comme l'acquisition de compétences parentales, la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie et le chômage, et les programmes d'alphabétisation vous aideront à vous attaquer aux causes fondamentales de la criminalité pour faire en sorte que vos démarches de prévention aient une incidence positive et durable sur votre collectivité.

4. Réduisez les occasions de commettre un délit

Les gens sont beaucoup plus aptes à prévenir la criminalité qu'ils ne le pensent. Vous ne pouvez pas empêcher complètement les vols, mais vous pouvez réduire leur probabilité. Ne laissez jamais les articles que vous venez d'acheter et des appareils-photo à la vue de tous puisque cela pourrait tenter un voleur. Bien sûr, verrouillez toujours les portes de votre voiture. Si vous vous absentez, demandez à vos voisins d'aller cueillir votre courrier et vos journaux. Lorsque les voisins s'entraident, ils ne créent pas chez les voleurs l'impression que leur domicile peut facilement être cambriolé. En créant un sens de vie communautaire solide, les voisins contribuent à créer une société plus sûre.

5. Appelez la police si vous soupçonnez qu'un délit a été commis

Nul besoin d'avoir des preuves formelles. La police pourra décider de la situation. Appelez au moindre soupçon de cambriolage, de mauvais traitement infligé à un enfant ou de vandalisme - la police a besoin de votre aide et elle la recherche. En outre, il ne faut jamais hésitez à demander de l'aide si vous êtes victime d'un crime. Votre appel à l'aide pourrait bien empêcher le coupable de faire d'autres victimes.

CONSEILS SUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ : LA SÉCURITÉ DANS VOTRE VÉHICULE

Si votre voiture tombe en panne sur une route isolée...

- Rangez-vous sur l'accotement pour ne pas gêner la circulation.
- Actionnez les clignotants d'urgence.
- Ouvrez le capot.
- Restez dans la voiture en veillant à ce que toutes les portes soient verrouillées et les fenêtres fermées.
- Attendez l'arrivée des secours (une voiture de police ou un automobiliste).
- Si un automobiliste s'arrête, demeurez dans votre voiture et demandez-lui de vous envoyer des secours (vous devez faire preuve de jugement dans ce genre de situation).

CONSEILS SUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ : LA SÉCURITÉ À DOMICILE

- Vérifiez la maison pour dépister des points d'entrée non protégés.
- Éclairez bien toutes les entrées et aires de garage.
- Ne laissez aucun indice de votre absence.
- Installez dans la porte un judas permettant de bien voir les visiteurs avant d'ouvrir.
- N'ouvrez jamais la porte aux inconnus sans voir une preuve justifiant leur visite.
- Ne conservez pas de grosses sommes d'argent à domicile.
- Burinez vos objets de valeur. La police a mis sur pied le programme Opération identification dans le but d'aider les gens à marquer leurs biens.
- Conservez vos objets de valeur dans un compartiment de coffre-fort, à la banque. Si ce n'est pas possible, enfermez-les dans une bonne cachette.

CONSEILS SUR LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ : À LONG TERME

Il ne suffit pas de verrouiller les portes si nous voulons véritablement prévenir la criminalité à long terme. Nous devons nous attaquer aux causes fondamentales de la criminalité. Autrement dit, nous devons nous concentrer sur les facteurs sociaux qui peuvent augmenter le risque que certaines personnes ne se livrent à des activités criminelles. Ces facteurs incluent les désavantages socio-économiques, et les problèmes dans la famille, à l'école et dans la collectivité. Il est important, pour prévenir la criminalité, de travailler avec les enfants et les jeunes, d'influencer leur vécu sur les plans de la vie familiale, de l'éducation, de l'emploi, du logement ou des loisirs, ainsi que d'aider à susciter des motivations, des attitudes et des comportements positifs.

Comment s'impliquer

De nombreuses collectivités et organisations communautaires s'emploient déjà à exercer une influence sur les facteurs qui peuvent prévenir à long terme la criminalité. Voici certaines mesures que peuvent prendre les particuliers :

- Travailler comme bénévole dans des organisations comme l'Association de soutien des parents, le Boys and Girls Club, des programmes préscolaires de type Bon départ, des groupes de jeu offerts dans des centres communautaires, des organisations et des programmes sportifs de quartier, le YMCA/YWCA, les organisations Grands frères et Grandes soeurs.
- Mettre sur pied des programmes d'échange de jouets et de vêtements et des coopératives de garde d'enfants dans les quartiers pauvres.
- Embaucher des jeunes pour des emplois à temps partiel et des emplois d'été.
- Travailler comme bénévole dans des programmes d'aide aux adolescentes enceintes ou faire des dons à ces programmes.
- Mettre sur pied et appuyer des programmes de dîners à l'école dans des quartiers pauvres.
- Travailler avec des groupes de quartier pour améliorer les conditions dans les ensembles d'habitation pour personnes à faible revenu.
- Donner du matériel à des refuges accueillant des femmes et des enfants qui fuient la violence.
- Intervenir lorsqu'on entend dire que des parents qui n'ont pas la garde de leurs enfants ne versent pas de pensions alimentaires.
- Être conscient de la violence diffusée quotidiennement à la télévision et dans les médias en général et s'y opposer.

I-7-31

CONSOMMATEURS, MÉFIANCE!

À chaque transaction que vous faites, vous assumez, à titre de consommateur, un risque et une responsabilité. Que vous traitiez avec un vendeur itinérant, au téléphone ou par courrier, les conseils suivants peuvent vous être utiles.

Voici quelques mesures de prévention contre la fraude :

- Méfiez-vous des produits dont on fait la promotion en offrant des prix ou des voyages gratuits.
- Méfiez-vous des offres d'achat « sans risque » ou de promesses de profits fabuleux.
- Méfiez-vous des personnes ou des entreprises fonctionnant de l'étranger. Si elles vous trompent, vous ne pourrez rien contre elles.
- Résistez à la tentation de vous engager immédiatement; prenez vos décisions après mûre réflection et non sous l'impulsion du moment.
- Obtenez l'avis de votre conjoint, d'un ami, d'un conseiller financier ou d'un avocat avant d'investir votre argent.
- Dans le cas d'investissements importants, consultez le Bureau d'éthique commerciale ou votre avocat. Cela pourrait vous éviter des ennuis financiers.
- Ne donnez pas votre numéro de carte de crédit par téléphone, à moins d'être complètement sûr de la légitimité de l'appel.
- Soyez vigilant lorsqu'on vous offre de livrer un produit à domicile. En signalant quand la livraison serait la plus propice, vous pourriez en même temps indiquer à l'interlocuteur à quel moment il n'y aura personne à la maison.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU[1]

Comme le contrôle des armes à feu est une question d'actualité, nous incluons toute une gamme de renseignements à ce sujet, en style télégraphique. Vous pouvez les utiliser pour répondre à un électeur, rédiger un discours ou produire du matériel de communication.

Les armes à feu en général

1. Il y aurait, estime-t-on, sept millions d'armes à feu au Canada.
2. Selon un sondage effectué en 1991 par la maison de recherches Angus Reid, environ un ménage sur quatre au Canada possède des armes à feu.
3. Chacun de ces ménages possède en moyenne près de 2,7 armes à feu.
4. Les principales raisons données pour justifier la possession d'une arme à feu sont :

la chasse	67 p. 100
une collection	13 p. 100
le tir à la cible	12 p. 100
l'emploi	2 p. 100
la protection	1 p. 100

5. En 1993, 3 800 armes à feu ont été déclarées perdues ou volées au Canada, dont près de la moitié étaient des armes à autorisation restreinte. Il s'agissait, dans la plupart des cas, d'armes de poing.
6. Depuis 1978, 65 926 armes à feu auraient été perdues ou volées et jamais retournées.
7. On dénombre au Canada un peu plus de 1,2 million d'armes à autorisation restreinte, dont environ 1,15 million sont des armes de poing.
8. D'après une enquête de la maison Canadian Fact, la « raison de posséder une arme de poing » la plus couramment donnée au moment de l'enregistrement de l'arme de poing est le tir à la cible (48 p. 100), suivie de la collection d'armes à feu (22 p. 100) et de la protection contre des personnes (7 p. 100).

[1] Groupe de travail sur le contrôle des armes à feu, ministère de la Justice.

Décès par arme à feu

- Les blessures par balle sont mortelles de deux à cinq fois plus souvent que les blessures par lame. Autrement dit, les armes à feu tuent, alors que les couteaux blessent.
- En 1993, il s'est produit au Canada 630 homicides, dont 31 p. 100 ont été commis avec une arme à feu.
- Au cours des dix dernières années, la proportion des homicides commis avec une arme à feu est demeurée sensiblement la même (32 p. 100 en moyenne).
- En 1993, 47 p. 100 des homicides commis avec une arme à feu ont été perpétrés avec une arme de poing, 39 p. 100 avec une carabine ou un fusil et 14 p. 100 avec un autre type d'arme à feu (arme automatique, carabine ou fusil à canon tronqué).
- En 1992, on a enregistré 1 354 décès dus aux armes à feu, dont 16 p. 100 étaient des homicides et 5 p. 100 des accidents. La plupart des décès par arme à feu étaient des suicides (77 p. 100).
- Les statistiques révèlent que, dans 87 p. 100 des cas d'homicides commis au moyen d'une arme à feu, la victime et l'agresseur se connaissaient.
- Il est trois fois plus probable qu'un domicile où il y a une arme à feu soit la scène d'un homicide et cinq fois plus probable qu'il soit la scène d'un suicide qu'un domicile où il n'y a pas d'arme à feu.
- Au Canada, une femme meurt par balle tous les six jours.
- La plupart des femmes victimes d'homicide sont tuées par leur partenaire ou leur ex-partenaire, que cet homme soit leur mari, leur conjoint de fait ou leur petit ami.

Enregistrement des armes à feu

Un système national d'enregistrement de toutes les armes à feu et de tous les propriétaires d'armes à feu au Canada vise les buts suivants :

- aider la police à trouver les criminels en retraçant les armes à feu enregistrées utilisées pour commettre des homicides;
- aider la police à connaître le genre et le nombre d'armes à feu qui se trouvent dans un domicile où elle doit intervenir;
- aider la police à faire respecter les interdictions de posséder des armes à feu imposées à certaines personnes par les tribunaux;
- aider à combattre le trafic et la contrebande d'armes à feu;
- responsabiliser les propriétaires d'armes à feu en ce qui concerne l'entreposage et l'utilisation en toute sécurité des armes;
- aider la police à retracer les armes à feu disparues et volées;
- combattre la mauvaise utilisation des armes à feu en exigeant l'obtention d'un permis pour l'achat de munitions.

LES JEUNES CONTREVENANTS[1]

Étant donné que les jeunes contrevenants et la délinquance juvénile sont des questions d'actualité, nous donnons ici des renseignements détaillés à leur sujet. Vous pouvez les utiliser pour répondre à un électeur, rédiger un discours ou produire du matériel de communication.

Prévention de la criminalité et réadaptation

- L'objectif de tous les efforts du système pénal doit être la prévention de la criminalité, y compris chez les jeunes.
- Pour prévenir la criminalité, il faut notamment tenter de corriger les conditions économiques, sociales, morales et légales dans lesquelles le crime prolifère.
- La mise en place de programmes de prévention de la criminalité efficaces est souvent ardue, mais les résultats (la baisse de la criminalité) permettent d'épargner la vie de Canadiens qui, autrement, pourraient devenir victimes d'actes criminels.
- Même les programmes de prévention de la criminalité les plus efficaces ne peuvent pas empêcher la perpétration de certains actes criminels.
- La société a besoin d'un système de justice comportant des interventions efficaces face à la criminalité. Les programmes mis en oeuvre doivent favoriser la sécurité de la population et la réadaptation des jeunes contrevenants, pour permettre à ces derniers de devenir des citoyens respectueux de la loi et productifs.

La criminalité chez les jeunes au Canada

- La plupart des jeunes accusés d'actes criminels en 1993 l'ont été en rapport avec des délits contre les biens. Ces crimes vont des délits mineurs tels que le vol de valeurs de moins de 1 000 $ à des crimes plus graves comme le vol par effraction. En 1993, les délits contre les biens représentaient plus de la moitié (59 p. 100) des crimes dont les jeunes étaient accusés.
- Au Canada, ce sont les adultes qui continuent de commettre la plus grande part des actes criminels. En 1993, 583 198 Canadiens ont été accusés en vertu du *Code criminel*. Environ un cinquième d'entre eux (22 p. 100) étaient âgés de 12 à 17 ans.

[1] Direction des communications et Service central de secrétariat de direction, ministère de la Justice, 239, rue Wellington, Ottawa (Ontario), K1A 0H8.

- Les adultes sont plus susceptibles d'être accusés de crimes avec violence. En 1993, près des neuf dixièmes (86 p. 100) des personnes accusées de crimes de ce genre étaient des adultes tandis que 14 p. 100 étaient des jeunes.
- En 1993, les crimes avec violence correspondaient à 17 p. 100 des accusations portées contre des jeunes, et près de la moitié (49 p. 100) de toutes ces accusations concernaient des voies de fait mineures (c.-à-d. gifles, coups de poing et bousculades).
- Un plus grand nombre de jeunes se font accuser de voies de fait mineures aujourd'hui qu'en 1986. Nous ne savons pas quelle part de cette augmentation est attribuable à un accroissement réel des voies de fait et quelle part, à des facteurs telle une plus grande propension à signaler les incidents de ce genre à la police.

Peines

- Les juges des tribunaux de la jeunesse jouissent d'une grande latitude en ce qui concerne les peines qu'ils peuvent imposer aux jeunes contrevenants : la gamme inclut la remise en liberté, l'imposition d'amendes, la restitution de biens, les services communautaires, la probation ainsi que la détention.
- La détention peut être en milieu ouvert ou fermé. La détention en milieu ouvert se fait dans un foyer collectif, dans un établissement d'aide à l'enfance ou dans un camp en pleine nature. La détention en milieu fermé correspond à l'internement dans un centre de détention.
- Le Canada détient le deuxième taux d'emprisonnement (des adultes et des jeunes contrevenants) du monde occidental, derrière les États-Unis.

Parti pris

- Certains citoyens s'inquiètent du manque d'impartialité possible du système : on retrouve en effet un nombre très élevé de membres de groupes minoritaires au sein de la population carcérale. Les collectivités autochtones ont également soulevé cette préoccupation.
- Les statistiques révèlent que les jeunes autochtones font l'objet d'un nombre plus élevé d'accusations que les jeunes non autochtones. Les premiers ont moins de chances d'obtenir une libération sous caution, sont plus susceptibles d'être condamnés à une peine de détention, purgent des peines plus longues et sont plus souvent traduits devant les tribunaux pour adultes.

Principes de base de la *Loi sur les jeunes contrevenants*

- La *Loi sur les jeunes contrevenants* remonte à 1984. Elle définit le cadre législatif applicable aux jeunes de 12 à 27 ans accusés d'actes criminels. La Loi cherche à balancer le besoin de protection de la population et les besoins des jeunes à mesure qu'ils mûrissent et se développent.

La Loi sur les jeunes contrevenants se fonde sur les principes suivants :

- Les jeunes doivent être tenus responsables de leurs activités illégales, même si ce n'est pas toujours de la même manière ou avec la même sévérité que dans le cas d'adultes.
- La société doit être protégée contre les activités criminelles des jeunes et elle doit prendre des mesures raisonnables pour prévenir la criminalité chez les jeunes.
- Les jeunes ont les mêmes droits que les adultes devant la loi.
- Compte tenu de leur dépendance et de leur niveau de développement et de maturité, les jeunes ont des besoins particuliers et nécessitent une certaine orientation.
- La Loi suppose que les jeunes âgés de 12 ans et plus sont en mesure de penser de façon autonome et de faire preuve de jugement.
- Elle suppose également qu'il est important d'offrir aux jeunes un cadre spécial de protection, puisque ceux-ci ne sont pas toujours en mesure de comprendre ou d'exercer pleinement leurs droits sans une aide particulière.
- Cette question des besoins particuliers porte également sur tout problème de toxicomanie, trouble de comportement ou difficulté d'apprentissage pouvant sous-tendre un comportement criminel.
- La *Loi sur les jeunes contrevenants* vise également la protection du public. Le tribunal de la jeunesse se préoccupe de facteurs comme l'existence d'une preuve concluante, les antécédents criminels du jeune et ses possibilités de réadaptation. Au besoin, le tribunal retirera le jeune de sa collectivité. La Loi permet également, dans des cas très graves, de considérer ces jeunes comme des adultes.

Modifications récentes de la *Loi sur les jeunes contrevenants*

- En 1986, la Loi a été modifiée pour permettre de rendre publique l'identité d'un jeune accusé ou inculpé quand le tribunal estime que ce jeune représente une menace pour la population et qu'il est nécessaire d'en publier l'identité pour aider la police à procéder à une arrestation.
- En 1992, le Parlement a modifié la Loi par suite d'un certain nombre de critiques portant sur le traitement des jeunes contrevenants accusés de crimes graves. Dans la décision de transférer un jeune à un tribunal pour adultes, le tribunal de la jeunesse doit tenir compte de l'intérêt de la société, y compris des objectifs de protection publique ainsi que de la réadaptation du jeune. S'il y a impossibilité de concilier ces deux objectifs, la Loi établit que la protection de la société doit primer. Le tribunal de la jeunesse doit alors sommer le jeune de comparaître devant un tribunal ordinaire.
- Le tribunal doit déterminer s'il est possible d'assurer la protection de la population et la réadaptation du contrevenant.

Le projet de loi C-37 a apporté des modifications à la *Loi sur les jeunes contrevenants* dont les effets sont les suivants :

- accroître la peine maximale pour des adolescents inculpés de meurtre;
- accroître la période de non-admissibilité à la libération conditionnelle pour les adolescents inculpés de meurtre par un tribunal pour adultes;
- traduire devant un tribunal pour adultes les jeunes de 16 ou 17 ans accusés d'avoir infligé des lésions corporelles graves, à moins qu'ils puissent convaincre un juge que le tribunal de la jeunesse pourra veiller à la fois aux objectifs de protection publique et à ceux de réadaptation;
- pour la première fois, faire entrer en ligne de compte les déclarations de la victime sur les répercussions du crime dans le processus de détermination de la peine du tribunal de la jeunesse;
- favoriser les mesures de rechange au placement sous garde pour les contrevenants non violents sujets à une première condamnation. Sauf dans les cas où une période de mise sous garde comme un facteur de dissuasion ou s'il faut donner une leçon à un contrevenant récidiviste, l'accent sera mis sur des programmes communautaires et constructifs de réadaptation qui offrent une solution à long terme. Cette démarche est moins coûteuse et donne de meilleurs résultats aussi bien pour les jeunes que pour la société;
- faciliter l'échange d'information entre les spécialistes, comme les administrateurs scolaires et la police, et certains membres de la population quand la sécurité publique est menacée. Cela permettra aussi de conserver plus longtemps les dossiers des jeunes contrevenants dangereux.

Deuxième partie
Les ressources

LES RESSOURCES

LISTE DES ORGANISMES LOCAUX

Que fait-on dans votre collectivité? Beaucoup, sans doute. Depuis des années, les collectivités canadiennes s'emploient activement à combattre la criminalité et à créer une société plus sûre. Voici une liste d'organismes qui peuvent vous aider à savoir ce que vos concitoyens font pour créer une société plus sûre.

Cette liste est un point de départ pour faire des recherches; dans certain cas, les organismes figurant dans la liste ne seront pas utiles. Dans les régions rurales, en particulier, la meilleure façon de recueillir des renseignements est probablement de rencontrer des citoyens engagés et des dirigeants locaux.

Les dirigeants locaux

L'administration municipale	pour se renseigner notamment sur l'urbanisme, le développement économique, les programmes de loisir et les programmes de santé publique.
Les chefs de bande	pour se renseigner notamment sur la police communautaires des Premières Nations, et le développement économique et social.
Les gouvernements des provinces et territoires	pour se renseigner sur les programmes administrés par la province ou le territoire dans la collectivité.

Les organismes locaux, publics et d'action bénévole

La police locale	pour se renseigner sur les programmes locaux de sécurité et de prévention de la criminalité, comme Opération identification et le Programme de surveillance de quartier; sur la police communautaire; sur les programmes de liaison avec l'école.

Le détachement local de la GRC	pour se renseigner sur les programmes de sécurité et de prévention de la criminalité comme la Surveillance en milieu rural, et les conseils en matière de prévention de la criminalité.
Les organismes pour la jeunesse	pour se renseigner sur les programmes destinés aux jeunes et aux jeunes à risque, communiquez avec la section locale du Boys and Girls Club, les services à la jeunesse et les groupes voués à la défense des intérêt des jeunes. La Fondation canadienne de la jeunesse (voir la « Liste des organismes ») publie un répertoire très utile.
Les conseils de planification sociale	pour se renseigner sur les questions relatives au développement social de la collectivité, notamment la pauvreté et le bien-être des enfants.
Les centres de santé locaux	pour se renseigner sur les programmes destinés aux enfants à risque, les programmes d'éducation parentale et ainsi de suite.
Les organismes multiculturels	pour se renseigner sur des sujets comme la sécurité urbaine, les démarches de rapprochement avec la police.
Les centres pour femmes	pour se renseigner notamment sur les maisons d'hébergement pour femmes battues, les services d'aide téléphonique, les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle.
Les organismes de l'âge d'or	pour se renseigner sur les préoccupations des aînés au sujet de la criminalité et de la prévention, sur la violence familiale et divers sujets.
Les associations de gens d'affaires	pour se renseigner sur le soutien apporté par le secteur privé aux programmes de sécurité urbaine et sur les stratégies de prévention de la criminalité destinées aux commerces, communiquez avec la Chambre de commerce ou avec des entrepreneur engagés.

Le système d'éducation

Les conseils scolaires	pour se renseigner sur la possibilité de collaborer avec des groupes d'élèves pour lutter contre la criminalité et promouvoir la sécurité, sur les politiques de sécurité à l'école et ainsi de suite.
L'éducation aux adultes	pour se renseigner sur les cours d'alphabétisation, sur les cours de français langue seconde, sur les programmes de préparation à l'emploi et ainsi de suite.
Les collèges et universités	pour se renseigner sur des sujets comme les démarches d'amélioration de la sécurité dans les campus et autres questions pertinentes.

Les guides d'action locale

Plusieurs guides pratiques ont été publiés dans le but de renseigner les collectivités qui veulent se prendre en main pour prévenir la criminalité et créer une société plus sûre. La bibliographie choisie en énumère plusieurs, en particulier les trousses produites par le Conseil de prévention du crime d'Ottawa et la Fédération canadienne des municipalités. Il existe peut-être un guide semblable produit par un groupe de votre localité.

La démarche proposée dans ces trousses varie, mais la plupart de celles-ci contiennent de l'information sur la façon de :

- sensibiliser la collectivité;
- définir les problèmes de criminalité;
- élaborer un plan d'action;
- créer des partenariats;
- vérifier le réalisme des projets;
- élargir les réseaux de soutien;
- faire connaître les réalisations.

LISTE DES ORGANISMES

Les organismes énumérés ci-dessous peuvent fournir des ressources et de l'information sur la prévention de la criminalité et la création de collectivités plus sûres.

Programme parents-secours du Canada
B.P. 177, Toronto-Dominion Centre
Toronto (ON)
M5K 1H6
tél.-téléc. : 1-800-663-1134

Institut canadien des urbanistes et Réseau canadien des villes et villages en santé
126, rue York, bureau 404
Ottawa (ON)
K1N 5T5
tél. : (613) 233-2105
téléc. : (613) 231-6491

Association canadienne des chefs de police
130, rue Albert
Pièce 1710
Ottawa (ON)
K1P 5G4
tél. : (613) 233-1106
téléc. : (613) 233-6960

Association canadienne des policiers
141, rue Catherine, Pièce 100
Ottawa (ON)
K2P 1C3
tél. : (613) 231-4168
téléc. : (613) 231-3254

Canadian Association of Police Boards
10 Peel Centre Drive
Brampton (ON)
tél. : (905) 458-1342
téléc. : (905) 458-7278

Fondation canadienne de la jeunesse
215, rue Cooper, 3e étage
Ottawa (ON)
K2P OG2
tél. : (613) 231-6474
téléc, : (613) 231-6491

Centre canadien de la statistique juridique
Immeuble R.H. Coates, 19e étage
Parc Tunney
Ottawa (ON)
K1A OT6
tél. : (613) 951-9023 ou
1-800-387-2231

Fédération canadienne des municipalités
24, rue Clarence
Ottawa (ON)
K1N 5P3
tél. : (613) 241-5221
téléc. : (613) 241-7440

Conseil canadien de développement social
441, rue Maclaren, 4e étage
Ottawa (ON)
K2P 2H3
tél. : (613) 236-8977
téléc. : (613) 236-2750

Associations nationales intéressées à la justice criminelle (ANIJC)
383, av. Parkdale
bureau 308
Ottawa (ON)
K1Y 4R4
tél. : (613) 761-1032
téléc. : (613) 761-9767

Associations membres des ANIJC

*Association des services de réhabilitation du Québec
1657, boul. Saint-Joseph Est
Montréal (QC)
H2J 1M5
tél. : (514) 521-3733
téléc. : (514) 521-3753

*Association du Barreau canadien
50, rue O'Connor, bureau 902
Ottawa (ON)
K2P 6L2
tél. : (613) 237-2925
téléc. : (613) 237-0185

*Canadian Association for Adult Education
29, av. Prince Arthur
Toronto (ON)
M5R 1B2
tél. : (416) 964-0559
téléc. : (416) 964-9226

Association canadienne de justice pénale
383, av. Parkdale, bureau 304
Ottawa (ON)
K1Y 4R4
tél. : (613) 725-3715
téléc. : (613) 725-3720

*Association canadienne pour l'intégration communautaire
4700, rue Keele
Downsview (ON)
M3J 1P3
tél. : (416) 661-9611
téléc. : (416) 661-5701

*Association canadienne pour la santé mentale
2160, rue Yonge
Toronto (ON)
M4A 2Z3
tél. : (416) 484-7750
téléc. : (416) 484-4617

*Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry
251, rue Bank, bureau 600
Ottawa (ON)
K2P 1X3
tél. : (613)238-2422
téléc. : (613) 232-7130

*Société canadienne de psychologie a/s Ministère des Services correctionnels
C.P. 4100
North Bay (ON)
P1B 9M3
tél. : (705) 494-3333
téléc. : (705) 494-3364

*Canadian Association of Native Court Workers
800 Place Highfield
106e rue, bureau 10100
Edmonton (AB)
T4J 3L8
tél. : (403) 423-2141
téléc. : (403) 424-1173

*Institut canadien de formation
NIMR Building
4700, rue Keele
Downsview (ON)
M3J 1PP3
tél. : (416) 665-3889
téléc. : (416) 661-5701

*Conseil des églises pour la justice et la criminologie
507, rue Bank
Ottawa (ON)
K2P 1Z5
tél. : (613) 563-1688
téléc. : (613) 237-6129

*YMCA de Montréal
1441, rue Drummond, 5e étage
Montréal (QC)
H1V 1C8
tél. : (514) 849-5331
téléc. : (514) 849-5863

*Société John Howard du Canada
383, av. Parkdale, bureau 404
Ottawa (ON)
K1Y 2R4
tél. : (613) 761-7678
téléc. : (613) 727-7715

*Centre international pour la prévention du crime
380, rue Saint-Antoine ouest
Montréal (QC)
H2Y 3X7
tél. : (514) 288-6731
téléc. : (514) 987-1567

*Association nationale des Centres d'amitié
396, rue Cooper, bureau 204
Ottawa (ON)
K2P 2H7
tél. : (613) 563-4844
téléc. : (613) 594-3428

Centre national d'information sur la violence dans la famille
Santé Canada
Édifice des Finances, Parc Tunney
Ottawa (ON)
K1A 1B5
tél. : (613)957-2938 ou
1-800-267-1291
téléc. : (613) 941-8930

*Association nationale de la femme et du droit
1, rue Nicholas, bureau 604
Ottawa (ON)
K1N 7B7
tél. : (613) 241-7570
téléc. : (613) 241-4657

Secrétariat du Conseil national de prévention du crime
Justice Canada
239, rue Wellington
Ottawa (ON)
K1A OH8
tél. : (613) 957-4222
téléc. : (613) 957-4617

*Le Réseau: Interaction pour le règlement des conflits
Conrad Grebel College
Waterloo (ON)
N2L 3G6
tél. : (519) 885-0880, poste 380
téléc. : (519) 885-0806

*Société Saint Léonard du Canada
190, promenade Robert Speck
Mississauga (ON)
L4Z 3K3
tél. : (905) 566-1360
téléc. :(905)566-1984

Gouvernement du Canada

Service Jeunesse Canada
Développement des ressources humaines
Canada
Casier postal 1306, Succursale B
Hull (Québec)
J8X 3XI
Tél. : 1-800-652-6282
Téléc. : (819) 953-2465
Internet: http://www.hrdc-drhc.gc.ca

Solliciteur général du Canada
Renseignements généraux
350, rue Albert
Ottawa (Ontario)
KIP 6G4
Tél. : (613) 991-3283

Gouvernement du Canada
Ministère de la Justice
Renseignements généraux
239, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
Canada
KIA OH8
Tél. : (613) 957-4222
Téléc. : (613) 954-0811

Gendarmerie royale du Canada
Services de police communautaire
1200, promenade Vanier
Pièce 500
Ottawa (Ontario)
KIA OR2
Tél. : (613) 993-8443
Téléc. : (613) 998-2405

BIBLIOGRAPHIE CHOISIE

Conseil canadien de la sécurité. *Campagne nationale de la sécurité communautaire et de la prévention de la criminalité,* 1994.

Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse. *Pour des lendemains plus sûrs, agissons dès aujourd'hui,* 1989.

Conseil canadien de développement social. *Safer Communities: An Emerging Canadian Experience,* 1990.

Comité canadien sur la violence faite aux femmes. *Vers un nouvel horizon : Éliminer la violence - Atteindre l'égalité,* 1993.

Fédération canadienne des municipalités. *Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité urbaine et la prévention du crime, Déclaration finale,* 1989.

Fédération canadienne des municipalités. *How to Build a Safer Community for Women: A Handbook for Community Leaders*

Fédération canadienne des municipalités. *Theme 4: Mobilizing Communities for Crime Prevention, International Conference on Urban Safety, Drugs and Crime Prevention,* 18 au 20 novembre 1991.

Fédération canadienne des municipalités. *La mobilisation des communautés pour la prévention de la criminalité, Série de manuels d'intervention sur la prévention de la criminalité,* No 1.

Fédération canadienne des municipalités. *La violence chez les jeunes et les activités des bandes de jeunes, réponse aux préoccupations communautaires,* 1994.

Gnaeding, Nancy. *Elder Abuse: Discussion Paper.* Centre national d'information sur la violence dans la famille, 1989.

Gouvernement du Québec (ministère de la Sécurité publique). *Pour un Québec sécuritaire: partenaires en prévention, Rapport de la Table ronde sur la prévention de la criminalité,* 1993.

Joseph P. Hornick et coll. *An Evaluation of the Neighbourhood Foot Patrol Program of the Edmonton Police,* Solliciteur général du Canada, 1990.

Chambre des communes. *Prévention du crime du Canada : Vers une stratégie nationale - Douzième rapport du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général,* février 1993 (rapport Horner).

Hung, Kwing et Lipinski, Stan. « Questions et réponses sur les adolescents et la justice », *Forum - Recherche sur l'actualité correctionnelle,* vol. 7, no 1, janvier 1995.

BON DE COMMANDE

Le contenu du classeur peut être obtenu sur disquette.

Pour en commander un exemplaire, veuillez remplir le bon de commande et le renvoyer avec la somme de 15 $, plus 5 $ pour les frais d'expédition et de manutention à notre fournisseur (toutes taxes incluses), à l'adresse suivante :

Jackie Smith Consultants Inc,
17 rue York, suite 103
Ottawa (Ontario)
K1N 5S7
Canada
tél. : (613) 241-5773 téléc. : (613) 241-5442

Nom _____

Addresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone _____

☐ français ☐ anglais

Vous pouvez aussi obtenir des classeurs supplémentaires.

Veuillez envoyer 40 $, plus 7 $ pour les frais d'expédition et de manutention (toutes taxes incluses)

Nom _____

Addresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone _____

☐ français ☐ anglais

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec
la Direction des communications et des services exécutifs,
ministère de la Justice Canada,
au numéro (613) 957-4222.